



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO

Bulletin officiel  
de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse  
et des Sports

n° 22  
2026

---

Bulletin officiel n° 22 du 28 mai 2026

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo22>

## Sommaire

### Organisation générale

#### Vagues de chaleur

##### Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur

→ [Circulaire du 27-05-2026](#) - NOR : MENG2614252C

#### Formation professionnelle

##### Liste des structures labellisées Éduform par la commission nationale de labellisation

→ [Décision du 22-04-2026](#) - NOR : MENE2611596S

### Enseignements primaire et secondaire

#### Programmes d'enseignement

##### Programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive et d'histoire-géographie du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et du cycle de consolidation (cycle 3)

→ [Arrêté du 22-04-2026](#) JO du 8-5-2026 - NOR : MENE2608631A

### Personnels

## Commissions administratives paritaires

**Composition et parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des corps de personnels affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

→ [Arrêté du 22-05-2026](#) - NOR : MENA2613910A

## Élections professionnelles

**Opérations à mener en vue des élections professionnelles aux instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat**

→ [Circulaire du 05-05-2026](#) - NOR : MENF2611321C

## Mouvement du personnel

### Nomination

**Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information et fonctionnaires de sécurité des systèmes d'information adjoints pour le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

→ [Arrêté du 04-05-2026](#) - NOR : MENA2612440A

### Nomination

**Médiateurs académiques**

→ [Arrêté du 05-05-2026](#) - NOR : MENB2612437A

## Vagues de chaleur

### Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur

NOR : MENG2614252C

→ Circulaire du 27-5-2026

MEN – SG SDS

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique et d'académie ; aux secrétaires générales et secrétaires généraux de région académique et d'académie ; aux directeurs et directrices de cabinet de recteur ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

---

Le réchauffement climatique provoque une intensification et une multiplication des événements extrêmes comme les vagues de chaleur et les canicules. Une vague de chaleur correspond à un épisode où les températures sont anormalement élevées pendant plusieurs jours, la canicule étant un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période d'au moins 3 jours. En 2025, la France a connu deux épisodes de vague de chaleur en juin et août, le premier affectant le fonctionnement d'un nombre important d'établissements scolaires.

Météo France prévoit une extension spatiale et temporelle des vagues de chaleur pouvant survenir dès le mois de mai et s'étendre jusqu'en octobre. Les vagues de chaleur ont déjà des effets importants sur l'environnement (orages-crues, sécheresse, pollution), l'activité socio-économique et la santé des populations – en particulier les jeunes enfants, plus sensibles à la chaleur et à ses effets (déshydratation, malaise voire décès).

En conséquence, le ministère de l'Éducation nationale se dote d'un plan ministériel de gestion des vagues de chaleur qui recense les mesures d'anticipation et de réaction à mettre en œuvre pour protéger les personnels et les usagers et garantir la continuité du service. Le plan concerne les écoles et établissements d'enseignement publics et privés, sous et hors contrat d'association avec l'État, des premier et second degrés ainsi que les services ministériels déconcentrés. Ces mesures sont mises en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales, les préfetures et les agences régionales de santé.

Chaque académie décline le plan selon les modalités précisées, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment des outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés en conséquence.

Afin d'identifier les établissements les plus exposés à la chaleur et de permettre aux acteurs de se préparer à la gestion de ces épisodes climatiques, il conviendra d'établir un diagnostic de vulnérabilité à la chaleur des écoles et établissements scolaires avec les collectivités territoriales concernées et de dresser une **cartographie des établissements scolaires les plus exposés à la chaleur**. Elle permettra d'identifier les mesures d'adaptation du fonctionnement et de prioriser le financement pour leur rénovation dans le cadre des programmes existants.

Les services de défense et de sécurité académiques (SDSA) s'assurent des **modalités de veille, d'alerte, de signalement et d'échanges d'informations** qui feront l'objet d'une diffusion la plus large possible. Des actions de sensibilisation et de communication à destination des personnels, des élèves et des familles seront mises en œuvre.

Lors de vagues de chaleur, chaque académie veille à la mise en œuvre et à la cohérence des mesures **de protection des personnels et des élèves et d'aménagement du fonctionnement des établissements d'enseignement scolaire**. Les modalités d'organisation des examens sont également précisées.

Si aucune modalité d'aménagement ne permet l'accueil des élèves et des personnels en toute sécurité, l'établissement peut être fermé à l'issue d'un dialogue entre le préfet, les autorités académiques et le maire. **Cette mesure est par nature exceptionnelle et proportionnée, pour préserver la continuité du service et la continuité pédagogique**. Le lien avec les élèves et leurs parents sera assuré par l'activation du plan de continuité pédagogique de l'établissement.

À l'issue de la période de veille saisonnière (ouverte du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre), chaque SDSA adresse un bilan de la mise en œuvre du présent plan au service de défense et de sécurité.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
La secrétaire générale, haute fonctionnaire de défense et de sécurité,  
Mélanie Joder

---

### Annexe(s)

📄 [Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur](#)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur



# Introduction

Le réchauffement climatique provoque une intensification et une multiplication des événements extrêmes comme les vagues de chaleur et les canicules. Une vague de chaleur correspond à un épisode où les températures sont anormalement élevées pendant plusieurs jours.

En 2025, la France a connu deux épisodes de vague de chaleur en juin et août, le premier affectant le fonctionnement d'un nombre important d'établissements scolaires.

La fréquence, l'intensité et la durée des vagues de chaleur augmentent et continueront d'augmenter : Météo France prévoit une extension spatiale et temporelle des vagues de chaleur pouvant survenir dès le mois de mai et s'étendre jusqu'en octobre. Les vagues de chaleur ont déjà des effets importants sur l'environnement (orages-crues, sécheresse, pollution), l'activité socio-économique et la santé des populations – en particulier les jeunes enfants, plus sensibles à la chaleur et à ses effets (déshydratation, malaise voire décès).

En conséquence, le ministère de l'Éducation nationale se dote d'un plan ministériel de gestion des vagues de chaleur qui recense les mesures d'anticipation et de réaction à mettre en œuvre pour protéger les personnels et les usagers et garantir la continuité du service public de l'éducation. Le périmètre d'application du plan concerne les écoles et établissements d'enseignement publics et privés, sous et hors contrat d'association avec l'État, des premier et second degré ainsi que les services déconcentrés de l'éducation nationale. Ces mesures sont mises en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales, les préfetures et les agences régionales de santé.

Chaque académie déclinera le plan selon les modalités précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment des outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés en conséquence.

Afin d'identifier les établissements les plus exposés à la chaleur et de permettre aux différents acteurs de se préparer localement à la gestion de ces épisodes climatiques, il conviendra prioritairement d'établir un diagnostic de vulnérabilité à la chaleur des écoles et établissements scolaires avec les collectivités territoriales concernées et de dresser une **cartographie des établissements scolaires les plus exposés à la chaleur**. Elle permettra d'identifier les mesures d'adaptation du fonctionnement et de prioriser le financement pour leur rénovation dans le cadre des programmes existants.

En déclinaison du plan ministériel, les services de défense et de sécurité académiques s'assureront des **modalités de veille, d'alerte, de signalement et d'échanges d'informations** qui feront l'objet d'une diffusion la plus large possible et seront partagées avec les partenaires. Des actions de sensibilisation et de communication à destination des personnels, des élèves et des familles seront mises en œuvre.

Lors de vagues de chaleur, chaque académie veille à la mise en œuvre et à la cohérence des mesures **de protection des personnels et des élèves et d'aménagement du fonctionnement des établissements d'enseignement scolaire**. Les modalités d'organisation des examens sont également précisées.

Si aucune modalité d'aménagement ne permet l'accueil des élèves et des personnels en toute sécurité, l'établissement peut être fermé à l'issue d'un dialogue entre le préfet, les autorités académiques et le maire. **Cette mesure est par nature exceptionnelle et proportionnée, pour préserver la continuité du service et la continuité pédagogique.** Les liens avec les élèves et leurs parents seront assurés par l'activation du plan de continuité pédagogique de l'établissement.

À l'issue de la période de veille saisonnière (ouverte du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre), chaque service de défense et de sécurité académique adressera un bilan de la mise en œuvre du présent plan au service de défense et de sécurité ([hfds-planification@education.gouv.fr](mailto:hfds-planification@education.gouv.fr)).

# Sommaire

---

## FICHE 1

Établir un diagnostic de l'état du bâti des sites scolaires \_\_\_\_\_ P. 4

**Annexe** | Méthode de cartographie des zones à risque  
à l'échelle de l'établissement scolaire

**Annexe** | Grille de relevés relative au confort d'été

## FICHE 2

Protéger les personnels \_\_\_\_\_ P. 10

**Infographie** | Adopter les bons réflexes face aux fortes chaleurs

**Infographie** | Organiser la protection des agents

## FICHE 3

Adapter le fonctionnement d'une école  
ou d'un établissement scolaire \_\_\_\_\_ P. 15

## FICHE 4

Assurer la continuité pédagogique \_\_\_\_\_ P. 18

## FICHE 5

Adapter l'organisation des examens \_\_\_\_\_ P. 20

# Établir un diagnostic de l'état du bâti des sites scolaires

## Cadre général

Pour prévenir les fermetures temporaires d'établissements scolaires et anticiper les mesures d'aménagement, il est indispensable de réaliser un **diagnostic de l'exposition aux vagues de chaleur des sites scolaires** lors des épisodes de canicule. Celui-ci permettra d'établir une liste des établissements concernés, d'identifier les travaux et aménagements nécessaires pour protéger les personnels et le public accueilli, dans le respect des prérogatives du propriétaire, de l'exploitant et de l'employeur.

À cet effet, ce recensement et les actions à envisager sur le bâti doivent s'effectuer impérativement avec les services de la collectivité territoriale de rattachement.

→ Chaque académie déclinera le plan selon les modalités qui y sont précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment dans les Outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés à chaque territoire ultramarin.

## Mise en œuvre

### PHASE 1

#### Identifier les établissements exposés aux vagues de chaleur

Une première liste d'établissements présentant des problématiques de confort d'été a été établie par la cellule du bâti scolaire du secrétaire général du ministère. Elle regroupe :

- les écoles identifiées fin 2023 par les services préfectoraux et/ou académiques comme devant faire l'objet de rénovations prioritaires pour un meilleur confort d'été ;
- les sites scolaires faisant l'objet d'un projet de rénovation énergétique – recensés auprès des partenaires du ministère – dans le cadre du Plan national de rénovation des écoles et établissements scolaires ;
- les écoles sélectionnées en 2025 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lié à l'expérimentation du projet Racine (recherche sur l'adaptation aux canicules à l'intérieur de nos écoles), porté par le programme Actee ;
- les établissements impactés par la canicule du 23 juin au 3 juillet 2025.

La cellule du bâti scolaire a contribué à l'élaboration du guide<sup>1</sup> « Améliorer le confort thermique des bâtiments scolaires pendant les vagues de chaleur » qui propose une liste de facteurs d'appréciation du confort d'été d'un bâtiment.

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Guide%20pour%20am%C3%A9liorer%20le%20confort%20thermique%20de%20ces%20b%C3%A2timents%20pendant%20les%20vagues%20de%20chaleur-292068.pdf>

Les facteurs architecturaux et d'infrastructure pouvant être pris en compte :

- bâtiments mal isolés thermiquement ;
- toitures en zinc ou en tôle qui emmagasinent la chaleur ;
- grandes surfaces vitrées exposées au soleil ;
- ouvrants ou fenêtres vitrées sans volets, absence de stores extérieurs ou de brise-soleil ;
- absence de ventilation mécanique ou naturelle efficace ;
- locaux situés en étage élevé ou sous les combles ;
- bâtiments modulaires ou préfabriqués mal isolés.

Les facteurs environnementaux pouvant être pris en compte<sup>2</sup> :

- écoles situées en zones urbaines denses (effet d'îlot de chaleur urbain) ;
- absence d'espaces verts autour de l'école ;
- cours de récréation minéralisés (bitume, pas d'ombrage) ;
- peu de végétation ou d'arbres, absence de brumisation, de points d'eau potable en extérieur et d'ombrières ;
- absence de fontaines d'eau à l'intérieur (pour les écoles et établissements accueillant un public de plus de 300 personnes).

## **À ce jour, aucune réglementation ne définit de critères d'exposition d'un bâtiment administratif ou recevant du public face à une vague de chaleur.**

Tout au long de l'année scolaire, les services de défense et de sécurité académiques (SDSA) mettent à jour la liste des établissements exposés aux vagues de chaleur sur la base de diagnostics conduits par le chef d'établissement pour les EPLE et l'inspecteur de l'éducation nationale

chargé du 1<sup>er</sup> degré et les mesures prises, en lien étroit avec les collectivités territoriales – propriétaires des bâtiments – et personnels ressources de l'académie. Cette liste peut également être complétée des établissements pour lesquels un signalement au registre sécurité santé au travail (RSST) a été réalisé. Les conseillers de prévention pourront être sollicités pour la coordination et la méthodologie d'évaluation.

Ce recensement sera adressé chaque année à la cellule du bâti scolaire et au service de défense et de sécurité du secrétariat général du ministère, par le SDSA, selon les modalités qui leur seront précisées (calendrier et format).

En parallèle de ce recensement, une cartographie peut être mise en place à l'échelle de l'école ou de l'établissement scolaire pour recenser les zones à risques et de repli. L'annexe « Méthode de cartographie des zones à risques à l'échelle de l'établissement scolaire » fournit des recommandations pour y parvenir.

Le relevé exhaustif de ces listes de bâtiments est transmis aux membres des formations spécialisés en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Des bilans complets sont présentés dans les plans de prévention académiques.

### **PHASE 2**

#### **Identifier des mesures conservatoires et de prévention**

Pour chaque établissement de la liste : la nature des aménagements, le calendrier associé et l'avancement des travaux/équipements envisagés, en lien étroit avec la collectivité de rattachement, gestionnaire du bâti, seront précisés.

Les services académiques sensibiliseront les collectivités territoriales à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement

<sup>2</sup> Il est possible de se référer aux préconisations liées au confort d'été issues de l'audit énergétique, si ce document a été réalisé par la collectivité de rattachement, le cas échéant.

<sup>3</sup> L'intégralité des dispositions concernant le confort d'été des sites scolaires publics est accessible dans le cahier d'accompagnement du fonds vert : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/FV\\_Cahier\\_Axe1\\_Renovation.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/FV_Cahier_Axe1_Renovation.pdf)



existants (notamment le fonds vert<sup>3</sup>, le programme ÉduRénov<sup>4</sup>) pour la mise en œuvre de travaux améliorant le confort d'été, en particulier sur l'installation :

- de débords sur les murs (pare-soleil) ;
- d'un bardage ventilé ;
- de protections solaires extérieures sur les baies vitrées ;
- de protections anti-effraction perméables à l'air ;
- de dispositifs de brassage de l'air ;
- d'équipements de rafraîchissement des espaces intérieurs par le sol<sup>5</sup>.

Tout projet incluant des gestes d'isolation des murs ou de remplacement des baies vitrées du/des bâtiment(s) doit justifier de la bonne prise en compte de la problématique du confort d'été.

La Banque des Territoires, qui porte le programme ÉduRénov, élargit son offre à destination des collectivités en proposant de nouvelles missions en 2026 intégrées à leur offre d'ingénierie :

- diagnostic express « Améliorer le confort d'été » ;

- plan d'adaptation au changement climatique ;
- étude de faisabilité sur la végétalisation des cours (écoles, collèges et lycées).

Les services académiques informeront également les collectivités territoriales de l'existence, depuis mai 2025, d'un centre de ressources en ligne<sup>6</sup> dédié à la rénovation et à l'adaptation au changement climatique des écoles, collèges et lycées. Cet outil regroupe toute l'information et la documentation nécessaires pour s'inspirer, élaborer et mener à bien un projet de rénovation et d'adaptation au changement climatique de site scolaire. En plus de ressources sur ces thématiques, les porteurs de projet y trouveront notamment :

- une rubrique « Qui peut m'aider ? »<sup>7</sup> sur les interlocuteurs à solliciter localement concernant les démarches d'ingénierie technique, juridique et financière ;
- une rubrique « Comment financer ? »<sup>8</sup> sur les différentes aides au financement existantes.

<sup>4</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov>

<sup>5</sup> La mise en place de système de climatisation est exclue des travaux finançables par le fonds vert.

<sup>6</sup> <https://www.renovation-bati-scolaire.fr/>

<sup>7</sup> <https://www.renovation-bati-scolaire.fr/aides>

<sup>8</sup> <https://www.renovation-bati-scolaire.fr/etapes-renovation/financer>

# Méthode de cartographie des zones à risque à l'échelle de l'établissement

La présente annexe propose une liste de points à cartographier par établissement afin d'identifier les zones à risque et les zones de repli en cas de vagues de chaleur.

Les chefs d'établissement, avec l'appui des secrétaires généraux d'EPL (responsables de la gestion matérielle), et les inspecteurs de l'éducation nationale, avec l'appui des directeurs d'école, peuvent réaliser cette cartographie. Peut être mobilisé l'assistant de prévention des risques professionnels désigné auprès d'eux. Les conseillers de prévention pourront être sollicités pour la coordination et la méthodologie d'évaluation. Le cas échéant, les inspecteurs santé et sécurité au travail et les référents du bâti scolaire pourront également apporter leur concours.

Le livrable peut être matérialisé sous la forme d'un plan, un pour chaque étage. Il peut être intégré au plan particulier de mise en sûreté et au Duerp, affiché dans chaque salle et être mis à la disposition de tous les personnels en version numérique. Il pourra être utilement mis à jour annuellement.

## Éléments clés\* pouvant être cartographiés\*\*

### L'organisation des locaux et, en particulier, leur exposition\*\*\*

- Localisation de chaque bâtiment (maternelle, primaire, etc.).
- Orientation des façades (pour évaluer l'exposition au soleil), notamment leur part de vitrage et les façades les plus exposées.
- Protections solaires des façades, et notamment les plus exposées (stores, volets, films solaires ou ombre portée) et celles des toitures (végétalisation, dispositifs réfléchissants).
- Présence de végétation ou d'ombrage naturel.
- Niveau d'isolation, nature et couleur des toitures, des parois opaques des façades et des revêtements extérieurs.

### Zones sensibles à la chaleur (en cartographiant les zones chaudes à éviter)

- Salles non rafraîchies ou mal ventilées.
- Espaces avec de grandes baies vitrées.
- Cours de récréation sans ombrage.

### Zones de repli (zones fraîches) et modalités de rafraîchissement des locaux

- Salles rafraîchies ou équipées de ventilateurs (notamment brasseurs d'air).
- Bibliothèques, réfectoires, salles polyvalentes fraîches.
- Espaces verts ombragés.
- Autres sites, notamment ceux mis à disposition par les mairies.

### Points d'eau (robinets accessibles, fontaines à eau), emplacement des brumisateurs ou points de rafraîchissement.

### Points d'entrée/sortie (avec accès pompiers/ambulances) et itinéraires d'évacuation

### Populations vulnérables

- Classes de maternelle ou élèves à besoins particuliers.
- Zones où les enfants dorment (salle de repos pour les classes maternelles).

\* Sources des données : plans de l'établissement, études thermiques/diagnostics techniques.

\*\* Utiliser une légende claire avec des codes couleur/pictogrammes différents.

\*\*\* Un bâtiment avec un couloir longeant la façade sud et des salles de classe donnant sur la façade nord ne bénéficieront pas du même confort d'été.

# Grille de relevés relative au confort d'été

## Objectif

Identifier les situations d'inconfort d'été en lien avec le bâti et les espaces extérieurs, en vue d'initier un dialogue sur l'adaptation du bâti, avec la collectivité territoriale de rattachement. **Cette grille ne constitue pas un outil d'aide à la décision en vue d'une fermeture éventuelle d'école ou EPLE, en cas de vague de chaleur.**

## Mode d'emploi

Observer ou interroger, si besoin, les occupants selon les thèmes. Puis cocher les cases correspondantes et renseigner la colonne « commentaires » afin d'y apporter davantage de précisions. **Chaque onglet correspond à un bâtiment distinct, dans le cas où l'école/EPLE dispose de plusieurs bâtiments.**

Nom de l'école/EPLE :

Ville/commune :

UAI :

RNB :

Destination(s) principale(s) du bâtiment :

Année de construction ou dernière réhabilitation :

Fermeture de l'école/EPLE lors de la canicule de juin-juillet 2025 :

Oui   Non   Partiellement

Thème	Commentaires
<p>Votre bâtiment dispose-t-il de salles de classe et d'activités principalement exposées au sud ?</p> <p>Locaux concernés Locaux non concernés</p>	
<p>Votre bâtiment dispose-t-il de salles de classes et d'activités principalement exposées au sud-ouest ?</p> <p>Locaux concernés Locaux non concernés</p>	
<p>Votre bâtiment dispose-t-il d'équipements favorisant l'élévation de température intérieure (présence de verrière, patio, etc.) ?</p> <p>Bâtiments disposant d'équipements de ce type Bâtiments non concernés</p>	
<p>Votre bâtiment dispose-t-il d'équipements ou dispositifs liés au renouvellement d'air, améliorant le confort d'été (ventilation mécanique, brasseurs d'airs, ventilateurs sur pied, ouverture possible des fenêtres tôt le matin et/ou tard le soir, etc.) ?</p> <p>Ventilation mécanique Brasseurs d'air dans les salles d'activité Ventilateurs sur pied Possibilité d'ouverture nocturne des fenêtres Autres dispositifs</p>	
<p>Votre bâtiment dispose-t-il d'équipements de protection extérieure des façades (stores, volets, brise-soleil, etc.) ?</p> <p>Équipements suffisants et fonctionnels Équipements présents mais non fonctionnels Équipements absents ou insuffisants</p>	
<p>Votre bâtiment dispose-t-il d'éléments permettant l'ombrage total des façades exposées au soleil l'après-midi (type auvent, arbres de grande hauteur, etc.) ?</p> <p>Auvent Arbres de grande hauteur Bâtiment(s) mitoyen(s) Autres</p>	

## FICHE 2

# Protéger les personnels

### Cadre général

Tout employeur, public ou privé, est responsable de la sécurité et de la protection de la santé au travail de ses agents. L'évaluation des risques liés aux épisodes de chaleur intense<sup>9</sup> et la protection des personnels exposés font ainsi partie des obligations des employeurs en matière de prévention. Les mesures de prévention, notamment concernant l'aménagement ou l'organisation du travail, seront rappelées aux circonscriptions et aux établissements scolaires.

Les mesures détaillées prennent en compte le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 et la circulaire du 30 juin 2025 du ministre chargé de la fonction publique relative à la vigilance des employeurs publics en matière de protection des agents contre les effets de la canicule.

→ Chaque académie déclinerà le plan selon les modalités qui y sont précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment dans les Outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés à chaque territoire ultramarin.

### Mise en œuvre

#### PHASE 1

#### Évaluer les risques liés à la chaleur

Les obligations de l'employeur reposent sur l'analyse des situations de travail et l'identification de mesures de prévention transcrites dans le document unique d'évaluation des risques professionnels<sup>10</sup> (Duerp) ou dans des documents équivalents.

***Le risque lié à l'exposition des travailleurs à des épisodes de chaleur intense doit être intégré à la démarche d'évaluation des risques et figurer dans le Duerp.***

Lors des épisodes de chaleur intense, l'analyse de risques sera effectuée quotidiennement à chaque niveau (ministère, rectorat, DSDEN, circonscription, établissement), selon les seuils de vigilance canicule établis par Météo France. Elle prendra en compte les facteurs suivants :

#### Ambiance thermique du lieu de travail

- Température, vitesse, et humidité relative de l'air.
- Exposition au soleil.
- Production de chaleur supplémentaire (corporelle ou liée aux outils de travail).

<sup>9</sup> Chapitre III du titre VI du livre IV de la quatrième partie du Code du travail : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000051676919/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000051676919/)

<sup>10</sup> Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mon-quotidien-au-travail/sante-et-securite-au-travail/le-document-unique-devaluation-des-risques-professionnels-duerp>

- Propriétés thermiques des vêtements de travail.
- Protections solaires extérieures, ventilation et isolation du bâtiment.

#### Facteurs inhérents au poste de travail ou à la tâche à effectuer

- Caractère sédentaire ou mobile de l'activité.
- Pénibilité de l'activité, tâches comportant une charge physique importante.
- Durée du travail.
- Proximité avec des sources de chaleur.

Des facteurs individuels peuvent également augmenter les risques : âge, condition physique et médicale. Certaines de ces données sont confidentielles et prises en compte par le médecin du travail, qui apporte son concours à l'évaluation du risque à l'échelle de l'agent.

### PHASE 2

#### Mettre en place des mesures de prévention

Ces mesures sont rappelées à chaque service et établissement scolaire avant chaque période de veille saisonnière par les services académiques. Elles tiennent compte du contexte et des contraintes de chaque service.

Une attention particulière est à porter aux travailleurs dont les missions s'exercent en extérieur et aux personnes à risque<sup>11</sup>.

#### Tout au long de l'année

Informez et rappelez régulièrement aux agents les consignes et les recommandations<sup>12</sup> sur la conduite à tenir :

- Informer et former aux bons gestes à adopter (boire régulièrement, se protéger du soleil, etc.).
- Sensibiliser aux pathologies liées à la chaleur et à l'identification des symptômes préoccupants.
- Diffuser les modalités de signalement de toute apparition d'indice physiologique préoccupant, de situation de malaise ou de détresse.

- Diffuser les modalités de premiers secours, dans les meilleurs délais, à tout agent, et plus particulièrement aux agents isolés ou éloignés.

Prévenir l'accumulation de chaleur :

- Maintenir, en toute saison, les locaux fermés affectés au travail à une température adaptée.
- Renouveler l'air de façon à éviter les élévations exagérées de température dans les locaux de travail fermés.
- Mettre à disposition de l'eau potable et fraîche.

Adapter l'agencement, l'équipement et l'occupation des lieux et postes de travail :

- Identifier les locaux les plus exposés et ceux qui le sont le moins, afin d'ajuster l'utilisation des espaces en fonction.
- Mettre à disposition des ventilateurs ou des brumisateurs, dans la mesure du possible.
- Adapter des espaces de fraîcheur « refuges » pour accueillir les personnels qui expriment le besoin et pour organiser les activités indispensables du service.
- Aménager les postes de travail extérieurs notamment pour les protéger des effets des conditions atmosphériques.
- Mettre à la disposition des agents un local de repos adapté aux conditions climatiques.
- Mettre en œuvre des moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire sur les surfaces exposées, par exemple par l'amortissement ou par l'isolation, ou pour prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux ou au poste de travail.
- Déconnecter le matériel producteur de chaleur lorsqu'il n'est pas utilisé et lorsque cela est possible (écrans, imprimantes, etc.).
- Choisir des équipements de travail appropriés permettant, compte tenu du travail à accomplir, de maintenir une température corporelle stable.

Protéger les agents particulièrement vulnérables :

- Recenser les agents particulièrement vulnérables au sein de chaque service, en liaison avec le service de médecine de prévention.

<sup>11</sup> Consulter le site du ministère chargé de la santé

<sup>12</sup> L'infographie de l'INRS peut être le cas échéant utilisée : <https://www.inrs.fr/dam/jcr:1dab2599-9fb9-47e7-a771-37b2fdd9433b/Infographie%20WEB%202024.pdf>

- Au regard des conditions de travail (nature et lieu de réalisation des activités, température, etc.) et de l'état de santé de l'agent, le responsable hiérarchique adapte, en liaison avec le service de médecine de prévention, les mesures de prévention en vue d'assurer la protection de la santé des agents particulièrement vulnérables.
- Fournir aux agents publics exposés des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement.
- S'assurer que le port des protections individuelles et les équipements de protection sont compatibles avec les fortes chaleurs.

### En cas d'épisodes de chaleur intense

Réévaluer quotidiennement les risques encourus en fonction de :

- la température et son évolution en cours de journée ;
- l'âge et de l'état de santé des agents (en lien avec le service de prévention et de santé au travail).

Aménager l'activité et l'organisation du travail :

- Aménager, dans la mesure du possible, la charge de travail, les horaires et l'organisation du travail ainsi que les procédés de travail, afin de supprimer ou de limiter la durée et l'intensité de l'exposition ou de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos.
- Augmenter la fréquence des pauses.
- Sensibiliser aux bons gestes : aérer les locaux pour déstocker l'énergie en ouvrant, si possible, tous les espaces – la nuit et le matin, dès que la température extérieure est inférieure à la température intérieure ; maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée ; fermer les fenêtres et limiter l'ouverture des portes (le nécessaire renouvellement de l'air sera obtenu par une ouverture de courte durée, entre 5 et 10 minutes) ; éteindre le matériel producteur de chaleur lorsqu'il n'est pas utilisé et lorsque cela est possible (écrans, imprimantes, etc.).

S'assurer de la protection des personnels :

- Fournir des équipements de protection individuelle permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires directs ou diffusés.
- Assurer la protection de la santé des agents vulnérables : lorsqu'il est informé de ce qu'un agent est, pour des raisons tenant notamment à son âge ou à son état de santé, particulièrement vulnérable aux risques résultant de l'exposition aux chaleurs intenses, l'employeur adapte, en liaison avec le service de prévention et de santé au travail, les mesures de prévention en vue d'assurer la protection de sa santé.
- Définir les modalités de signalement de toute apparition d'indice physiologique préoccupant, de situation de malaise ou de détresse, ainsi que celles destinées à porter secours, dans les meilleurs délais, à tout agent et, plus particulièrement, aux agents isolés ou éloignés. Elles sont portées à la connaissance des agents et communiquées au service de prévention et de santé au travail.
- Décider, le cas échéant, de l'arrêt de l'activité si l'évaluation fait apparaître que les mesures prises sont insuffisantes au regard des conditions climatiques.
- Augmenter, autant qu'il est nécessaire, la quantité d'eau potable fraîche mise à disposition des agents pour se désaltérer ou se rafraîchir, ainsi que prévoir un moyen pour maintenir l'eau au frais à proximité des postes de travail, notamment ceux situés en extérieur. Lorsqu'il est impossible de mettre en place l'eau courante, la quantité d'eau mise à disposition est d'au moins 3 litres par jour par travailleur.

Anticiper la dégradation de la situation :

- Réévaluer quotidiennement la situation et les risques à chaque niveau (ministère, rectorat, DSDEN, circonscription, établissement).
- Décider, le cas échéant, de l'arrêt partiel ou total de l'activité si l'évaluation fait apparaître que les mesures prises sont insuffisantes au regard des conditions climatiques pour l'établissement considéré.

# Adopter les bons réflexes pendant les épisodes de canicule



## HYDRATEZ-VOUS

- Buvez de l'eau non glacée régulièrement
- Il est recommandé d'éviter les boissons sucrées



## PRÉVENEZ L'ACCUMULATION DE CHALEUR

- Aérez les locaux dès que la température extérieure est inférieure à la température intérieure
- Fermer les stores et volets sur les façades ensoleillées
- Limiter l'ouverture des fenêtres et portes, et éteignez les équipements émetteurs de chaleur (écrans, imprimantes, etc.) non utilisés



## ADAPTEZ VOTRE TRAVAIL

- Privilégier les atmosphères fraîches
- Respecter les temps de pause
- Éviter le travail isolé
- Réduire l'intensité des activités physiques
- Limiter les expositions directes au soleil ou aux fortes chaleurs



## EN CAS DE COUP DE CHALEUR

(nausées, vomissements, confusions, comportements ou propos incohérents, convulsions, perte de connaissance)

- Si la personne est consciente : l'amener à l'ombre, ou dans un endroit frais, mouiller son corps et la ventiler, lui donner à boire de l'eau fraîche.
- Si la personne perd connaissance : la mettre en position latérale de sécurité, rester auprès d'elle en attendant l'arrivée des secours.



## SOYEZ ATTENTIF AUX SIGNES D'ALERTE, POUR VOUS ET VOS COLLÈGUES

Les premiers jours de canicule peuvent provoquer fatigue, baisse de vigilance et malaises. Si vous ressentez ou observez une gêne ou un malaise, signalez-le immédiatement à votre supérieur hiérarchique ou à un collègue.

# Organiser la protection des agents



## → SE PRÉPARER : ANTICIPER LES ÉPISODES CANICULAIRES

- Évaluer, a priori, les risques liés à l'exposition à la chaleur et les transcrire dans le Duerp, en s'appuyant sur le DPE\*, et en lien avec le PPMS\*\* de l'établissement
- Planifier et mettre en œuvre les actions de prévention
- Définir des procédures d'alerte et de secours aux agents (malaise, accident, etc.)
- Repérer les travailleurs les plus vulnérables, isolés ou éloignés
- Préparer le plan de continuité d'activité dans l'hypothèse d'un arrêt partiel ou total des activités habituelles

\* Diagnostic de performance énergétique

\*\* Plan particulier de mise en sûreté

## → INFORMER LES AGENTS

- Rappeler régulièrement les consignes à suivre en cas de forte chaleur : réunions, affichages, courriels, intranet, etc.

## → ORGANISER LES ESPACES DE TRAVAIL

- Identifier et utiliser les locaux les moins exposés
- Mettre à disposition des ventilateurs ou des brumisateurs, et aménager des espaces de fraîcheur « refuges » (salle des personnels, etc.)
- Évaluer le maintien des sorties et travaux extérieurs

## → GARANTIR L'HYDRATATION

- Augmenter la quantité d'eau potable fraîche disponible pour tous les agents, avec une attention particulière pour ceux qui travaillent à l'extérieur

## → AMÉNAGER LE TRAVAIL

- Ajuster la charge de travail
- Les horaires
- L'organisation des tâches
- Les procédés pour limiter l'exposition et permettre les pauses

## → PROTÉGER LES AGENTS VULNÉRABLES

- Prendre en compte l'âge, l'état de santé et la situation de travail des agents, en lien avec la médecine de prévention
- Adapter les mesures de prévention selon la température du poste de travail et la nature des activités (travail en extérieur, charge physique importante)

## → ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

- Contrôler la température plusieurs fois par jour pour réévaluer le risque
- Suivre les bulletins d'alerte Météo-France
- Réévaluer la situation quotidiennement

## FICHE 3

# Adapter le fonctionnement d'une école ou d'un établissement scolaire

## Cadre général

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont responsables de la sécurité et veillent au bon fonctionnement de leur établissement. Pour protéger les élèves et les personnels des effets de la chaleur, ils mettent en œuvre les mesures de prévention arrêtées par les services académiques avec les autorités (collectivité de rattachement, préfecture, agence régionale de santé, etc.).

Ces mesures sont anticipées et connues de tous **avant la veille saisonnière (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**. Lorsque la situation l'exige, les mesures de gestion peuvent être déployées en dehors de la période de veille saisonnière.

Il s'agit de garantir la sécurité des personnes et la continuité du service public de l'éducation.

→ Chaque académie déclinera le plan selon les modalités qui y sont précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment dans les Outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés à chaque territoire ultramarin.

## Mise en œuvre

### PHASE 1

#### Évaluer les risques dans l'école ou l'établissement

Dans le 1<sup>er</sup> degré, tout au long de l'année scolaire et avant chaque période de veille saisonnière, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) évaluent, avec la municipalité d'implantation et, le cas échéant, la collectivité territoriale, propriétaire des locaux scolaires, l'exposition de chaque école aux vagues de chaleur passées et identifient les aménagements possibles et, le cas échéant, les solutions de relocalisation d'enseignement dans d'autres sites communaux, sous réserve des capacités communales.

Dans le même temps, pour le 2<sup>d</sup> degré, les chefs d'établissement apprécient, avec la collectivité territoriale de rattachement et la municipalité d'implantation, les mesures à prendre pour garantir l'accueil des élèves et des personnels, dans les meilleures conditions. Ils s'appuient sur les personnes ressources de leur établissement.

Ils s'appuient sur une **grille de relevés relative au confort d'été** des écoles et établissements scolaires, remplie avec la collectivité territoriale propriétaire

des locaux et les personnes ressources – notamment les assistants de prévention des risques professionnels. La commission d'hygiène et de sécurité (CHS) de l'établissement peut également participer ou être mandatée pour l'instruction de ce dossier sous la forme d'un groupe de travail. Le résultat de cette évaluation ainsi que les mesures de prévention qui en découlent sont présentés pour délibération au conseil d'administration de l'EPL dans le cadre de sa compétence en matière d'hygiène, de santé, et de sécurité, puis intégrés au Duerp.

**Pour les situations nécessitant une expertise approfondie**, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les inspecteurs de l'éducation nationale et les chefs d'établissement peuvent solliciter le concours des conseillers de prévention départementaux et académiques, de l'inspecteur santé et sécurité (ISST) et du référent bâti scolaire.

Par extension, les autorités qui assurent le rôle de chef d'établissement d'un site administratif en administration centrale ou en service déconcentré s'attacheront à appliquer les préconisations et mesures adaptées à leur environnement.

## **Le droit français ne fixe aucun seuil réglementaire de température pour l'accueil des élèves et des personnels.**

L'ensemble des évaluations de l'exposition des écoles, établissements, CIO et sites administratifs aux vagues de chaleurs seront recensées par les services départementaux, académiques et ministériels. Le relevé exhaustif de ces listes de bâtiments sera transmis aux membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et des bilans complets seront présentés annuellement. Des repères techniques généraux de prévention<sup>13</sup> applicables au monde du travail existent :

- fatigue possible dès 30° C pour une activité sédentaire ;
- 28° C si activité physique ;
- évacuation envisageable au-delà de 33° C sans ventilation.

Ces valeurs ne constituent pas des normes juridiques. Dans tous les cas, **la décision d'adapter ou d'interrompre l'accueil repose sur une appréciation globale des conditions** (température réelle, durée d'exposition, ventilation, état de santé) prenant en compte la spécificité de chaque territoire, en particulier les ultramarins.

### **PHASE 2**

#### **Mettre en place des mesures particulières de prévention**

##### **Préconisations d'aménagement et d'équipement des locaux<sup>14</sup> avec l'appui de la collectivité territoriale**

- Moyens techniques pour réduire les effets du rayonnement solaire sur les surfaces exposées (amortissement ou isolation grâce à des volets, pare-soleil ou stores extérieurs) ou pour prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux ou au poste de travail (ventilateurs, brasseurs d'air, brumisateurs).
- Diminution de la température des bâtiments (aération aux heures les plus fraîches, arrosage, sur-ventilation nocturne).
- Pièce rafraîchie.
- Disposition et équipement des salles.

##### **Organisation et fonctionnement**

- Modification des horaires.
- Aménagement du transport scolaire avec les collectivités territoriales.
- Modification des activités pédagogiques, avec une attention particulière pour les activités physiques et sportives.
- Adaptation ou modification des sorties et voyages scolaires.
- Autorisation éventuelle d'absence pour les familles.
- Adaptation des récréations et pauses méridiennes.
- Lieux de repli plus adaptés, lorsque cela est possible (locaux municipaux, autres écoles ou établissements scolaires à proximité).

<sup>13</sup> Source : « Travail à la chaleur : ce qu'il faut retenir », INRS. <https://www.inrs.fr/risques/chaleur/ce-qu-il-faut-retenir.html>

<sup>14</sup> Voir fiche 2 « Protéger les personnels »

### Anticipation des campagnes de sensibilisation

- Pour les établissements scolaires et services concernés : procédures de signalement en cas d'évènement grave, consignes d'adaptation de fonctionnement le moment venu.
- Pour les personnels : consignes de prévention et, le moment venu, les mesures d'adaptation du fonctionnement du service ou de l'établissement.
- Pour les élèves et parents d'élèves : consignes de prévention<sup>15</sup> et, le moment venu, les mesures d'adaptation du fonctionnement de l'établissement en situation d'exposition aux vagues de chaleur.

Les IEN et les chefs d'établissement communiquent à la DSDEN les mesures d'aménagement assurant la continuité d'activité, ainsi que toutes les autres informations utiles.

Le Dasen est responsable de la mise en œuvre et de la cohérence des mesures à l'échelle du département. Il tient régulièrement informé le recteur via le service de défense et de sécurité académique ainsi que le préfet, qui coordonne les mesures de protection des populations, et l'agence régionale de santé, le cas échéant. Il saisit, pour avis, la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sur les mesures prises, dans le cadre du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papripact).

Lors de la période de veille saisonnière des épisodes de fortes chaleurs, les mesures de prévention sont adaptées à la situation météorologique (durée, intensité, température, humidité, vent, etc.) et à celle de chaque établissement. Une attention particulière est portée aux situations individuelles (âge du public, conditions de santé, situation familiale) ainsi que lors des périodes d'examens.

### PHASE 3

#### Fermer l'accès d'une école ou d'un établissement scolaire

Si aucune modalité d'aménagement ne permet l'accueil des élèves et des personnels en toute sécurité, l'accès à l'établissement peut être fermé temporairement à l'issue d'un dialogue entre le préfet, les autorités académiques et le maire. Cette mesure doit rester exceptionnelle et proportionnelle pour préserver la continuité du service et la continuité pédagogique.

L'établissement peut être fermé par les autorités suivantes :

- Établissements scolaires du 2<sup>d</sup> degré public : le chef d'établissement, dans le cadre de ses prérogatives en matière de sécurité<sup>16</sup>, en informant sans délai le Dasen.
- Établissement scolaire du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat : le responsable d'établissement, dans le cadre de ses prérogatives<sup>17</sup>, en informant sans délai le Dasen.
- Toute structure scolaire : le maire et le préfet de département, dans le cadre de leurs pouvoirs de police générale<sup>18</sup>, pour tout établissement, respectivement, sur le territoire de la commune ou du département.

Toute mesure de fermeture d'accès fait l'objet d'une information préalable du Dasen, qui en informe le recteur (service de défense et de sécurité académique), qui en avisera dans les plus brefs délais le ministère (service de défense et de sécurité).

Lorsqu'un maire envisage de fermer un ou plusieurs établissements scolaires dans le ressort de sa commune, un dialogue avec le préfet et les autorités académiques doit être systématiquement engagé pour évaluer la réalité des circonstances locales.

La collectivité territoriale de rattachement sera également informée en parallèle de la décision de fermeture.

<sup>15</sup> <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-recommandations-en-cas-de-vague-de-chaleur>

<sup>16</sup> Article R. 421-10 alinéa 3 du Code de l'éducation ; les articles L.411-1, R. 411-10 et R. 411-14 du Code de l'éducation relatifs aux pouvoirs du directeur d'école lui permettent, en cas de canicule, de prévoir toute mesure d'organisation interne à l'école (par exemple : aménager les horaires), mais non de fermer complètement l'école, qui n'est pas un établissement public disposant de la personnalité juridique à l'instar des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

<sup>17</sup> Articles L. 442-5 et R. 442-39 du Code de l'éducation

<sup>18</sup> Article L. 2122-24 du Code général des collectivités territoriales

# Assurer la continuité pédagogique

## Cadre général

La continuité pédagogique désigne l'ensemble des actions (dans et hors la classe) qui permettent d'adapter l'organisation d'un établissement afin de limiter les impacts des crises de toute nature sur la poursuite des apprentissages et le bien-être des élèves. Elle repose sur une organisation adaptée, anticipée et collective.

Le plan de continuité pédagogique (PCP), adopté à l'échelle de l'école ou de l'établissement, est un document de référence. Actualisé à chaque rentrée, il constitue le cadre dans lequel inscrire l'anticipation des vagues de chaleur. Le directeur d'école et le chef d'établissement en assurent la mise en œuvre concrète et ont la responsabilité de veiller à la continuité pédagogique, en lien avec les équipes pédagogiques. Les enseignants exercent leur liberté pédagogique dans les contenus et méthodes.

L'enjeu n'est pas d'imposer des solutions techniques, mais de prévoir un cadre favorisant une bonne coordination entre

tous les acteurs, en vue de maintenir un lien éducatif de qualité tout en garantissant la sécurité et la santé des élèves et des personnels.

L'évolution du climat rend les vagues de chaleur plus fréquentes, imprévisibles ou prolongées. Dans ce contexte, cette fiche propose des pistes pour anticiper ces situations en identifiant certaines priorités, comme le maintien du contact avec les élèves, qui participe pleinement de la continuité pédagogique, sans pour autant relever d'un enseignement formel.

## Mise en œuvre

### PHASE 1

#### Anticiper

Chaque école ou établissement dispose d'un **plan de continuité pédagogique**<sup>19</sup> (PCP) actualisé à chaque rentrée. Ce plan doit être connu des équipes et accompagné d'un suivi régulier des coordonnées des familles, afin de garantir la possibilité de communiquer rapidement en cas d'urgence.

Il précise notamment, en tenant compte des contraintes locales (par exemple technologiques ou climatiques) :

- les modalités de contact et de suivi des élèves et des familles ;
- les alternatives prévues pour les élèves sans accès au numérique (supports papier, appels téléphoniques) ;

→ Chaque académie déclinera le plan selon les modalités qui y sont précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment dans les Outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés à chaque territoire ultramarin.

<sup>19</sup> « Préparer son plan de continuité pédagogique », Guide de référence national, Éduscol, 2022. <https://eduscol.education.gouv.fr/5058/preparer-son-plan-de-continuite-pedagogique>

- l'organisation pédagogique de référence en cas de fermeture : repères de travail hebdomadaires, consignes claires et modalités de suivi et d'évaluation.

Lors de la période de veille saisonnière des épisodes de fortes chaleurs (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre), des mesures peuvent être anticipées :

- informer les familles des scénarios envisagés ;
- rappeler aux équipes l'existence du PCP ;
- identifier les élèves les plus fragiles afin d'assurer un suivi prioritaire en cas de bascule ;
- envisager, avec les équipes pédagogiques, l'opportunité d'ajustements simples de l'organisation et, si nécessaire, l'activation du PCP sur la période.

L'objectif est de pouvoir réagir rapidement et de manière lisible si une fermeture est décidée, sans alourdir la charge des équipes et en donnant des repères clairs aux familles.

## PHASE 2

### Aménager le fonctionnement de l'école ou de l'établissement

Lorsque l'accueil reste possible mais sous une forme réduite, plusieurs scénarios peuvent être envisagés :

- Ouverture le matin, fermeture l'après-midi  
Dans ce cas, les enseignements fondamentaux (français, mathématiques, disciplines principales) sont prioritairement dispensés en présentiel le matin. Les activités de l'après-midi (exercices d'application, lectures, productions écrites ou artistiques) sont assurées à distance, sous forme allégée.
- Accueil par niveaux ou en demi-groupes  
Les élèves alternent présentiel et distanciel (par exemple : un jour sur deux). Ce dispositif garantit que chacun bénéficie d'un temps de présence à l'école, tout en permettant la régulation des effectifs. Le suivi pédagogique à distance s'appuie alors sur les créneaux initialement inscrits à l'emploi du temps, aménagés si nécessaire pour faciliter les cours virtuels ou les temps de travail en autonomie.

- Accueil partiel (élèves prioritaires)  
Certains publics sont maintenus en présentiel (élèves en situation de handicap, élèves exposés au décrochage), tandis que la continuité pédagogique est assurée à distance pour les autres. Ce scénario suppose une communication claire avec les familles afin de garantir l'équité et d'éviter toute rupture de suivi.

***L'équilibre entre présentiel et distanciel doit être explicité et respecté, afin de donner à tous les élèves des conditions similaires d'apprentissage.***

## PHASE 3

### Fermer totalement l'école ou l'établissement

Lorsque l'école ou l'établissement est totalement fermé, l'enseignement bascule intégralement à distance et trois priorités s'imposent :

- Maintenir le lien  
Chaque élève ou famille doit être contacté dans la mesure du possible, par téléphone, visioconférence ou messagerie, pour s'assurer de la progression des apprentissages et prévenir le décrochage.
- Coordonner les contenus
- Accompagner les familles  
Des consignes claires sont données pour aider à organiser le travail de l'élève, en tenant compte de la diversité des situations familiales.

**Une attention particulière est portée aux élèves sans équipement numérique,** par la mise à disposition de supports papier et d'un suivi téléphonique renforcé.

## FICHE 5

# Adapter l'organisation des examens

### Cadre général

Les recommandations<sup>20</sup> suivantes sont formulées à destination des chefs d'établissement afin d'anticiper l'organisation des épreuves en cas de vagues de chaleur, tout en laissant la possibilité de les adapter aux contraintes locales.

### Mise en œuvre

#### PHASE 1

#### Adapter les conditions d'accueil

##### Avant les épreuves

- Dans la mesure du possible, utiliser les salles les plus fraîches et les mieux isolées.
- Étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets.

→ Chaque académie déclinera le plan selon les modalités qui y sont précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment dans les Outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés à chaque territoire ultramarin.

- Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée.
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- S'assurer que les candidats ont à disposition de l'eau potable et/ou permettre aux candidats de sortir de la salle, en étant accompagnés, pour se désaltérer.
- Avoir une vigilance particulière envers les personnels et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap. En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis médical.

##### Avant chaque session

- La Dgesco transmet à tous les rectorats une procédure d'alerte dédiée au déroulement des épreuves afin d'assurer la gestion de tout type d'incident, dont les éventuels épisodes d'intempéries. Dans ce cas, un accompagnement dédié avec des consignes spécifiques est mis en place.

##### Pendant les épreuves

- Être attentif à tout signe de dégradation de la santé (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.).

<sup>20</sup> Article actualisé selon les alertes de Météo France « Recommandations aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule ». <https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-456261>

**En cas de coup de chaleur, donner les premiers secours**

- Alerter les premiers secours en composant le 15 (Samu).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.

- L'asperger d'eau fraîche.
- Faire le plus possible de ventilation.
- Lui donner de l'eau fraîche, en petites quantités si elle est consciente et peut boire.

Dans tous les cas, le calendrier des examens étant national, **aucune initiative académique ne peut modifier les dates ou horaires nationaux.**



---

**Site éducation nationale**  
**Site bâti scolaire**  
**Site vigilance Météo France**  
**Site du ministère chargé de la santé**

## Formation professionnelle

### Liste des structures labellisées Éduform par la commission nationale de labellisation

NOR : MENE2611596S

→ Décision du 22-4-2026

MEN – DGESCO A2-2

#### Structures labellisées

Conformément à l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Éduform et à l'arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, le ministre chargé de l'éducation nationale, sur proposition de la commission nationale de labellisation, accorde l'extension du label Éduform à la catégorie d'action pour la structure désignée ci-après :

Structure labellisée Éduform par la commission nationale de labellisation

Académie	Structure	Catégorie d'action concernée	Certification délivrée le
Bordeaux	GIP FCIP Aquitaine	<input checked="" type="checkbox"/> Action de formation par apprentissage	15/12/2024

Fait le 22 avril 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Caroline Pascal

## Programmes d'enseignement

### Programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive et d'histoire-géographie du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et du cycle de consolidation (cycle 3)

NOR : MENE2608631A

→ Arrêté du 22-4-2026 - JO du 8-5-2026

MEN – DGESCO A3-3

---

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 9-11-2015 ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 2-4-2026

---

**Article 1** – Les programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive et d'histoire-géographie du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et du cycle de consolidation (cycle 3) sont fixés conformément aux annexes du présent arrêté.

**Article 2** – Les parties relatives à l'enseignement d'éducation physique et sportive et « Questionner le monde – Questionner l'espace et le temps » de l'annexe 1 (Programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux) et à l'enseignement d'éducation physique et sportive et d'histoire et géographie de l'annexe 2 (Programme d'enseignement du cycle de consolidation) de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé sont supprimées.

**Article 3** – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2026-2027 en tant qu'elles s'appliquent aux classes de cours préparatoire et de cours moyen première année et à la rentrée de l'année scolaire 2027-2028 en tant qu'elles s'appliquent aux classes de cours élémentaire première et deuxième années, de cours moyen deuxième année et de sixième.

**Article 4** – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 avril 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Caroline Pascal

## Annexe(s)

- ⌵ [Annexe 1 – Programme d'éducation physique et sportive \(cycle 2\)](#)
- ⌵ [Annexe 2 – Programme d'éducation physique et sportive \(cycle 3\)](#)
- ⌵ [Annexe 3 – Programme d'histoire-géographie \(cycle 2\)](#)
- ⌵ [Annexe 4 – Programme d'histoire-géographie \(cycle 3\)](#)

# Programme d'éducation physique et sportive du cycle 2

## Sommaire

### Principes

#### **Se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée**

##### *Cours préparatoire*

- Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible
- Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible
- Se déplacer pour lancer le plus loin possible
- Se déplacer pour s'orienter dans l'espace
- Recueillir et apprécier des résultats

##### *Cours élémentaire première année*

- Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible
- Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible
- Se déplacer pour lancer le plus loin possible
- Se déplacer pour s'orienter dans l'espace
- Recueillir et apprécier des résultats

##### *Cours élémentaire deuxième année*

- Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible
- Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible
- Se déplacer pour lancer le plus loin possible
- Se déplacer pour s'orienter dans l'espace
- Recueillir et apprécier des résultats

#### **Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels**

##### *Cours préparatoire*

- Construire des équilibres dans des environnements terrestres
- Construire des équilibres avec un moyen de locomotion
- Construire des équilibres dans un environnement aquatique
- Agir en toute sécurité

##### *Cours élémentaire première année*

- Construire des équilibres dans des environnements terrestres
- Construire des équilibres avec un moyen de locomotion
- Construire des équilibres dans un environnement aquatique
- Agir en toute sécurité

##### *Cours élémentaire deuxième année*

- Construire des équilibres dans des environnements terrestres
- Construire des équilibres avec un moyen de locomotion
- Construire des équilibres dans un environnement aquatique
- Agir en toute sécurité

#### **S'exprimer avec son corps pour éprouver et partager des émotions**

##### *Cours préparatoire*

- Développer une motricité à visée artistique
- Créer des enchaînements simples et mémorisés
- Éprouver et exprimer des émotions

##### *Cours élémentaire première année*

- Développer une motricité à visée artistique
- Créer des enchaînements simples et mémorisés
- Éprouver et exprimer des émotions

##### *Cours élémentaire deuxième année*

- Développer une motricité à visée artistique
- Créer des enchaînements simples et mémorisés
- Éprouver et exprimer des émotions

#### **Coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres**

##### *Cours préparatoire*

- Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives
- Faire des choix pour marquer
- Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

##### *Cours élémentaire première année*

- Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives
- Faire des choix pour marquer
- Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

##### *Cours élémentaire deuxième année*

- Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives
- Faire des choix pour marquer
- Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

## Principes

L'éducation physique et sportive (EPS) à l'école élémentaire contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, cognitif et relationnel des élèves.

Discipline fondamentale, elle joue un rôle clé dans la formation globale de l'élève. Elle participe de la construction d'une culture corporelle, sportive et citoyenne, en considérant l'élève dans l'unité de ses dimensions corporelle, cognitive, sociale et affective.

L'EPS offre une variété d'expériences motrices qui permet à chaque élève de se découvrir et de s'épanouir. Elle promeut le bien-être physique, moral et social, à travers une approche ludique et dynamique des apprentissages. L'élève s'éprouve dans l'action et il prend plaisir à explorer une diversité de situations et d'environnements dans le cadre des activités physiques, sportives et artistiques. Il apprend également à faire des choix, à prendre des initiatives et à coopérer avec les autres.

L'EPS a pour objectifs de permettre à l'élève de :

- développer sa motricité en apprenant à s'exprimer avec son corps ;
- renforcer son « capital santé » en favorisant une activité physique quotidienne et développer un mode de vie sain et équilibré ;
- découvrir une culture physique, sportive et artistique ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour favoriser la coopération et le respect des autres ;
- s'approprier des méthodes et des outils (de mesure, d'évaluation, de recueil de résultats) par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques variées.

L'EPS contribue à la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et participe à l'acquisition des savoirs fondamentaux, au développement des compétences psychosociales ainsi qu'à la construction d'une culture commune.

Cette discipline joue un rôle clé au sein de l'école inclusive ; l'objectif est de favoriser l'accès de tous les élèves, à une pratique physique sportive et artistique. En effet, l'adaptation du contexte d'enseignement en EPS permet de prendre en compte les différences et de valoriser la diversité.

Par ailleurs, l'EPS participe à la construction de l'égalité entre les filles et les garçons. Elle veille à leur offrir les mêmes opportunités et encourage la participation équitable des filles et des garçons à toutes les activités physiques, sportives et artistiques qu'elles soient individuelles ou collectives.

À l'école élémentaire, quatre domaines complémentaires relatifs à la motricité offrent un parcours de formation équilibré et progressif :

- se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée ;
- construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels ;
- s'exprimer avec son corps pour éprouver et partager des émotions ;
- coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres.

Ces domaines d'apprentissage ainsi définis constituent un passage obligé au cours des trois années du cycle 2. Chaque domaine vise l'acquisition d'une compétence motrice prioritaire qui peut néanmoins être réinvestie dans les autres domaines.

Les objectifs d'apprentissage des domaines précisent les acquisitions visées à chaque niveau d'enseignement. Ils permettent d'effectuer des choix adaptés au contexte de l'enseignement (espaces, matériels, infrastructures).

Au cycle 2, les objectifs d'apprentissage visent des acquisitions motrices (exploration et développement) et éducatives fondamentales dans la continuité du cycle 1. Deux degrés d'acquisition sont ciblés, l'un en cours préparatoire et l'autre en cours élémentaire.

Les exemples de réussite, qui illustrent les objectifs d'apprentissage, donnent des repères sur l'activité menée par l'élève. Ils sont à considérer comme indicatifs et non limitatifs.

La répartition des 108 heures d'EPS annuelle doit être soigneusement réfléchie pour garantir à la fois l'acquisition et l'évaluation des attendus des programmes de la discipline, ainsi que la mise en œuvre des savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager et savoir rouler à vélo). La répétition joue un rôle prépondérant dans l'acquisition progressive des compétences motrices et contribue au développement de la confiance en soi. La pratique régulière voire quotidienne de l'EPS est une condition de la réussite de l'élève et du développement des habitudes positives de vie.

En complémentarité de l'enseignement de l'EPS, la participation de l'élève aux activités proposées par les fédérations sportives scolaires offre une occasion supplémentaire de prolonger sa pratique, de vivre de nouvelles expériences, de prendre des initiatives et d'assumer des responsabilités dans un cadre associatif.

Enfin, sans se substituer à l'EPS, les activités physiques quotidiennes supplémentaires s'articulent avec les objectifs généraux de santé et de bien-être des élèves.

## Se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit une motricité qui lui permet d'agir à la fois dans l'espace et sur une durée. L'enjeu est de favoriser une meilleure appréhension de l'espace et du temps par la mobilisation de ses ressources physiques. L'élève développe des habiletés motrices pour se déplacer avec efficacité dans des espaces stables, normés et rassurants.

Il apprend à se déplacer plus vite, plus longtemps, plus haut et plus loin. Il apprend également à se repérer dans un environnement plus ou moins connu pour agir et mieux s'orienter dans l'espace.

La possibilité de diversifier les contextes au sein du domaine d'apprentissage « se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée » permet à l'élève d'enrichir sa motricité au travers d'habiletés motrices distinctes mais complémentaires du type course, saut, lancer et orientation. Ces dernières peuvent être réinvesties dans les autres domaines relatifs à la motricité.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible. Il construit une motricité de coureur pour agir sur une durée (courir vite, courir et franchir et courir longtemps) ;
- se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible. Il construit une motricité de sauteur pour agir dans l'espace en longueur ou en hauteur ;
- se déplacer pour lancer le plus loin possible. Il manipule différents objets et construit une motricité de lanceur pour agir sur l'objet et dans l'espace ;
- se déplacer pour s'orienter dans l'espace. Il apprend à se situer pour s'orienter dans l'espace dans des environnements de moins en moins connus ;
- recueillir et apprécier des résultats. Il apprend à relever et communiquer des résultats, et développe ainsi des compétences psychosociales.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** activités athlétiques aménagées et parcours d'orientation.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève vit des expériences variées au sein de plusieurs ateliers complémentaires (course, saut et lancer) ;
- l'élève bénéficie d'un espace aménagé et sécurisé pour agir ;
- l'élève s'engage dans des situations ludiques à l'aide d'une diversité de matériels (plots, lattes, cerceaux, etc.) ;
- l'élève développe des habiletés motrices différentes et complémentaires à travers la variété des environnements, des durées et des objets à laquelle il est confronté ;
- l'élève s'appuie sur des repères de temps et de distance afin de mobiliser au maximum ses ressources et d'apprécier le résultat de son action ou de celle des autres ;
- l'élève est valorisé dans ses efforts, ses progrès et encouragé à se dépasser ;
- l'élève apprécie ses résultats au regard des performances sportives de référence.

## Cours préparatoire

### Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Découvrir une diversité de signaux de départ. Courir vite de façon équilibrée.	– L'élève identifie le signal de départ (sonore, visuel, tactile) et s'élance avec réactivité. – Il regarde loin devant lui et reste dans l'espace dévolu à sa course (un couloir, une zone aménagée, etc.).
Courir et franchir sans ralentir des obstacles horizontaux.	– L'élève franchit plusieurs obstacles horizontaux (type « rivière ») sans ralentir sa course. – Il franchit toutes les rivières avec le pied droit, puis avec le pied gauche. – Il franchit toutes les rivières en alternant le pied d'impulsion.
Courir longtemps en limitant les arrêts.	– L'élève réduit le nombre d'arrêts dans un espace de course aménagé autorisant des zones de marche (« contrats de course »). – Les élèves courent en groupe pour parcourir la plus grande distance possible sur une durée donnée.

### Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Varié les impulsions pour sauter loin ou haut.	– L'élève saute vers l'avant et sans élan pour franchir un obstacle horizontal en variant les impulsions (pieds joints, un pied, puis l'autre).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Il saute sans élan au-dessus d'un fil ou d'un tapis en variant les impulsions (pieds joints, un pied, puis l'autre).</li> <li>– Il saute pour atteindre des zones de plus en plus hautes ou de plus en plus éloignées (fil, tapis, plots, etc.) de la zone d'impulsion.</li> </ul>
--	---

### Se déplacer pour lancer le plus loin possible

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Lancer loin et de manière variée différents objets	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève lance des objets variés (balle, vortex, cerceaux, etc.) en visant des zones plus ou moins éloignées.</li> <li>– Il lance de manière différente (à deux mains, à une main, mains au niveau de la poitrine, au-dessus de la tête, etc.) en visant des zones de plus en plus éloignées.</li> <li>– Il lance loin en mobilisant ses jambes et en basculant le haut du corps de l'arrière vers l'avant.</li> </ul>

### Se déplacer pour s'orienter dans l'espace

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Repérer des éléments visibles pour se situer dans un espace connu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève identifie et nomme les symboles présents sur un plan et il les reconnaît sur le terrain.</li> <li>– Il se situe sur un plan en reconnaissant des éléments remarquables situés « à proximité ».</li> <li>– Il identifie des éléments remarquables sur une photographie et sait reconnaître l'endroit où celle-ci a été prise.</li> <li>– Il trouve une balise facilement identifiable et visible à proximité de sa position à l'aide d'un plan.</li> </ul>

### Recueillir et apprécier des résultats

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Explorer et utiliser des outils de mesure concrets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève repère la zone qui matérialise le résultat de son action motrice ou celle d'un camarade (durée/distance en course, zone de réception pour le lancer et le saut).</li> <li>– Il mesure ses progrès grâce à des repères très concrets qui matérialisent le résultat de ses actions motrices (zone atteinte, distance parcourue, etc.).</li> </ul>

## Cours élémentaire première année

### Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Se préparer au signal de départ. Courir vite et de façon coordonnée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève est immobile avant le départ et attentif au signal.</li> <li>– Il court vite en slalomant entre des petits objets.</li> <li>– Il court vite en variant la direction de ses déplacements (vers l'avant, l'arrière, sur le côté, etc.).</li> </ul>
Courir et franchir sans ralentir des obstacles verticaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève franchit un obstacle vertical placé en deçà de la hauteur de son genou sans ralentir sa course.</li> <li>– Il franchit l'obstacle vertical avec le pied droit, puis avec le pied gauche.</li> </ul>
Courir longtemps sans s'arrêter.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève court sans s'arrêter sur une durée de course donnée.</li> <li>– Il réussit un « contrat de course » adapté à ses capacités.</li> </ul>

### Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Construire une impulsion avec un pied d'appel pour sauter loin ou haut.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève réalise des foulées bondissantes vers l'avant.</li> <li>– Il effectue une succession de bonds vers le haut.</li> <li>– Il identifie le pied avec lequel il préfère sauter (pied d'appel).</li> </ul>

## Se déplacer pour lancer le plus loin possible

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Lancer loin et dans l'axe différents objets.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève lance un objet loin en le faisant passer au-dessus d'un obstacle vertical.</li><li>- Il lance un objet loin dans les limites de la zone de lancer.</li></ul>

## Se déplacer pour s'orienter dans l'espace

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Repérer des éléments visibles pour s'orienter dans un espace connu.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève oriente son plan à l'aide des éléments remarquables situés sur le terrain.</li><li>- Il ajuste l'orientation de son plan à chaque changement de direction.</li><li>- Il se situe sur le plan à chaque arrêt.</li></ul>

## Recueillir et apprécier des résultats

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Identifier la mesure d'un résultat pour progresser.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève relève et communique les résultats obtenus.</li><li>- Il compare les résultats d'un essai à l'autre pour mesurer les progrès.</li></ul>

## Cours élémentaire deuxième année

### Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Réagir vite au signal de départ. Courir vite et de façon coordonnée.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève réagit vite à un signal sonore.</li><li>- Il court vite en adaptant sa foulée aux contraintes (espaces différents entre des lattes, des plots, etc.), sans ralentir.</li></ul>
Courir et franchir sans ralentir des obstacles verticaux.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève franchit plusieurs obstacles verticaux placés en deçà de la hauteur de son genou sans ralentir sa course.</li><li>- Il franchit tous les obstacles verticaux avec le pied droit, puis avec le pied gauche.</li><li>- Il franchit tous les obstacles verticaux en alternant le pied d'impulsion.</li></ul>
Courir longtemps sans s'arrêter.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève court sans s'arrêter sur une durée de course de plus en plus longue.</li><li>- Il choisit un « contrat de course » adapté à ses capacités.</li></ul>

### Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Construire une impulsion avec un pied d'appel pour sauter loin ou haut.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève identifie son pied d'appel préférentiel en comparant les distances atteintes ou les hauteurs franchies après chaque saut.</li><li>- Il effectue des sauts exclusivement avec son pied d'appel.</li><li>- Il mobilise ses bras pour sauter plus loin ou plus haut.</li></ul>

### Se déplacer pour lancer le plus loin possible

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Lancer loin et dans l'axe différents objets.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève lance à deux mains un petit ballon lesté, effectue une poussée du bas vers le haut et vers l'avant, pour terminer avec les deux bras tendus vers le haut et l'avant.</li><li>- Il lance une balle, un vortex ou un petit javelot en mousse avec une flexion du bras dite à « bras cassé » (trajet du bras de l'arrière vers l'avant, le coude fléchi et termine avec la main vers le haut et l'avant).</li></ul>

## Se déplacer pour s'orienter dans l'espace

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Repérer des éléments visibles pour s'orienter dans un espace connu.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève trouve deux balises facilement identifiables à moins de vingt mètres de sa position à l'aide d'un plan.</li><li>- Il marche pour mieux s'orienter à partir d'un plan et sur le terrain (l'orientation prime sur la course).</li></ul>

## Recueillir et apprécier des résultats

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Identifier la mesure d'un résultat pour progresser.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève applique des principes pour s'améliorer d'un essai à l'autre (être attentif pour réagir vite à un signal de départ, etc.).</li><li>- Il comprend l'intérêt de la mesure d'un résultat pour modifier son attitude et son action (identifier son pied d'appel pour sauter plus loin ou plus haut, lancer loin grâce à l'action des jambes, etc.).</li></ul>

## Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit des équilibres nouveaux pour s'adapter à des environnements inhabituels et variés. Confronté à ces contextes d'évolution inédits naturels ou aménagés, l'élève réorganise et enrichit sa motricité ordinaire (équilibre vertical) et développe de nouvelles habiletés motrices en respectant les règles de sécurité. L'élève expérimente ainsi un nouvel équilibre terrestre et aquatique, avec ou sans moyen de locomotion.

Ces équilibres relatifs à la motricité contribuent à l'acquisition des savoirs sportifs fondamentaux que sont le « savoir nager » et le « savoir rouler à vélo ».

L'expérience d'une pratique physique en milieu inhabituel procure à l'élève des émotions qu'il apprend à reconnaître et à gérer. Les activités du domaine « construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels » représentent une opportunité pour développer des savoirs en matière de sécurité et garantir ainsi le respect de l'intégrité physique et morale de l'élève.

L'éducation à la prise de risque dans des contextes d'enseignement sécuritaires représente une dimension spécifique et formative des activités motrices de ce domaine.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- construire des équilibres dans des environnements terrestres. Dans les environnements terrestres aménagés, il adapte son équilibre et construit des habiletés motrices de nature gymnique (rouler, voler, se renverser et se suspendre). Il réorganise également sa motricité pour évoluer sur des supports verticaux, sans appréhension et en toute sécurité ou dans d'autres environnements de pleine nature (randonnée pédestre, équitation, etc.);
- construire des équilibres avec un moyen de locomotion. Il construit de nouveaux équilibres par l'usage d'un moyen de locomotion pour rouler ou glisser ;
- construire des équilibres dans un environnement aquatique. Dans celui-ci, il modifie ses repères pour évoluer dans l'eau ;
- agir en toute sécurité pour soi et pour les autres. Confronté à des environnements inhabituels, il développe des compétences en matière de sécurité, ainsi que des compétences psychosociales.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** activités gymniques, activités de rouler et glisse, activité aquatique, parcours d'escalade, etc.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève bénéficie d'un encadrement et d'un aménagement adaptés aux activités, y compris de la présence éventuelle d'intervenants et/ou d'accompagnateurs, conformément aux modalités d'intervention et d'agrément en vigueur, dans le cadre d'activités à taux d'encadrement renforcé ;
- l'élève est attentif à sa sécurité et à celle des autres ;
- l'élève profite de la pratique des activités dans un milieu naturel pour se sensibiliser au développement durable et à la biodiversité.

# Cours préparatoire

## Construire des équilibres dans des environnements terrestres

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Explorer un nouvel équilibre avec le corps qui roule vers l'avant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève effectue une roulade avant à partir d'un contre haut (bloc, banc, etc.) avec le menton collé à la poitrine.</li> <li>- Il roule en variant sa position de départ : jambes tendues, à genoux, accroupi, etc.</li> </ul>
Explorer un nouvel équilibre de suspension en l'air avec le corps droit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève effectue un saut avec le corps droit sur une surface plane après une impulsion sur deux pieds.</li> <li>- Il se réceptionne en équilibre.</li> <li>- Il a le corps droit lors de sa suspension en l'air avec les bras placés le long du corps.</li> <li>- Il effectue deux sauts successifs sur une surface plane avec le corps droit après une impulsion à deux pieds.</li> </ul>
Explorer un nouvel équilibre avec le corps qui se renverse. Explorer un nouvel équilibre avec le corps en mouvement sur une surface réduite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève se déplace sur plusieurs mètres en quadrupédie avec une position du bassin au-dessus de la ligne des épaules.</li> <li>- Il se déplace sur un banc avec les bras écartés, sans tomber.</li> </ul>
Explorer un nouvel équilibre vertical en se déplaçant sur un support vertical (espallier, mur, mur d'escalade, corde, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En situation de grimpe (hauteur inférieure à trois mètres), l'élève ose se déplacer sur un parcours constitué de plusieurs grosses prises.</li> <li>- Sur ces parcours simples, il limite les arrêts ou les retours au sol.</li> </ul>

## Construire des équilibres avec un moyen de locomotion

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Rouler et glisser, avec un moyen de locomotion, en ligne droite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève maintient son équilibre sur un moyen de locomotion (vélo, roller, patinette, etc.) pour réaliser un parcours en ligne droite.</li> <li>- À partir d'un plot de départ, il roule et il glisse jusqu'au plot d'arrivée, sans tomber.</li> <li>- Il regarde devant lui, il freine puis il s'arrête en posant un pied au sol.</li> <li>- Il réalise un parcours en s'arrêtant le moins possible.</li> </ul>

## Construire des équilibres dans un environnement aquatique

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Explorer le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève entre et sort seul dans l'eau (par l'échelle, par un saut depuis le bord du bassin, etc.).</li> <li>- Il s'éloigne progressivement du bord et se déplace avec les épaules immergées.</li> <li>- Il accepte de mettre la tête sous l'eau en bloquant sa respiration pendant plusieurs secondes</li> </ul>

## Agir en toute sécurité

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Respecter les règles pour ne pas se mettre en danger.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les activités de construction des équilibres dans des environnements terrestres avec ou sans moyen de locomotion, l'élève : <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaît et respecte les positions de départ et d'arrivée ;</li> <li>• attend le signal de départ avant de s'engager dans le parcours pour ne pas gêner ou mettre en danger ses camarades (agir en sécurité pour soi et pour les autres) ;</li> <li>• connaît et respecte les limites de la zone dans laquelle il évolue ;</li> <li>• identifie les consignes et les règles liées au respect de</li> </ul> </li> </ul>

	<p>l'environnement de la pratique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaît les équipements de sécurité adaptés à l'activité.</li> </ul> <p>– Dans les activités de construction des équilibres dans un environnement aquatique, l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecte les principales règles de sécurité (espace et périmètre de pratique ou d'évolution, respect du règlement de la piscine).</li> </ul>
--	---

## Cours élémentaire première année

### Construire des équilibres dans des environnements terrestres

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Construire un nouvel équilibre avec le corps qui roule vers l'avant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève effectue une roulade avant sur une surface plane avec le menton collé à la poitrine.</li> <li>– Il réalise une roulade avant dans l'axe et termine en équilibre.</li> </ul>
Construire un nouvel équilibre de suspension en l'air avec le corps droit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève effectue un saut avec le corps droit depuis un contre haut (banc, bloc, etc.) après une impulsion sur deux pieds.</li> <li>– Il se réceptionne en équilibre dans un cerceau.</li> <li>– Il réalise un saut avec le corps droit.</li> </ul>
Construire un nouvel équilibre avec le corps qui se renverse. Construire un nouvel équilibre avec le corps en mouvement sur une surface réduite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En position renversée et les jambes en appui sur un contre haut (bloc, banc, etc.), l'élève aligne ses mains et ses épaules (position dite « de la planche »).</li> <li>– Il a le corps gainé et ses épaules se situent dans l'axe et au-dessus de ses mains.</li> <li>– Il se déplace sans tomber sur une poutre avec les bras écartés.</li> </ul>
Construire un nouvel équilibre vertical en se déplaçant sur un support vertical.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève se déplace vers le haut (inférieur à trois mètres), puis en traversée d'un point A à un point B sans retour au sol.</li> <li>– Il dissocie et coordonne les actions des bras et des jambes dans son déplacement.</li> </ul>

### Construire des équilibres avec un moyen de locomotion

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Rouler et glisser, avec un moyen de locomotion, dans des situations variées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève roule et glisse sur des parcours en effectuant des virages à droite et à gauche.</li> <li>– Il pédale sur des trajectoires variées (ligne droite, slalom, etc.).</li> <li>– Il roule et retire ses pieds des pédales.</li> </ul>

### Construire des équilibres dans un environnement aquatique

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Accepter l'action de l'eau sur son corps et construire un nouvel équilibre horizontal.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève touche le fond avec les pieds puis se laisse remonter passivement à la surface en bloquant sa respiration.</li> <li>– Il se maintient un court instant en position verticale dans l'eau sans prendre appui sur le bord du bassin.</li> <li>– Il expérimente la flottaison sur le ventre et sur le dos.</li> </ul>

### Agir en toute sécurité

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Identifier les dangers propres à l'activité et adapter son comportement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève reconnaît des situations dangereuses pour lui ou pour les autres et adopte les comportements appropriés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• il prévient le professeur ;</li> <li>• il ne s'engage pas dans un parcours dans lequel un camarade est déjà impliqué ;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• il apporte son aide à un camarade en difficulté sur un parcours ;</li> <li>• il connait et respecte la hauteur de sécurité à ne pas dépasser, etc.</li> </ul> <p>– Il comprend certains principes d'efficacité au service de sa sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la poussée d'Archimède qui permet une remontée passive dans les activités aquatiques ;</li> <li>• la vitesse comme une condition de l'équilibre dans le déplacement avec un moyen de locomotion, etc.</li> </ul> <p>– Dans les activités de construction d'équilibres dans des environnements terrestres avec ou sans moyen de locomotion, l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aide le professeur à installer le petit matériel (tapis, blocs, etc.) ;</li> <li>• vérifie son équipement dans le respect des règles de sécurité.</li> </ul>
--	---

## Cours élémentaire deuxième année

### Construire des équilibres dans des environnements terrestres

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Construire un nouvel équilibre avec le corps qui roule vers l'avant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève effectue une roulade avant sur une surface plane en variant sa position de départ : jambes tendues, à genoux, accroupi, etc.</li> <li>– Il roule vers l'avant et adopte des positions d'arrivée différentes : sur deux pieds, sur un pied, accroupi, assis, etc.</li> </ul>
Construire un nouvel équilibre de suspension en l'air avec le corps droit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève effectue un saut avec le corps droit après une course d'élan réduite et une impulsion à deux pieds sur un tremplin.</li> <li>– Il se réceptionne en équilibre sur une surface plane.</li> <li>– Il réalise un saut avec le corps droit et une position des bras vers le haut.</li> </ul>
Construire un nouvel équilibre avec le corps qui se renverse. Construire un nouvel équilibre avec le corps en mouvement sur une surface réduite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En position renversée et les jambes en appui sur un contre haut (banc, bloc, espalier, etc.), l'élève aligne ses mains, ses épaules et son bassin (position « à l'équerre »).</li> <li>– Il se déplace en alternant une pose des mains et une pose des pieds (« saut de lapin »).</li> <li>– Sur un banc ou sur une poutre, il réalise des figures simples sur une jambe, sans tomber.</li> </ul>
Construire un nouvel équilibre vertical en se déplaçant sur un support vertical.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève grimpe sur des parcours en traversée d'un point A à un point B avec des prises plus petites et plus espacées entre elles.</li> <li>– Il déplace les pieds avant les mains dans son déplacement.</li> </ul>

### Construire des équilibres avec un moyen de locomotion

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Rouler et glisser, avec un moyen de locomotion, dans des situations variées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève se déplace en utilisant le « pas du patineur ».</li> <li>– Il roule ou glisse entre deux plots en levant un pied.</li> <li>– Il roule ou glisse en effectuant un virage : une fois à droite, une fois à gauche.</li> <li>– Il roule en suivant un autre élève sans le dépasser.</li> <li>– Il roule ou glisse en contournant des obstacles sans tomber.</li> </ul>

## Construire des équilibres dans un environnement aquatique

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Accepter l'action de l'eau sur son corps et construire un nouvel équilibre horizontal.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève saute dans l'eau, touche le fond avec les pieds puis se laisse remonter passivement à la surface de l'eau en bloquant sa respiration.</li><li>- Il s'allonge, flotte sur le ventre puis sur le dos et se déplace sur quelques mètres.</li><li>- Il adopte une posture d'équilibre ventral puis dorsal avec un positionnement des bras et de la tête dans le prolongement de l'axe du corps.</li></ul>

## Agir en toute sécurité

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Identifier les dangers propres à l'activité et adapter son comportement.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève sait renoncer si le parcours lui paraît trop difficile et il précise la nature du danger potentiel.</li><li>- Dans les activités de construction des équilibres dans les environnements terrestres avec ou sans moyen de locomotion :<ul style="list-style-type: none"><li>• dans un espace aménagé et sécurisé, l'élève s'engage dans l'activité sans appréhension.</li></ul></li><li>- Dans une activité de grimpe, il s'engage dans un parcours adapté à ses capacités pour le réussir en toute sécurité.</li></ul>

## S'exprimer avec son corps pour éprouver et partager des émotions

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit une motricité pour s'exprimer avec son corps, pour éprouver et partager des émotions au travers d'activités artistiques et gymniques variées.

Au sein du domaine « s'exprimer avec son corps pour éprouver et partager des émotions », il s'engage en utilisant son corps comme moyen d'expression artistique, selon des paramètres variés (temps, espace, énergie et relation aux autres). Il mobilise également les habiletés gymniques développées dans le domaine « construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels » au service d'une expression artistique.

Il apprend à s'intégrer dans un projet collectif en tant qu'artiste, chorégraphe, spectateur, spectatrice et à exploiter pleinement les différents espaces qui lui sont proposés. Il s'engage corporellement par la mobilisation et la consolidation de nouveaux équilibres en effectuant des mouvements artistiques spécifiques, et prend ainsi conscience de son corps dans l'espace scénique.

C'est dans un contexte bienveillant que l'élève est encouragé à oser s'exposer au regard des autres. Il s'engage dans une démarche créative et sensible pour éprouver et faire éprouver des émotions par son expression corporelle.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- développer une motricité à visée artistique. Il enrichit sa motricité dans une dimension artistique en s'appropriant l'espace scénique et le monde sonore;
- créer des enchaînements simples et mémorisés. Il construit des enchaînements fluides et esthétiques qu'il présente devant les autres ;
- éprouver et exprimer des émotions. Il découvre une démarche de création artistique et construit une posture d'artiste. Il apprécie une prestation, s'exprime en évitant le jugement de valeur et partage son ressenti.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** danses, activités gymniques et arts du cirque.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève s'inscrit dans une démarche collective de création ;
- l'élève évolue dans un climat d'apprentissage dans lequel il se sent en sécurité physique, psychologique et sociale ;
- l'élève conclut une séquence d'apprentissage par une présentation et représentation individuelle ou collective ;
- l'élève assure différents rôles (danseur, danseuse, acrobate, juge, chorégraphe, spectateur, spectatrice etc.) ;
- l'élève s'engage dans des situations pédagogiques régulées par l'enseignant à l'aide de différentes variables (règles, espace, matériel, temps, supports musicaux, etc.) pour simplifier ou complexifier ses actions ;
- l'élève se familiarise avec une culture artistique en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

# Cours préparatoire

## Développer une motricité à visée artistique

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Explorer des actions à visée artistique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les activités de danse, l'élève mobilise tout son corps (bras, jambes, tête, mains, buste).</li><li>- Dans les activités d'arts du cirque et gymniques, il explore l'amplitude gestuelle (étirer ses bras, tendre sa jambe d'appui dans une position d'équilibre sur une poutre, etc.).</li><li>- Dans les activités de danse ou gymniques, il apprend à adapter sa gestuelle à une phrase musicale.</li></ul>
Explorer l'espace scénique.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les activités de danse, l'élève adapte ses déplacements en fonction de l'espace délimité : il danse « très grand » ou « très petit » (variation de l'amplitude gestuelle).</li><li>- Il occupe tout l'espace sans contact avec les autres.</li><li>- Dans les activités d'arts du cirque, il se déplace sur tout l'espace en fonction du verbe d'action proposé (sauter, courir, ramper, tourner, etc.).</li><li>- Dans les activités gymniques, il explore tout l'espace disponible en adaptant ses mouvements en fonction des différents matériels utilisés (bancs, poutres, cordes, chaises, tapis, etc.).</li></ul>

## Créer des enchaînements simples et mémorisés

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Reproduire un enchaînement artistique.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève respecte le contenu de la phrase dansée ou de l'enchaînement acrobatique.</li><li>- Dans les activités de danse traditionnelle, il reproduit le début, le milieu et la fin d'une phrase chorégraphiée.</li><li>- Dans les activités de danse, il reproduit la phrase d'un partenaire.</li></ul>

## Éprouver et exprimer des émotions

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Explorer la posture d'artiste.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans toutes les activités proposées :<ul style="list-style-type: none"><li>• l'élève accepte d'être regardé ;</li><li>• il salue le public à la fin de la prestation ;</li><li>• l'expression corporelle de l'élève traduit une émotion (sauter de joie, taper des pieds de colère, etc.).</li></ul></li><li>- Dans les activités de danse ou d'arts du cirque, il exprime un état (être pressé, fatigué, surpris, joyeux, etc.), un sentiment, une émotion (joie, tristesse, peur, etc.), une énergie (être mou, résistant, lourd, etc.).</li></ul>
Apprécier et décrire une prestation à l'aide d'un vocabulaire approprié.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans toutes les activités proposées :<ul style="list-style-type: none"><li>• l'élève s'approprie un vocabulaire spécifique pour décrire une prestation (espace, matériel, mouvement, verbes d'action, etc.) ;</li><li>• il est respectueux, silencieux et attentif pendant la prestation de ses camarades.</li></ul></li><li>- Dans les activités d'arts du cirque, il associe une émotion à un numéro observé (joie, peur, étonnement, etc.).</li><li>- Dans les activités gymniques, il reconnaît un élément et sait le nommer.</li></ul>

# Cours élémentaire première année

## Développer une motricité à visée artistique

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Reproduire des actions à visée artistique.	<ul style="list-style-type: none"><li>– Dans les activités de danse, l'élève reproduit des procédés chorégraphiques simples (répétition, unisson, cascade, etc.) en s'appuyant éventuellement sur une phrase musicale.</li><li>– Il utilise les paramètres du mouvement et s'appuie sur son imagination pour transformer différents déplacements (marcher sur un fil, courir sur des braises, avancer dans l'obscurité, etc.).</li><li>– Dans un numéro d'arts du cirque, il reproduit des figures simples.</li></ul>
Varié ses actions dans l'espace scénique.	<ul style="list-style-type: none"><li>– Dans les activités de danse, l'élève reproduit des chorégraphies simples en s'appuyant sur des repères spatiaux (devant de scène, fond de scène, position de face ou de profil, etc.)</li><li>– Dans les activités d'arts du cirque, il varie les lancers avec des balles ou des foulards dans les différentes dimensions de l'espace (en cascade, verticalement, horizontalement, au sol, etc.).</li><li>– Dans des activités gymniques, il varie ses déplacements (en avant, en arrière, sur le côté, sur demi-pointes, etc.) sur différents matériels utilisés (banc, poutre, etc.).</li></ul>

## Créer des enchaînements simples et mémorisés

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
S'approprier un enchaînement artistique.	<ul style="list-style-type: none"><li>– Dans les activités de danse, l'élève s'approprie et mémorise une phrase composée de deux à trois mouvements.</li><li>– Dans les activités d'arts du cirque ou gymniques, il marque le début et la fin de l'enchaînement (présentation des balles de jonglage au début, puis salut au public à la fin).</li></ul>

## Éprouver et exprimer des émotions

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Construire une posture d'artiste.	<ul style="list-style-type: none"><li>– Dans toutes les activités proposées :<ul style="list-style-type: none"><li>• l'élève centré sur son action reste néanmoins à l'écoute de l'autre dans une prestation individuelle ou collective ;</li><li>• il surmonte ses appréhensions pour réaliser l'intégralité de sa prestation devant un public.</li></ul></li><li>– Dans les activités de danse, il accepte de participer à un travail collectif destiné à être montré et apprécié.</li><li>– Dans les activités d'arts du cirque, il accepte de répéter plusieurs fois le numéro pour le maîtriser.</li></ul>
Apprécier une prestation selon deux ou trois critères.	<ul style="list-style-type: none"><li>– Dans toutes les activités proposées :<ul style="list-style-type: none"><li>• L'élève spectateur ou spectatrice est orienté vers l'espace scénique tout au long de la prestation ;</li><li>• il observe avec attention ses camarades ;</li><li>• il verbalise ce qu'il a apprécié ou non dans une prestation à partir de repères simples.</li></ul></li><li>– Dans les activités d'arts du cirque ou de danse, il interagit en exprimant ses émotions et les sentiments ressentis devant le groupe.</li><li>– Dans les activités gymniques, il identifie la réalisation des éléments dansés ou acrobatiques présentés (roulade, équilibre, saut, etc.).</li></ul>

# Cours élémentaire deuxième année

## Développer une motricité à visée artistique

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Reproduire des actions à visée artistique.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les activités de danse, en fonction des rythmes entendus, l'élève varie ses mouvements et leur vitesse en suivant des chemins de natures variées (lignes droites, cercles, carrés, etc.).</li><li>- Dans les activités d'arts du cirque et gymniques, il reproduit des figures simples avec un partenaire (figures en miroir, en chaîne, etc.).</li><li>- Dans des activités de danse, l'élève adapte sa gestuelle et ses déplacements au monde sonore : il danse plus ou moins rapidement, lentement ou de façon saccadée.</li></ul>
Varié ses actions dans l'espace scénique.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les activités d'arts du cirque, l'élève lance un anneau en hauteur, touche le sol avec une main puis rattrape l'anneau.</li><li>- Dans des activités gymniques, il choisit deux parcours matérialisés dans l'espace (poutre, tapis, banc, plan incliné, tremplin, etc.) sur lesquels il réalise des mouvements imposés (rouler, sauter, enjamber, etc.).</li><li>- Dans son numéro d'arts du cirque, il utilise la largeur, la hauteur et la profondeur pour occuper l'espace et prendre en compte le public.</li></ul>

## Créer des enchaînements simples et mémorisés

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
S'approprier un enchaînement artistique.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève effectue un choix d'éléments artistiques en respectant une structuration définie (un début, un milieu et une fin).</li><li>- Dans les activités de danse, il modifie l'amplitude de ses mouvements pour traduire une émotion (la colère, la tristesse, la peur, la joie, etc.).</li><li>- Dans les activités gymniques, il choisit un ordre pour enchaîner les différents éléments de manière fluide.</li></ul>

## Éprouver et exprimer des émotions

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Construire une posture d'artiste.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans toutes les activités proposées :<ul style="list-style-type: none"><li>• l'élève prend en compte le public : se placer, se présenter, s'exprimer, etc. ;</li><li>• il joue un personnage.</li></ul></li><li>- Dans des activités de danse, il s'inspire de différents matériaux (des photographies, des images, des états, des sentiments, etc.) pour créer.</li><li>- Dans les activités gymniques, il ose effectuer une prestation dans des situations observées et appréciées par d'autres.</li></ul>
Apprécier une prestation selon deux ou trois critères.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans toutes les activités proposées, l'élève :<ul style="list-style-type: none"><li>• commence à justifier son appréciation en exploitant un support (figures gymniques, code, etc.) ;</li><li>• précise ce qu'il a apprécié ou non dans une prestation en proposant une amélioration.</li></ul></li><li>- Dans les activités d'arts du cirque ou de danse, il apprécie la qualité de la prestation en identifiant les trois moments clés (début, milieu et fin).</li><li>- Dans les activités gymniques, il qualifie une prestation selon divers critères (déséquilibre, mémorisation, enchaînement, etc.).</li></ul>

## Coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit une motricité visant à coopérer avec ses pairs et à s'opposer à eux dans des situations d'opposition individuelles et collectives qui sont à la fois variées et complémentaires (jeux collectifs, jeux de raquettes et jeux de combat).

Dans le domaine « coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres », l'élève s'engage physiquement en situation d'opposition, mobilise et enrichit ses habiletés motrices pour jouer et gagner dans le respect des règles, de ses partenaires et de ses adversaires. Cette éducation en acte à la citoyenneté fonde de façon prioritaire les enjeux de formation des jeux de coopération et d'opposition pour les élèves de l'école élémentaire.

Il apprend à coopérer au service de son projet de jeu pour remporter une rencontre. Il expérimente et construit sa capacité à prendre des informations et des décisions, que ce soit pour agir seul ou interagir avec ses partenaires.

Il respecte les règles du jeu, la sécurité et développe un comportement de fair-play.

Lors des rencontres, les élèves ont l'occasion de vivre de nouvelles expériences en apprenant à assumer les différents rôles de joueur, d'arbitre et d'organisateur.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** jeux traditionnels, jeux collectifs avec ou sans ballon, jeux pré-sportifs collectifs, jeux de combat et jeux de raquette.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives. Il diversifie et enrichit ses habiletés motrices dans une variété de situations de jeu. Il identifie progressivement des espaces règlementés dans lesquels il se déplace et coordonne ses actions pour jouer ;
- faire des choix pour marquer et faire marquer. Il fait des choix tactiques simples au service d'un projet d'action individuel ou collectif pour gagner ;
- respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires. Il découvre de nouvelles règles et un vocabulaire spécifique. Il prend part à l'organisation du jeu et s'approprie les règles d'arbitrage. Il apprend à maîtriser ses émotions dans la victoire comme dans la défaite.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- l'élève s'engage dans des situations pédagogiques régulées par l'enseignant à l'aide de différentes variables (règles, nombre de joueurs, espace, temps, matériel, etc.) pour simplifier ou complexifier ses actions ;
- l'élève construit des choix tactiques simples (pousser ou tirer, passer ou dribbler, etc.) dans des situations d'opposition variées (homogènes, hétérogènes, mixtes, etc.);
- l'élève s'implique dans les différents rôles ;
- l'élève gère de manière positive ses émotions liées à la victoire ou à la défaite ;
- l'élève accède à une culture citoyenne en partageant des valeurs communes (respect des règles, des partenaires et des adversaires, mixité et égalité, etc.) en lien avec le parcours citoyen.

## Cours préparatoire

### Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Maitriser des actions d'opposition simples.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans un jeu collectif, l'élève court, s'arrête et change de direction.</li><li>- Il lance et attrape à deux mains en passe directe différents types de balles.</li><li>- Dans un jeu de combat de préhension, il est solide sur ses appuis et accepte le contact.</li><li>- Il tire ou pousse son adversaire pour le faire rentrer ou sortir de la zone de combat.</li></ul>
Explorer la zone de jeu dans toutes ses dimensions.	<ul style="list-style-type: none"><li>- En situation de jeu, l'élève se déplace pour explorer toutes les zones possibles (au sol, en aérien, sur grand terrain, sur petit terrain, etc.).</li><li>- Il identifie les limites du terrain ou de l'aire de jeu.</li><li>- Dans un jeu de combat, il se déplace, accepte l'opposition et reste dans la zone de jeu.</li><li>- Dans un jeu collectif avec ou sans ballon, il est mobile et actif sur tout l'espace de jeu.</li></ul>

## Faire des choix pour marquer

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Se situer pour agir seul ou à plusieurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève reconnaît ses partenaires et ses adversaires.</li><li>- Il différencie « jouer avec » et « jouer contre ».</li><li>- Dans un jeu collectif avec ballon :<ul style="list-style-type: none"><li>• il connaît et identifie les différents rôles dans une équipe (porteur de balle, non porteur de balle, attaquant, défenseur) ;</li><li>• il prépare ses mains et se rapproche de son partenaire pour lui indiquer qu'il est prêt à recevoir le ballon.</li></ul></li></ul>

## Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Explorer les règles du jeu.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève connaît le but du jeu et les consignes pour agir.</li><li>- Il découvre l'importance des règles pour le bon déroulement du jeu.</li><li>- Il reformule les principales règles du jeu avec ses propres mots.</li><li>- Il associe les fautes aux principales règles du jeu (sortie de terrain, manipulation du ballon, contact entre joueurs, etc.).</li></ul>
Explorer les interactions dans le jeu.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève contrôle ses émotions dans la victoire comme dans la défaite dans diverses situations de jeu.</li><li>- Dans un jeu collectif, il accepte de jouer avec les autres.</li></ul>

## Cours élémentaire première année

### Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Maîtriser et contrôler des actions d'opposition simples.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans un jeu collectif avec ballon, l'élève à l'arrêt passe le ballon avec précision à un partenaire proche (passes directes ou à rebond).</li><li>- Il lance et renvoie une balle ou un volant.</li><li>- Dans un jeu de combat, il contrôle son adversaire de différentes façons pour l'immobiliser au sol (retenir, maintenir au sol en recouvrant le corps, utiliser le poids de son corps, etc.).</li></ul>
S'adapter à la zone de jeu.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève organise ses déplacements dans le respect de la zone de jeu.</li><li>- Dans un jeu de raquettes, il réalise un parcours avec la balle posée sur la raquette sans la faire tomber (sur une ligne tracée au sol, en slalomant entre les plots en marche arrière, etc.).</li></ul>

## Faire des choix pour marquer

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Prendre des repères au service d'un projet d'action individuel ou collectif.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans un jeu collectif avec ou sans ballon, l'élève se reconnaît dans un rôle d'attaquant ou de défenseur.</li><li>- Il repère si son équipe est en possession du ballon et réussit à changer rapidement de rôle (attaquant et défenseur).</li><li>- Il ajuste sa frappe ou ses passes en fonction de la distance de la cible ou de celle d'un partenaire.</li></ul>

## Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Comprendre et respecter les règles du jeu.	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élève identifie différentes règles et sait les nommer.</li><li>- Il reformule le but du jeu et ses règles à l'aide du</li></ul>

	<p>vocabulaire spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il identifie et respecte le rôle d'arbitre.</li> <li>– Il reconnaît la faute et accepte la décision dans le cas du non-respect de la règle.</li> <li>– Il connaît les règles de sécurité dans les jeux d'opposition (ne pas faire mal, ne pas se faire mal).</li> </ul>
Accepter l'opposition tout en respectant l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève reconnaît la défaite et ne manifeste pas de comportement déplacé envers l'adversaire.</li> <li>– Il respecte ses partenaires et ses adversaires : il salue ou sert la main avant et après la confrontation (partie, combat).</li> </ul>

## Cours élémentaire deuxième année

### Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Maitriser et contrôler des actions d'opposition simples.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans un jeu de raquettes, l'élève réussit à échanger un ballon de baudruche, une balle en mousse, une balle molle, etc., de part et d'autre d'un filet ou d'une ligne au sol.</li> <li>– Dans un jeu de combat, il est actif au sol pour ne pas se faire retourner et immobiliser.</li> </ul>
S'adapter à la zone de jeu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans un jeu collectif avec ballon, l'élève s'éloigne ou se rapproche de ses partenaires pour se démarquer.</li> <li>– Dans un jeu de combat, il adapte son action pour ne pas sortir de la zone de combat ou pour sortir son adversaire de celle-ci.</li> <li>– Dans un jeu de raquettes, il lance ou frappe de façon précise un volant, une balle, de bas en haut ou à « bras cassé » dans une zone définie.</li> </ul>

### Faire des choix pour marquer

Objectif d'apprentissage	Exemples de réussite
Prendre des repères au service d'un projet d'action individuel ou collectif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans un jeu collectif avec ballon, l'élève réalise avec un partenaire une action de « montée de balle » pour se rapprocher de la cible.</li> <li>– Il identifie et exploite un espace libre pour offrir une solution de passe à son partenaire (démarquage).</li> <li>– Dans un jeu de combat, il évite une action adverse par des esquives (déplacements latéraux, sauts, etc.).</li> </ul>

### Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

Objectifs d'apprentissage	Exemples de réussite
Comprendre et respecter les règles du jeu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève arbitre et attribue des points en fonction des actions (annoncer le début d'un combat ou d'un jeu collectif, arrêter le jeu, compter les points, etc.).</li> <li>– Il écoute et s'exprime à l'oral pour comprendre et se faire comprendre sur les actions de jeu.</li> <li>– Il respecte les règles en toutes circonstances (victoire ou défaite).</li> </ul>
Accepter l'opposition tout en respectant l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élève encourage son partenaire ou félicite l'adversaire.</li> <li>– Il accepte les décisions de l'arbitre et encourage les efforts de chacun.</li> <li>– Il joue en respectant les règles sans la présence d'un arbitre (autoarbitrage).</li> </ul>

# Programme d'éducation physique et sportive du cycle 3

## Sommaire

### Propos introductif

*Cours moyen*

### Principes

#### Se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée

- Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible
- Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible
- Se déplacer pour lancer le plus loin possible
- Se déplacer pour s'orienter dans l'espace
- Recueillir et apprécier des résultats

#### Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels

- Construire des équilibres dans des environnements terrestres
- Construire des équilibres avec un moyen de locomotion
- Construire des équilibres dans un environnement aquatique
- Agir en toute sécurité

#### S'exprimer avec son corps, pour éprouver et partager des émotions

- Développer une motricité à visée artistique
- Créer des enchaînements simples et mémorisés
- Éprouver et exprimer des émotions

#### Coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres

- Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives
- Faire des choix pour marquer
- Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

*Sixième*

### Principes

#### Produire une performance optimale mesurable

- Acquérir des habiletés techniques efficaces pour produire une performance
- Se préparer, répéter et réguler un effort pour produire une performance
- S'approprier une culture sportive ouverte sur les sciences

#### S'engager en sécurité et adapter son déplacement aux caractéristiques d'un environnement inhabituel

- Acquérir des techniques de progression adaptées pour s'engager dans un environnement inhabituel
- Conduire et réguler un itinéraire pour exploiter ses ressources et les opportunités offertes par l'environnement
- S'approprier une culture sportive ouverte sur une approche écoresponsable

#### Composer et réaliser une prestation corporelle destinée à être jugée ou appréciée

- Acquérir une motricité expressive et une motricité acrobatique pour produire un effet sur un public ou un juge
- Imaginer et présenter une composition artistique et une composition acrobatique pour exprimer, communiquer et produire un effet
- S'approprier une culture sportive ouverte sur le monde des arts

#### Conduire et maîtriser une confrontation collective ou interindividuelle pour coopérer et rechercher la victoire

- Acquérir des habiletés technicotactiques pour prendre l'avantage dans le rapport de force
- Concevoir et mettre en œuvre des projets tactiques pour prendre l'avantage dans un rapport de force
- S'approprier une culture sportive ouverte sur une citoyenneté en actes

## Propos introductif

Le programme d'éducation physique et sportive du cycle 3 présente une progressivité des apprentissages des élèves entre l'école élémentaire et la classe de 6<sup>e</sup>.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes de l'école maternelle et du cycle 2 afin de proposer un parcours de formation progressif et cohérent de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire. Au cycle 3, les objectifs d'apprentissage visent la consolidation des acquisitions motrices et éducatives fondamentales développées au cycle 2. La classe de 6<sup>e</sup>, partie intégrante du cycle 3 est traitée de façon spécifique, dans une logique de progressivité des apprentissages sur ce cycle interdégradés mais aussi de préparation au cycle 4.

Ce programme répond ainsi à la fois à la spécificité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive du premier degré et à la nécessaire continuité et progressivité des apprentissages des élèves.

Ce programme se présente donc en deux parties, la première traite de façon spécifique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive sur les deux premières années de cours moyen du cycle 3 et la seconde porte sur la classe de 6<sup>e</sup>.

# Cours moyen

## Principes

L'éducation physique et sportive (EPS) à l'école élémentaire contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, cognitif et relationnel des élèves.

Discipline fondamentale, elle joue un rôle clé dans la formation globale de l'élève et favorise l'équilibre entre le corps et l'esprit. Elle participe de la construction d'une culture corporelle, sportive et citoyenne, en considérant l'élève dans l'unité de ses dimensions corporelle, cognitive, sociale et affective.

L'EPS offre une variété d'expériences motrices qui permet à chaque élève de se découvrir et de s'épanouir. Elle promeut le bien-être physique, moral et social, à travers une approche ludique et dynamique des apprentissages. L'élève s'éprouve dans l'action et il prend plaisir à explorer une diversité de situations et d'environnements dans le cadre des activités physiques, sportives et artistiques. Il apprend également à faire des choix, à prendre des initiatives et à coopérer avec les autres.

L'EPS a pour objectifs de :

- développer sa motricité en apprenant à s'exprimer avec son corps ;
- renforcer son « capital santé » en favorisant une activité physique quotidienne et développer un mode de vie sain et équilibré ;
- découvrir une culture physique, sportive et artistique ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour favoriser la coopération et le respect des autres ;
- s'approprier des méthodes et des outils (de mesure, d'évaluation, de recueil de résultats) par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques variées.

L'EPS contribue à la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et participe à l'acquisition des savoirs fondamentaux, au développement des compétences psychosociales ainsi qu'à la construction d'une culture commune.

Cette discipline joue un rôle clé au sein de l'école inclusive ; l'objectif est de favoriser l'accès de tous les élèves, à une pratique physique sportive et artistique. En effet, l'adaptation du contexte d'enseignement en EPS permet de prendre en compte les différences et de valoriser la diversité.

Par ailleurs, l'EPS participe à la construction de l'égalité entre les filles et les garçons. Elle veille à leur offrir les mêmes opportunités et encourage la participation équitable des filles et des garçons à toutes les activités physiques, sportives et artistiques qu'elles soient individuelles ou collectives.

À l'école élémentaire, quatre domaines complémentaires relatifs à la motricité offrent un parcours de formation équilibré et progressif :

- se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée ;
- construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels ;
- s'exprimer avec son corps pour éprouver et partager des émotions ;
- coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres .

Au cycle 3, ces domaines d'apprentissage ainsi définis constituent un passage obligé. Chaque domaine vise l'acquisition d'une compétence motrice prioritaire qui peut néanmoins être réinvestie dans les autres domaines.

Les objectifs d'apprentissage des domaines précisent les acquisitions visées à chaque niveau d'enseignement. Ils permettent d'effectuer des choix adaptés au contexte de l'enseignement (espaces, matériels, infrastructures).

La répartition des 108 heures d'EPS annuelle doit être soigneusement réfléchie pour garantir à la fois l'acquisition et l'évaluation des attendus des programmes de la discipline, ainsi que la mise en œuvre des savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager et savoir rouler à vélo).

La répétition joue un rôle prépondérant dans l'acquisition progressive des compétences motrices et contribue au développement de la confiance en soi. La pratique régulière voire quotidienne de l'EPS est une condition de la réussite de l'élève et du développement des habitudes positives de vie.

En complémentarité de l'enseignement de l'EPS, la participation de l'élève aux activités proposées par les fédérations sportives scolaires offre une occasion supplémentaire de prolonger sa pratique, de vivre de nouvelles expériences, de prendre des initiatives et d'assumer des responsabilités dans un cadre associatif.

Enfin, sans se substituer à l'EPS, les activités physiques quotidiennes supplémentaires s'articulent avec les objectifs généraux de santé et de bien-être des élèves.

## Se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit une motricité qui lui permet d'agir à la fois dans l'espace et sur une durée. L'enjeu est de favoriser une meilleure appréhension de l'espace et du temps par la mobilisation de ses ressources physiques. L'élève développe des habiletés motrices pour se déplacer avec efficacité dans des espaces stables, normés et rassurants.

Il apprend à se déplacer plus vite, plus longtemps, plus haut et plus loin. Il apprend également à se repérer dans un environnement plus ou moins connu pour agir et mieux s'orienter dans l'espace.

La possibilité de diversifier les contextes au sein du domaine d'apprentissage « se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée » permet à l'élève d'enrichir sa motricité au travers d'habiletés motrices distinctes mais complémentaires du type course, saut, lancer et orientation. Ces dernières peuvent être réinvesties dans les autres domaines relatifs à la motricité.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible. Il construit une motricité de coureur pour agir sur une durée (courir vite, courir et franchir et courir longtemps) ;
- se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible. Il construit une motricité de sauteur pour agir dans l'espace en longueur ou en hauteur ;
- se déplacer pour lancer le plus loin possible. Il manipule différents objets et construit une motricité de lanceur pour agir sur l'objet et dans l'espace ;
- se déplacer pour s'orienter dans l'espace. Il apprend à se situer pour s'orienter dans l'espace dans des environnements de moins en moins connus ;
- recueillir et apprécier des résultats. Il apprend à relever et communiquer des résultats, et développe ainsi des compétences psychosociales.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** activités athlétiques aménagées et parcours d'orientation.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves :*

- L'élève vit des expériences variées au sein de plusieurs ateliers complémentaires (course, saut et lancer) ;
- l'élève bénéficie d'un espace aménagé et sécurisé pour agir ;
- l'élève s'engage dans des situations ludiques à l'aide d'une diversité de matériels (plots, lattes, cerceaux, etc.) ;
- l'élève développe des habiletés motrices différentes et complémentaires à travers la variété des environnements, des durées et des objets à laquelle il est confronté ;
- l'élève s'appuie sur des repères de temps et de distance afin de mobiliser au maximum ses ressources et d'apprécier le résultat de son action ou de celle des autres ;
- l'élève est valorisé dans ses efforts, ses progrès et encouragé à se dépasser ;
- l'élève apprécie ses résultats au regard des performances sportives de référence.

## Se déplacer le plus vite ou le plus longtemps possible

### Objectifs d'apprentissage

Courir vite du départ jusqu'à l'arrivée.

Se relayer avec de la vitesse.

Courir et franchir sans ralentir des obstacles horizontaux et verticaux.

Courir longtemps à l'aide de repères externes.

## Se déplacer pour sauter le plus haut ou le plus loin possible

### Objectif d'apprentissage

Construire une course d'élan réduite et une impulsion sur le pied d'appel pour sauter loin ou haut.

## Se déplacer pour lancer le plus loin possible

### Objectif d'apprentissage

Construire une course d'élan réduite pour lancer loin différents objets.

## Se déplacer pour s'orienter dans l'espace

### Objectif d'apprentissage

S'orienter dans un espace partiellement connu à l'aide de repères simples et variés.

## Recueillir et apprécier des résultats

### Objectif d'apprentissage

Mesurer avec précision une action motrice sans porter de jugement de valeur.

## Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit des équilibres nouveaux pour s'adapter à des environnements inhabituels et variés. Confronté à ces contextes d'évolution inédits naturels ou aménagés, l'élève réorganise et enrichit sa motricité ordinaire (équilibre vertical) et développe de nouvelles habiletés motrices en respectant les règles de sécurité. L'élève expérimente ainsi un nouvel équilibre terrestre et aquatique, avec ou sans moyen de locomotion.

Ces équilibres relatifs à la motricité contribuent à l'acquisition des savoirs sportifs fondamentaux que sont le « savoir nager » et le « savoir rouler à vélo ».

L'expérience d'une pratique physique en milieu inhabituel procure à l'élève des émotions qu'il apprend à reconnaître et à gérer. Les activités du domaine « construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels » représentent une opportunité pour développer des savoirs en matière de sécurité et garantir ainsi le respect de l'intégrité physique et morale de l'élève.

L'éducation à la prise de risque dans des contextes d'enseignement sécuritaires représente une dimension spécifique et formative des activités motrices de ce domaine.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- construire des équilibres dans des environnements terrestres. Dans les environnements terrestres aménagés, il adapte son équilibre et construit des habiletés motrices de nature gymnique (rouler, voler, se renverser et se suspendre). Il réorganise également sa motricité pour évoluer sur des parois verticales, sans appréhension et en toute sécurité ou dans d'autres environnements de pleine nature (randonnée pédestre, équitation, etc.) ;
- construire des équilibres avec un moyen de locomotion. Il construit de nouveaux équilibres par l'usage d'un moyen de locomotion pour rouler ou glisser ;
- construire des équilibres dans un environnement aquatique. Dans celui-ci, il modifie ses repères pour évoluer dans l'eau ;
- agir en toute sécurité pour soi et pour les autres. Confronté à des environnements inhabituels, il développe des compétences en matière de sécurité, ainsi que des compétences psychosociales.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** activités gymniques, activités de rouler et glisse, activité aquatique, parcours d'escalade, etc.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève bénéficie d'un encadrement et d'un aménagement adaptés aux activités, y compris de la présence éventuelle d'intervenants et/ou d'accompagnateurs, conformément aux modalités d'intervention et d'agrément en vigueur, dans le cadre d'activités à taux d'encadrement renforcé ;
- l'élève participe à l'aménagement de l'espace à l'aide du matériel ;
- l'élève est attentif à sa sécurité et à celle des autres ;
- l'élève profite de la pratique des activités dans un milieu naturel pour se sensibiliser au développement durable et à la biodiversité.

## Construire des équilibres dans des environnements terrestres

### Objectifs d'apprentissage

Construire un nouvel équilibre avec le corps qui roule vers l'arrière.

Conserver un équilibre de suspension en l'air en variant les positions du corps.

Construire son équilibre avec le déplacement du corps en position renversée.

Construire un nouvel équilibre avec le corps suspendu.

Stabiliser son équilibre vertical en se déplaçant de manière coordonnée sur une paroi verticale.

## Construire des équilibres avec un moyen de locomotion

### Objectif d'apprentissage

Savoir circuler, glisser, avec un moyen de locomotion, seul et en groupe.

## Construire des équilibres dans un environnement aquatique

### Objectif d'apprentissage

Accepter le déséquilibre et se déplacer de différentes façons grâce à un nouvel équilibre horizontal

## Agir en toute sécurité

### Objectif d'apprentissage

Agir en sécurité pour soi et pour les autres dans des situations simples.

## S'exprimer avec son corps, pour éprouver et partager des émotions

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit une motricité pour s'exprimer avec son corps, pour éprouver et partager des émotions au travers d'activités artistiques et gymniques variées.

Au sein du domaine « s'exprimer avec son corps pour éprouver et partager des émotions », il s'engage en utilisant son corps comme moyen d'expression artistique, selon des paramètres variés (temps, espace, énergie et relation aux autres). Il mobilise également les habiletés gymniques développées dans le domaine « construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels » au service d'une expression artistique.

Il apprend à s'intégrer dans un projet collectif en tant qu'artiste, chorégraphe, spectateur, spectatrice et à exploiter pleinement les différents espaces qui lui sont proposés. Il s'engage corporellement par la mobilisation et la consolidation de nouveaux équilibres en effectuant des mouvements artistiques spécifiques, et prend ainsi conscience de son corps dans l'espace scénique.

C'est dans un contexte bienveillant que l'élève est encouragé à oser s'exposer au regard des autres. Il s'engage dans une démarche créative et sensible pour vivre et partager des émotions par son expression corporelle.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- développer une motricité à visée artistique. Il enrichit sa motricité dans une dimension artistique en s'appropriant l'espace scénique et le monde sonore ;
- créer des enchaînements simples et mémorisés. Il construit des enchaînements fluides et esthétiques qu'il présente devant les autres ;
- éprouver et exprimer des émotions. Il découvre une démarche de création artistique et construit une posture d'artiste. Il apprécie une prestation, s'exprime sans porter de jugement de valeur et partage son ressenti.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** danses, activités gymniques et arts du cirque.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève s'inscrit dans une démarche collective de création ;
- l'élève évolue dans un climat d'apprentissage dans lequel il se sent en sécurité physique, psychologique et sociale ;
- l'élève conclut une séquence d'apprentissage par une présentation et représentation individuelle ou collective ;
- l'élève assure différents rôles (danseur, danseuse, acrobate, juge, chorégraphe, spectateur, spectatrice, etc.) ;
- l'élève s'engage dans des situations pédagogiques régulées par l'enseignant à l'aide de différentes variables (règles, espace, matériel, temps, supports musicaux, etc.) pour simplifier ou complexifier ses actions
- l'élève se familiarise avec une culture artistique en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

## Développer une motricité à visée artistique

### Objectifs d'apprentissage

Enrichir ses actions à visée artistique.

Coordonner ses actions dans l'espace scénique.

### Créer des enchaînements simples et mémorisés

#### Objectif d'apprentissage

Enrichir un enchaînement artistique fluide et mémorisé.

## Éprouver et exprimer des émotions

### Objectifs d'apprentissage

Se présenter en tant qu'artiste.

Apprécier une prestation avec précision et donner des conseils.

## Coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres

Dans la continuité des activités conduites durant le cycle précédent, l'élève construit une motricité visant à coopérer avec ses pairs et à s'opposer à eux dans des situations d'opposition individuelles et collectives qui sont à la fois variées et complémentaires (jeux collectifs, jeux de raquettes et jeux de combat).

Dans le domaine « coopérer et s'opposer pour apprendre à jouer en respectant les règles et les autres », l'élève s'engage physiquement en situation d'opposition, mobilise et enrichit ses habiletés motrices pour jouer et gagner dans le respect des règles, de ses partenaires et de ses adversaires. Cette éducation en acte à la citoyenneté fonde de façon prioritaire les enjeux de formation des jeux de coopération et d'opposition pour les élèves de l'école élémentaire.

Il apprend à coopérer au service de son projet de jeu pour remporter une rencontre. Il expérimente et construit sa capacité à prendre des informations et des décisions, que ce soit pour agir seul ou interagir avec ses partenaires.

Il respecte les règles du jeu, la sécurité et développe un comportement de fair-play.

Lors des rencontres, les élèves ont l'occasion de vivre de nouvelles expériences en apprenant à assumer les différents rôles de joueur, d'arbitre et d'organisateur.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce domaine d'apprentissage :** jeux traditionnels, jeux collectifs avec ou sans ballon, jeux pré-sportifs collectifs, jeux de combat et jeux de raquette.

Dans ce domaine, l'élève acquiert une motricité qui lui permet de :

- développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives. Il diversifie et enrichit ses habiletés motrices dans une variété de situations de jeu. Il identifie progressivement des espaces règlementés dans lesquels il se déplace et coordonne ses actions pour jouer ;
- faire des choix pour marquer. Il fait des choix tactiques simples au service d'un projet d'action individuel ou collectif pour gagner ;
- respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires. Il découvre de nouvelles règles et un vocabulaire spécifique. Il prend part à l'organisation du jeu et s'approprie les règles d'arbitrage. Il apprend à maîtriser ses émotions dans la victoire comme dans la défaite.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève s'engage dans des situations pédagogiques régulées par l'enseignant à l'aide de différentes variables (règles, nombre de joueurs, espace, temps, matériel, etc.) pour simplifier ou complexifier ses actions ;
- l'élève construit des choix tactiques simples (pousser ou tirer, passer ou dribbler, etc.) dans des situations d'opposition variées (homogènes, hétérogènes, mixtes, etc.) ;
- l'élève s'implique dans les différents rôles ;
- l'élève gère de manière positive ses émotions liées à la victoire ou à la défaite ;
- l'élève accède à une culture citoyenne en partageant des valeurs communes (respect des règles, des partenaires et des adversaires, mixité et égalité, etc.) en lien avec le parcours citoyen.

## Développer des habiletés motrices dans des situations d'opposition individuelles et collectives

### Objectifs d'apprentissage

Coordonner plusieurs actions d'opposition.

Orienter ses déplacements vers la cible.

### Faire des choix pour marquer

#### Objectif d'apprentissage

Mener un projet d'action individuel ou collectif.

### Respecter les règles du jeu, les partenaires et les adversaires

#### Objectifs d'apprentissage

Faire respecter les règles du jeu.

Coopérer dans l'organisation du jeu.

## Sixième

### Principes

Au collège, l'éducation physique et sportive (EPS) favorise le développement harmonieux de l'élève en répondant à cinq objectifs généraux :

- Enrichir sa motricité et apprendre à s'exprimer avec son corps. Cet objectif est central en EPS : l'élève développe ses ressources physiologiques et apprend des techniques corporelles spécifiques, ce qui lui permet d'être plus efficace dans ses actions.
- Préserver et améliorer sa santé par une pratique physique régulière. L'éducation physique et sportive permet de sensibiliser l'élève aux effets de la pratique physique sur sa santé et au sentiment de bien-être qui y est associé. Elle lui apprend à écouter son corps pour s'engager de manière raisonnée dans la pratique et à réguler son activité.
- S'approprier une culture physique, sportive et artistique. L'éducation physique et sportive permet l'accès à des pratiques variées à forte implication culturelle et sociale, qui jouent un rôle important dans le développement de la vie personnelle et dans les relations avec les autres.
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités individuelles et collectives. Par l'exercice des responsabilités inhérentes à divers rôles (arbitre, juge, observateur, aide, etc.), l'élève améliore sa capacité à échanger, à se mettre à la place des autres et à prendre en compte différents points de vue. La réalisation de projets collectifs permet de développer, notamment, la coopération, la solidarité, et l'empathie.
- S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et outils pour favoriser les apprentissages liés à la motricité. L'élève développe des capacités d'observation, d'analyse et de mémorisation qui l'aident à comprendre son activité, et celle des autres, dans le contexte de prestations sportives ou artistiques, individuelles ou collectives.

Pour atteindre ces objectifs, l'éducation physique et sportive propose aux élèves de collège un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage :

- Produire une performance optimale mesurable.
- S'engager en sécurité et adapter son déplacement aux caractéristiques d'un environnement inhabituel.
- Composer et réaliser une prestation corporelle destinée à être jugée ou appréciée.
- Conduire et maîtriser une confrontation collective ou interindividuelle pour coopérer et rechercher la victoire.

Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique physique correspondant à une façon d'être et d'agir spécifique. L'élève y met son corps à l'épreuve en relation avec des intentions. Chacun des champs d'apprentissage permet la mobilisation et le développement d'un ensemble de ressources afin de répondre aux cinq objectifs généraux de l'EPS. Ces champs prennent appui sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Au collège, l'équipe pédagogique des enseignants d'EPS définit un parcours de formation en choisissant les objectifs d'apprentissage adaptés aux besoins des élèves, aux équipements et matériels disponibles, aux ressources humaines mobilisables. Ce parcours doit obligatoirement programmer les quatre champs d'apprentissage pour la classe de sixième.

Pour chacun des champs d'apprentissage, trois attendus de fin de collège (AFC) spécifiques et complémentaires sont définis. Ces attendus sont eux-mêmes déclinés en objectifs d'apprentissage qui évoluent tout au long des quatre années du collège.

L'atteinte des objectifs d'apprentissage est illustrée par des exemples de réussite qui n'ont aucun caractère prescriptif.

L'éducation physique et sportive s'adresse à tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude physique. Selon le principe fondamental d'une école inclusive, il est de la responsabilité et de la compétence de l'équipe pédagogique d'EPS de concevoir et de mettre en œuvre des adaptations pédagogiques et didactiques spécifiques, pour assurer l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Il est par exemple possible de programmer une séquence d'EPS qui s'appuie sur une activité de para-sport.

L'EPS doit s'attacher à l'égalité entre les filles et les garçons, et à la déconstruction des stéréotypes de genre pour favoriser l'accès de tous à la culture sportive. L'équipe pédagogique prend en compte les différences pour proposer une programmation d'activités et des mises en situation qui favorisent l'engagement de tous les élèves dans la pratique. Il est également de la responsabilité de l'équipe pédagogique d'EPS de concevoir des référentiels d'évaluation qui permettent à chaque élève de mobiliser au mieux son potentiel et ses acquis.

En complément de l'EPS, l'association sportive du collège, en lien avec les fédérations sportives scolaires, constitue une occasion, pour tous les élèves qui le souhaitent, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et d'exercer différentes formes de responsabilités. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. L'association sportive et le sport scolaire favorisent les rencontres avec d'autres établissements. Elle doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et aux compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics de venir pratiquer, au-delà de l'EPS obligatoire.

À la fin du cycle 3, l'attestation du « savoir nager » en sécurité fait l'objet d'une attention particulière.

## Produire une performance optimale mesurable

Dans les activités de ce champ d'apprentissage, l'élève cherche à mobiliser au mieux ses ressources pour améliorer ses performances en allant plus vite, plus loin, plus haut. Son activité s'organise autour des éléments fondamentaux suivants :

- **La mesure** : l'élève mobilise ses ressources physiologiques et des techniques spécifiques dans le but de produire des performances mesurées dans le temps et l'espace.
- **L'intensité et la durée des efforts** : l'élève cherche à se dépasser en produisant des efforts de plus en plus intenses ou de plus en plus longs afin d'améliorer ses performances ;
- **L'écoute de son corps** : l'élève reconnaît et anticipe des sensations corporelles pour réguler ses actions et produire une performance : il est attentif aux sensations éprouvées lors d'un effort produit pour réguler ses actions et adapter avec justesse l'intensité de son engagement physique.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage** : courses athlétiques (courses de vitesse, courses longues ou demi-fond, courses de haies, courses de relais), sauts athlétiques (longueur, triple saut, multi bonds, hauteur), lancers athlétiques (vortex, javelot, disque, poids), épreuves combinées, natation de vitesse, natation longue, etc.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève travaille différentes qualités physiques (vitesse, endurance, force, coordination, équilibre) ;
- il est attentif à la qualité de son exécution motrice dès l'échauffement et maintient cette qualité sur toute la durée de répétition des efforts ;
- le rôle primordial de l'échauffement pour la préparation du corps à l'effort lui est expliqué.

## Acquérir des habiletés techniques efficaces pour produire une performance

### Objectifs d'apprentissage

- Construire des appuis efficaces pour se déplacer de façon adaptée et être plus performant.
- Construire des alignements corporels pour créer et transmettre des forces.
- Coordonner ses actions pour assurer la continuité du déplacement.

## Se préparer, répéter et réguler un effort pour produire une performance

### Objectifs d'apprentissage

- Comprendre et appliquer les différents principes et phases d'un échauffement.
- Adapter son engagement au type d'effort demandé.
- Identifier, associer et mémoriser des sensations liées à des actions ou à des types d'effort.

## S'approprier une culture sportive ouverte sur les sciences

### Objectifs d'apprentissage

- Connaitre et appliquer les règles relatives à la pratique, l'hygiène et la sécurité.
- Recueillir et utiliser des informations pour comprendre et améliorer ses performances ou celles de ses camarades.
- Connaitre ses performances.

## S'engager en sécurité et adapter son déplacement aux caractéristiques d'un environnement inhabituel

Dans les activités de ce champ d'apprentissage, l'élève conçoit un projet de déplacement en relation avec les caractéristiques de l'environnement pour partir et revenir, tout en assurant sa sécurité et celle de ses camarades. Son activité s'organise autour des éléments fondamentaux suivants :

- **La gestion de la prise de risque** : l'élève ose s'engager dans un environnement inhabituel et déstabilisant, en mobilisant des techniques de progression adaptées et en assurant un retour en sécurité.
- **Le choix d'un itinéraire de déplacement** : l'élève conduit et ajuste des projets de déplacement grâce à des prises de décisions lucides et pertinentes ; il intègre le retour au point de départ comme un élément essentiel de sécurité à prendre en compte dans sa pratique.
- **La préservation de l'environnement** : l'élève s'inscrit dans une démarche responsable et active de préservation de l'environnement.

En fin de sixième les élèves doivent avoir validé l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS).

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage** : canoë-kayak, course d'orientation, escalade, randonnée, sauvetage aquatique, savoir nager, ski, trail, voile, VTT, etc.

### Conditions favorables aux apprentissages des élèves

- L'élève évolue en sécurité conformément aux conditions énoncées dans la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 et ses déclinaisons académiques (les protocoles académiques de sécurité scolaire) ;
- il est incité à coopérer pour développer la solidarité spécifique aux pratiques de pleine nature (par exemple, la coopération au sein des cordées), et faciliter la construction d'une démarche responsable partagée pour préserver l'environnement ;
- l'adaptation du niveau de contraintes du contexte de pratique favorise une prise de risque mesurée de l'élève et garantit l'acquisition des techniques de progression ;
- la possibilité de vivre des formes d'aventure lui permet d'éprouver des émotions intenses, sources d'engagement et d'apprentissage.

## Acquérir des techniques de progression adaptées pour s'engager dans un environnement inhabituel

### Objectifs d'apprentissage

Construire des techniques simples de déplacement et appréhender de nouvelles sensations pour progresser dans un contexte de pratique facilitant.

Dans un contexte de pratique facilitant, reconnaître et sélectionner les caractéristiques principales de l'environnement favorisant le déplacement.

Reconnaître et réguler ses émotions en contexte de pratique sécurisé pour s'engager dans l'activité.

## Conduire et réguler un itinéraire pour exploiter ses ressources et les opportunités offertes par l'environnement

### Objectifs d'apprentissage

Pour réaliser un itinéraire, prévoir et effectuer un déplacement en fonction du contexte de pratique et de ses ressources.  
Ajuster son déplacement pour respecter les conditions de sécurité et assurer son retour.

## S'approprier une culture sportive ouverte sur une approche écoresponsable

### Objectifs d'apprentissage

Acquérir des connaissances, des attitudes et des techniques pour évoluer collectivement en sécurité.  
Agir de manière à limiter l'empreinte de son déplacement sur l'environnement.

## Composer et réaliser une prestation corporelle destinée à être jugée ou appréciée

Dans les activités de ce champ d'apprentissage, l'élève s'exprime corporellement devant les autres en imaginant, composant et interprétant une prestation artistique ou acrobatique. Son activité s'organise autour des éléments fondamentaux suivants :

- **La présentation d'une prestation corporelle** : l'élève s'engage individuellement et collectivement dans une démarche de création et de composition pour présenter une prestation corporelle assumée et maîtrisée.
- **La mobilisation d'une motricité expressive et d'une motricité acrobatique** : l'élève mobilise des formes corporelles originales pour produire un effet sur un public ou sur un juge.
- **Les interactions avec un public** : l'élève se produit devant un public en acceptant le regard d'autrui.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage** : acrosport, arts du cirque, danses, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, etc.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- L'élève est accompagné dans une démarche de composition et de création liée à une intention ; il est aidé à effectuer des choix éclairés ;
- les espaces de présentation (présenter sa production à un partenaire, à un groupe réduit, à un plus grand groupe) aident l'élève à assumer sa présence sur scène et facilitent la construction progressive de son regard de spectateur et de spectatrice ;
- les élèves peuvent enrichir leur motricité et faire évoluer leur prestation grâce à une interdépendance des rôles (interprète, spectateur, spectatrice, chorégraphe, acrobate, pareur, pareuse, juge, observateur, observatrice, etc.) ;
- les formes de groupement sont variées et aménagées pour favoriser la rencontre et les interactions entre élèves.

## Acquérir une motricité expressive et une motricité acrobatique pour produire un effet sur un public ou un juge

### Objectifs d'apprentissage

Stabiliser des actions et postures simples pour construire des formes corporelles inhabituelles et variées.

Oser (physiquement et émotionnellement) expérimenter des formes corporelles expressives et acrobatiques dans un contexte sécurisé et sécurisant.

Identifier et reconnaître des sensations associées à des postures ou des états de corps particuliers pour enrichir sa motricité.

## Imaginer et présenter une composition artistique et une composition acrobatique pour exprimer, communiquer et produire un effet

### Objectifs d'apprentissage

Produire et reproduire, individuellement ou collectivement, une composition artistique et acrobatique structurée utilisant des procédés de composition simples.

Mémoriser une succession de formes corporelles simples dans l'espace et la reproduire, individuellement ou avec ses partenaires.

Choisir et présenter, parmi un code commun ou des mouvements explorés collectivement, des formes corporelles simples en adéquation avec ses ressources pour une pratique sécurisée.

Coopérer avec ses pairs en leur proposant une aide.

## S'approprier une culture sportive ouverte sur le monde des arts

### Objectifs d'apprentissage

Observer les prestations en s'appuyant sur des indicateurs simples et ciblés en étant attentif et respectueux pour en rendre compte.

Découvrir des courants artistiques et des performances gymniques acrobatiques pour développer sa culture.

## Conduire et maîtriser une confrontation collective ou interindividuelle pour coopérer et rechercher la victoire

Dans les activités de ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de son équipe. Son activité s'organise autour des éléments fondamentaux suivants :

- **La recherche du gain de la rencontre** : l'élève recherche la victoire et accepte la défaite, tout en respectant l'esprit du jeu, son règlement, ses partenaires, ses adversaires, les arbitres.
- **La mobilisation d'habiletés technicotactiques** : l'élève exploite des techniques spécifiques qui permettent d'être plus précis, plus rapide, de créer plus d'incertitude pour l'adversaire.
- **La gestion d'un rapport de force** : l'élève conçoit et réalise des projets individuels ou collectifs pour faire basculer le rapport de force en sa faveur.

**Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage** : badminton, basketball, football, futsal, handball, judo, lutte, rugby, savate boxe française, tennis de table, ultimate, volleyball, etc.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- Les situations présentant différents degrés d'opposition entre les élèves (partenariat, opposition limitée, match) favorisent l'acquisition simultanée des habiletés techniques et tactiques ;
- les confrontations avec des rapports de force équilibrés, afin d'assurer une incertitude quant au résultat de la rencontre, garantissent l'engagement des élèves ;
- les formes de groupement et de pratique variées (effectifs, temps de jeu, taille du terrain) favorisent les progrès et les interactions entre les élèves.
- la solidarité au sein d'un collectif, les rôles sociaux au service des apprentissages (arbitre, observateur, observatrice, conseiller, conseillère) et le respect d'une éthique de la confrontation sont valorisées.

### Acquérir des habiletés technicotactiques pour prendre l'avantage dans le rapport de force

#### Objectifs d'apprentissage

Lire et s'adapter à une trajectoire et à un déplacement de l'adversaire sous faible pression temporelle.

Se placer et se déplacer pour être en position favorable pour agir.

Réaliser des actions et les enchaîner pour concrétiser des intentions tactiques.

### Concevoir et mettre en œuvre des projets tactiques pour prendre l'avantage dans un rapport de force

#### Objectifs d'apprentissage

Identifier et exploiter un point fort.

Identifier et exploiter les déséquilibres adverses pour rechercher une action décisive.

### S'approprier une culture sportive ouverte sur une citoyenneté en actes

#### Objectifs d'apprentissage

Connaitre, respecter et faire respecter les règles.

Coopérer au sein d'un collectif.

# Programme d'histoire-géographie pour le cycle 2

## Sommaire

### Principes

#### *Histoire*

##### **Cours préparatoire**

- Thème 1 : Les manifestations naturelles du temps
- Thème 2 : Les représentations humaines du temps
- Thème 3 : Situer des événements dans le temps

##### **Cours élémentaire première année**

- Thème 1 : Du passé proche au passé lointain
- Thème 2 : Les grandes périodes de l'histoire
- Thème 3 : Les traces du passé

##### **Cours élémentaire deuxième année**

- Thème 1 : La vie des femmes et des hommes au Paléolithique et au Néolithique (environ 3 millions d'années à 3000 av. J.-C.) (première période)
- Thème 2 : Vivre à Rome et en Gaule romaine du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. au II<sup>e</sup> siècle après J.-C. (deuxième et troisième périodes)
- Thème 3 : La construction du royaume de France (X<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles) (quatrième et cinquième périodes)

#### *Géographie*

##### **Cours préparatoire : des clés pour se repérer**

- Thème 1 : Autour de l'école (trois périodes)
- Thème 2 : Des représentations du monde (deux périodes)

##### **Cours élémentaire première année : où vivent les êtres humains ?**

- Thème 1 : La Terre est peuplée (une ou deux périodes)
- Thème 2 : Découvrir les lieux où vivent les êtres humains (trois ou quatre périodes)

##### **Cours élémentaire deuxième année : vivre en France**

- Thème 1 : L'inégale répartition de la population en France (une période)
- Thème 2 : Se loger en France (deux périodes)
- Thème 3 : Travailler en France (deux périodes)

## Principes

Dans la continuité du cycle 1 dont les acquis doivent être remobilisés, l'enseignement d'histoire-géographie au cycle 2 a pour objectif de doter l'élève des connaissances essentielles pour, d'une part, décrire et comprendre le monde qui l'entoure, et, d'autre part, développer sa capacité à se repérer dans le temps et dans l'espace, tout en apprenant à raisonner.

Progressivement, il passe d'une perception immédiate et personnelle à une compréhension plus étendue du temps historique et de l'espace géographique. Cet apprentissage lui permet d'acquérir des repères temporels et spatiaux fondamentaux et de commencer à construire sa citoyenneté et ses compétences psychosociales.

Au cycle 2, la poursuite de la découverte du temps et de l'espace par l'enseignement de l'histoire et de la géographie s'inscrit dans la continuité des acquis du cycle 1, grâce auxquels l'élève a commencé à structurer sa perception du temps et de l'espace à l'aide de repères quotidiens.

En s'appuyant sur ces compétences acquises, l'élève construit progressivement, durant le cours préparatoire et le cours élémentaire première année, des repères temporels et spatiaux, qui sont régulièrement remobilisés, pour, d'une part, comprendre la succession des événements sur un temps long, associer des faits à une chronologie et différencier le temps vécu du temps historique et, d'autre part, en répondant aux questions « où ? », « qui ? », « pourquoi ici et pas ailleurs ? », pour savoir se situer et appréhender les principales réalités géographiques.

L'enseignement d'histoire-géographie vise ainsi à développer trois compétences principales :

- se repérer dans le temps et l'espace ;
- s'initier à la démarche historique et géographique ;
- maîtriser différentes manières de décrire et d'expliquer la réalité du passé et du présent.

Pour structurer la compréhension du passé, la frise chronologique est progressivement construite et utilisée en classe comme un instrument de repérage et de compréhension du temps long. Son utilisation régulière permet à l'élève de visualiser la continuité et la succession des événements, de comprendre l'irréversibilité du temps et de situer des événements marquants.

Pour familiariser l'élève avec l'apprentissage des localisations et l'aider à mémoriser les repères spatiaux et à comprendre leur positionnement relatif, tous les repères et exemples abordés en classe sont reportés sur un support cartographique (plan de quartier, planisphère, ...), en fonction de la progression des apprentissages. Le support d'échelle mondiale, sur lequel la France (hexagonale et ultramarine) est représentée, accompagne la progression de l'année ; il est, si possible, affiché dans la classe. Dans la mesure du possible, le planisphère accompagne les élèves dans les différentes classes de l'école élémentaire pour

favoriser la remobilisation des repères et faire prendre conscience de l'enrichissement progressif du savoir. Il est également souhaitable de s'appuyer sur un globe terrestre.

À partir du cours élémentaire deuxième année, l'élève aborde l'enseignement formel de l'histoire. Il apprend à distinguer les récits fictionnels des événements historiques et à situer ces derniers dans le temps. Cet enseignement est poursuivi et approfondi au cycle 3 pour consolider ses connaissances et la compréhension des grandes périodes de l'histoire.

L'enseignement formel de la géographie débute dès la quatrième « période » du cours préparatoire. Au cours du cycle 2, l'élève apprend à connaître et à reconnaître de premiers grands repères géographiques français et mondiaux. Les différentes échelles étudiées sont travaillées progressivement, en ajoutant des questionnements plus élaborés au fur et à mesure de la scolarité. Il enrichit progressivement son vocabulaire et ses compétences, de manière à pouvoir localiser ces repères, les décrire, les reconnaître. Ce travail de mémorisation et de compréhension sert de fondation à l'enseignement de la géographie au cycle 3.

#### *L'écriture du thème*

Pour l'ensemble du cycle, chaque thème comporte un intitulé et une indication de durée, suivis de la **question** qui formule l'axe de traitement du thème. La séquence apporte une réponse à cette interrogation. Les trois colonnes du tableau précisent les modalités de traitement du thème en termes de contenus, de connaissances et de compétences :

- la première colonne « **objectifs d'apprentissage** » identifie le cœur des apprentissages. Ces objectifs sont structurés autour de verbes, notamment « connaître » et « comprendre », auxquels s'ajoute « identifier » en géographie. Ils énoncent avec précision les connaissances que l'élève doit acquérir et s'approprier, de manière à être capable de les articuler les unes aux autres ;
- la deuxième colonne « **attendus (connaissances et compétences)** » précise ce que les élèves sont en mesure de réaliser au terme de la séquence. Ces attendus permettent à l'élève de se familiariser avec le questionnement et les démarches de l'historien et du géographe. Les fonds de carte constituent des supports d'activité qui permettent aux professeurs de concevoir et d'adapter leur enseignement, en présentant, par exemple, les délimitations des grandes aires à identifier, les tracés des fleuves ou encore les localisations des villes ;
- la troisième colonne « **repères** » indique les repères que l'élève doit maîtriser à l'issue de la séquence et qu'il doit mémoriser sur le long terme, ce qui nécessite une remobilisation fréquente de la part des professeurs.

Les verbes employés dans les tableaux renvoient à plusieurs champs de compétences travaillées par les élèves :

- verbes de spatialisation et contextualisation (situer, localiser, se repérer) ;
- verbes d'énonciation (identifier, explorer, observer et utiliser, décrire, définir, raconter) ;
- verbes de combinaison (caractériser, expliquer, comparer).

Le tableau est complété par des « **mots-clés** » qui contribuent à l'enrichissement du lexique. Ces mots-clés (ordonnés de manière alphabétique) permettent de nourrir les écrits et les prises de parole des élèves.

L'enseignement d'histoire-géographie respecte la parité horaire entre les deux disciplines. Quand cela est possible, certains thèmes peuvent être travaillés en établissant le lien entre les deux disciplines, et/ou avec d'autres enseignements et l'ensemble des éducations transversales. En histoire, il n'est pas indiqué de durée au CP ni au CE1 pour aborder de manière conjointe les différentes dimensions du programme tout au long de l'année scolaire. En histoire, au CE2, le respect de la chronologie conduit à préconiser l'ordre et la durée dévolus à chacun des thèmes alors qu'en géographie, il est possible, notamment dans le cas de classes à plusieurs niveaux, de les organiser de manière libre au fil de l'année, tout en garantissant la durée dévolue à chacun d'eux. Pour certains thèmes, la durée indiquée offre un choix pour tenir compte des contextes locaux.

Dans les thèmes d'histoire au CE1 et au CE2, les professeurs prendront soin de faire une place aux actrices et acteurs de l'histoire, qu'ils soient individuels ou collectifs, célèbres ou peu connus. Une attention particulière est portée aux femmes pour visibiliser leur place et leur rôle dans l'histoire.

#### *Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- Les élèves s'appuient sur l'espace proche de l'école, sur l'histoire locale, ou sur leurs pratiques pour, lorsque cela est possible, être en mesure de faire le lien entre ce qu'ils apprennent à l'école et leurs expériences ou leur vie quotidienne ;
- les élèves abordent conjointement, au cours préparatoire et au cours élémentaire première année, les différentes dimensions du programme qui portent sur le temps afin de travailler simultanément les diverses compétences requises ;
- les élèves bénéficient d'un enseignement à parité entre histoire et géographie ;
- les élèves enrichissent progressivement leur lexique par l'acquisition des connaissances historiques et géographiques, notamment en structurant leur emploi des temps verbaux et des connecteurs temporels et spatiaux ;
- les élèves utilisent progressivement de manière structurée des outils pour représenter le temps et l'espace (frise chronologique, globe, carte y compris planisphère) ;
- les élèves s'approprient les contenus et objectifs dans le cadre d'activités diversifiées, vivantes et attractives ;
- ils sont amenés à produire différents types d'écrits ;
- les élèves découvrent et s'appuient sur des ouvrages de littérature de jeunesse ou des documentaires pour enrichir leurs références culturelles et donner du sens à leurs apprentissages.

# Histoire

## Cours préparatoire

### Thème 1 : Les manifestations naturelles du temps

**Question :** Comment des manifestations naturelles permettent-elles d'observer le temps qui passe ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Observer des manifestations naturelles du temps.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer l'alternance du jour et de la nuit en manipulant un globe terrestre.</li><li>- Nommer les saisons, donner leurs caractéristiques.</li></ul>	L'alternance jour/nuit. Les saisons en fonction du lieu de vie de l'élève.

*Mots-clés :* globe terrestre, jour, nuit, rotation de la terre, saisons.

### Thème 2 : Les représentations humaines du temps

**Question :** Comment les hommes et les femmes se repèrent-ils dans le temps ? Comment le représentent-ils ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître la structure du calendrier grégorien.</li><li>- Découvrir différentes représentations du temps : linéaire et cyclique.</li><li>- Connaître des outils de mesure du temps.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Savoir que l'année est divisée en mois, le mois en semaines, la semaine en jours, la journée en heures.</li><li>- Repérer, ordonner et nommer les jours de la semaine.</li><li>- Utiliser divers types de calendriers : emploi du temps de la journée, éphéméride, calendrier, roue des jours.</li><li>- Observer et utiliser des outils de mesure du temps : sablier, pendule, montre et réveil (analogiques et numériques).</li></ul>	L'année (12 mois) La semaine (7 jours). La journée (24 heures). Les sept jours de la semaine. Les douze mois de l'année.

*Mots-clés :* année, calendrier, frise, heure, journée, mois, montre, pendule, réveil, sablier, semaine.

### Thème 3 : Situer des événements dans le temps

**Question :** Comment situer des événements dans le temps ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les notions d'antériorité, de simultanéité, de postériorité.</li><li>- Comprendre la représentation du temps passé et son irréversibilité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Situer et planifier sur un calendrier des événements particuliers ou récurrents en utilisant les temps verbaux adaptés (passé, présent, futur) et les marqueurs temporels adaptés (hier, avant-hier, il y a un mois, etc. / demain, après-demain, dans un mois, etc.).</li><li>- Se repérer au travers des différentes générations à partir d'exemples d'arbres généalogiques.</li><li>- Compléter une frise chronologique de la journée, de la vie de l'élève, voire générationnelle.</li></ul>	Évènements de la vie de la classe (anniversaires, fêtes, commémorations, projets de classe).

*Mots-clés :* arbre généalogique, commémoration, frise chronologique, futur, génération, passé, présent.

## Cours élémentaire première année

### Thème 1 : Du passé proche au passé lointain

**Question :** Comment situer des événements dans le passé ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre la différence entre le passé proche et le passé lointain.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Employer le lexique relatif au temps (hier, autrefois, il y a dix jours, dix ans, cent ans, etc.).</li><li>- Identifier et positionner sur une frise chronologique des événements récents et des événements qui appartiennent à des périodes plus anciennes (éléments temporels proches et lointains de la vie de l'élève par exemple).</li></ul>	Années. Décennies. Siècles. Millénaires.

*Mots-clés :* année, décennie, millénaire, siècle.

### Thème 2 : Les grandes périodes de l'histoire

**Question :** Comment les hommes et les femmes construisent-ils des repères temporels pour situer des événements dans un temps historique ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Construire une première représentation du temps long et savoir distinguer de grandes périodes historiques.</li><li>- Connaître des figures de chaque période historique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Situer sur une frise chronologique des figures de chaque période historique.</li><li>- Repérer et mémoriser sur une frise les grandes périodes de l'histoire.</li></ul>	Une ou deux figures (homme ou femme) par période historique. Par convention, en Europe : <ul style="list-style-type: none"><li>- Préhistoire (environ 3 millions d'années à 3000 av. J.-C.) ;</li><li>- Antiquité (environ 3000 av. J.-C. à 476 ap. J.-C.) ;</li><li>- Moyen Âge (476 à 1492) ;</li><li>- Temps modernes (1492 à 1789) ;</li><li>- époque contemporaine (1789 à nos jours).</li></ul>

*Mots-clés :* événement historique, figure historique, période de l'histoire.

### Thème 3 : Les traces du passé

**Question :** Comment connaît-on le passé ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre que le passé laisse des traces.</li><li>- Utiliser les traces du passé pour le comprendre.</li><li>- Connaître les métiers d'archéologue, d'historien et d'historienne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier et situer dans le temps les traces du passé issues de l'environnement proche de l'élève ou au travers de documents de différentes natures :<ul style="list-style-type: none"><li>• fossiles ;</li><li>• ossements ;</li><li>• grottes (préhistoire) ;</li><li>• ruines ;</li><li>• monuments ;</li><li>• objets ;</li><li>• écrits ;</li><li>• images ;</li><li>• œuvres d'art ;</li><li>• témoignages.</li></ul></li></ul>	

*Mots-clés :* archéologue, archiviste, historien, historienne, trace du passé.

## Cours élémentaire deuxième année

### Thème 1 : La vie des femmes et des hommes au Paléolithique et au Néolithique (environ 3 millions d'années à 3000 av. J.-C.) (première période)

**Question :** Quelles sont les évolutions des modes de vie à la Préhistoire ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître le mode de vie nomade au Paléolithique.</li><li>- Comprendre le mode de vie sédentaire au Néolithique : agriculture (culture et élevage), utilisation des premiers métaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Décrire le mode de vie des chasseurs-cueilleurs au Paléolithique.</li><li>- Décrire une peinture pariétale ou une gravure rupestre.</li><li>- Expliquer les différences de mode de vie des femmes et des hommes entre le Paléolithique et le Néolithique.</li></ul>	<p>Vers 10000 / 9000 av. J.-C. : la naissance de l'agriculture.</p> <p>3200 av. J.-C. : Ötzi.</p> <p>Vers 3000 av. J.-C. : apparition de l'écriture.</p> <p>Un site archéologique préhistorique sur le territoire français.</p>

*Mots-clés :* agriculture, art pariétal / art rupestre, Néolithique, nomadisme, Paléolithique, sédentarité.

### Thème 2 : Vivre à Rome et en Gaule romaine du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. au II<sup>e</sup> siècle après J.-C. (deuxième et troisième périodes)

**Question :** Comment vivait-on à Rome et dans l'empire ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître la vie quotidienne des habitantes et des habitants de Rome : se loger, se nourrir, se déplacer, se divertir.</li><li>- Comprendre que la société antique est hiérarchisée (hommes, femmes, esclaves, étrangers, etc.)</li><li>- Connaître l'étendue de l'empire romain au II<sup>e</sup> siècle après J.-C.</li><li>- Connaître la vie quotidienne des habitantes et des habitants de la Gaule romaine.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définir l'usage d'un monument ou d'un aménagement caractéristique de la ville de Rome.</li><li>- Repérer sur une carte l'étendue de l'empire romain à son apogée.</li><li>- Localiser la Gaule dans l'empire.</li><li>- Expliquer que le monde gallo-romain mêle les cultures gauloise et romaine.</li></ul>	<p>52 av. J.-C. : siège d'Alésia, défaite de Vercingétorix.</p> <p>27 av. J.-C. – 14 après J.-C. : règne de l'empereur Auguste.</p> <p>L'étendue de l'empire romain à son apogée.</p> <p>Un site archéologique gallo-romain.</p>

*Mots-clés :* amphithéâtre, aqueduc, forum, gallo-romain, palais, Rome, temple, therme, villa.

### Thème 3 : La construction du royaume de France (X<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles) (quatrième et cinquième périodes)

Comment les Capétiens et les Valois ont-ils construit le royaume de France ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<p>Connaître et comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les grandes étapes de la construction du royaume de France.</li><li>- Les moyens d'affirmation de l'autorité du roi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Repérer les grandes étapes de la construction du royaume de France à partir de cartes.</li><li>- Décrire la cérémonie du sacre.</li><li>- Citer les moyens utilisés par les rois de France pour affirmer leur autorité sur leur royaume.</li><li>- Nommer et situer sur une frise chronologique les dynasties royales : Capétiens, Valois, quelques rois (Philippe Auguste, etc.) et quelques grandes figures féminines (Aliénor d'Aquitaine, Blanche de Castille, etc.)</li></ul>	<p>987 : élection d'Hugues Capet.</p> <p>XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : guerre de Cent Ans.</p>

*Mots-clés :* dynastie, guerre, impôt, monarchie, monnaie, royaume, sacre.

# Géographie

## Cours préparatoire : des clés pour se repérer

### Thème 1 : Autour de l'école (trois périodes)

**Question :** Comment se repérer dans la classe, dans l'école et dans son espace proche ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les éléments d'organisation de la classe et de l'école.</li><li>- Comprendre que l'espace se représente.</li><li>- Explorer les locaux de l'école pour s'y repérer.</li><li>- Identifier les différents repères autour de l'école, du quartier ou de la commune.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nommer les éléments d'organisation de la classe et les situer les uns par rapport aux autres.</li><li>- Faire le plan de la classe et le comparer à celui d'une autre classe.</li><li>- Se déplacer dans l'école en s'orientant et en utilisant un plan.</li><li>- Décrire l'usage des différents lieux de l'école.</li><li>- Décrire et/ou représenter un trajet, par exemple entre un lieu de l'espace proche (domicile, bâtiment public, équipement sportif, etc.) et l'école.</li><li>- Reconnaître des lieux familiers représentés sous différents angles de vue.</li></ul>	<p>Les termes permettant de positionner : à gauche/à droite/au-dessus/en-dessous/devant/ derrière/à côté, etc.</p> <p><i>Selon le contexte :</i> la classe, la cour de récréation, les couloirs, les sanitaires, le réfectoire, le portail, etc.</p> <p><i>Selon le contexte :</i> domicile, école, carrefours, bâtiments publics/monuments, commerces, équipements sportifs, panneaux, etc.</p>

**Mots-clés :** plan, rue/route, quartier/village, trajet.

### Thème 2 : Des représentations du monde (deux périodes)

**Question :** Quels sont les principaux repères à l'échelle mondiale ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier la différence entre continents et océans.</li><li>- Comprendre comment et pourquoi passer du globe au planisphère.</li><li>- Comprendre que le monde est peuplé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reconnaître un planisphère.</li><li>- Reconnaître et localiser les continents et les océans sur un planisphère.</li><li>- Comprendre la continuité entre les océans et identifier les continents par la manipulation d'un globe terrestre / le planisphère.</li><li>- Situer la France.</li><li>- Localiser les grands foyers de peuplement.</li></ul>	<p>Terres émergées/océans.</p> <p>Nord/Sud/Est/Ouest.</p> <p>Les continents.</p> <p>Océans Atlantique, Pacifique, Indien.</p> <p>La France.</p> <p>Les grands foyers de peuplement.</p>

**Mots-clés :** continent, océan, pays.

## Cours élémentaire première année : où vivent les êtres humains ?

### Thème 1 : La Terre est peuplée (une ou deux périodes)

**Question :** Où les êtres humains vivent-ils dans le monde ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les grands foyers de peuplement (fortes densités) en remobilisant les repères acquis depuis le CP.</li><li>- Connaître les principales villes dans le monde.</li><li>- Comprendre la différence entre ville et campagne à partir d'une approche paysagère.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Localiser les grands foyers de peuplement sur un planisphère.</li><li>- Mémoriser et localiser les principales villes à l'échelle mondiale.</li><li>- Expliquer la différence entre ville et village.</li></ul>	<p>Une ville très peuplée de chaque continent.</p>

**Mots-clés :** campagne, village, ville.

## Thème 2 : Découvrir les lieux où vivent les êtres humains (trois ou quatre périodes)

**Question :** Quelles sont les caractéristiques principales des lieux de vie des êtres humains ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les trois grandes zones climatiques (tropicale, tempérée, froide).</li> <li>- Connaître les principaux types de végétation (forêt, prairie, désert).</li> <li>- Connaître les différents types de relief (montagne, plaine, plateau et vallée).</li> <li>- Connaître la différence entre un fleuve et une rivière.</li> <li>- Comprendre que les êtres humains vivent dans des milieux différents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractériser :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les trois principales zones climatiques ;</li> <li>• les grands types de végétation ;</li> <li>• les différents types de relief.</li> </ul> </li> <li>- Sur un planisphère, localiser et nommer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les trois principales zones climatiques ;</li> <li>• les grandes chaînes de montagne ;</li> <li>• les principaux déserts ;</li> <li>• quelques grands fleuves.</li> </ul> </li> <li>- Reconnaître une forêt tempérée et une forêt tropicale, un désert chaud et un désert froid, une prairie et une savane.</li> <li>- Décrire un paysage à partir d'une photographie ou d'une observation directe, à l'oral et/ou avec une production graphique.</li> </ul>	<p>Zone tropicale, zone tempérée, zone froide en y inscrivant les territoires français.</p> <p>Forêt amazonienne, forêt du bassin du Congo, forêt indonésienne et une forêt proche du lieu de vie de l'élève.</p> <p>Principaux déserts (Antarctique, Sahara).</p> <p>Les trois plus longs fleuves du monde (Amazone, Mississippi, Nil) et un fleuve proche du lieu de vie de l'élève.</p> <p>Cinq massifs montagneux (Andes, Alpes, Atlas, Himalaya, Rocheuses).</p>

*Mots-clés :* climat/météo ; désert ; fleuve/rivière ; forêt ; plaine, plateau, montagne ; premier plan/arrière-plan.

## Cours élémentaire deuxième année : vivre en France

### Thème 1 : L'inégale répartition de la population en France (une période)

**Question :** Où vit la population en France ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la répartition de la population en France.</li> </ul>	<p>Sur une carte de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localiser les espaces de fortes et de faibles densités.</li> <li>- Localiser et nommer les cinq principales agglomérations à l'échelle nationale et, le cas échéant, la principale agglomération à proximité de l'école.</li> <li>- Localiser et nommer les grandes chaînes de montagne et quelques grands fleuves.</li> </ul>	<p>Les espaces de fortes densités.</p> <p>Les espaces de faibles densités.</p> <p>Les cinq premières agglomérations à l'échelle nationale.</p> <p>Le cas échéant, en complément, la principale agglomération à proximité de l'école.</p> <p>Les principaux massifs de montagne français (Alpes, Corse, Jura, Massif Central, Pyrénées, Vosges, un massif ultramarin au choix).</p> <p>Les grands fleuves français (Garonne, Loire, Maroni, Rhin, Rhône, Seine).</p>

*Mots-clés :* peuplement, population.

### Thème 2 : Se loger en France (deux périodes)

**Question :** Quelles sont les principales caractéristiques des espaces résidentiels en France ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et comprendre la diversité des paysages résidentiels en France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître et décrire les éléments constitutifs des espaces résidentiels.</li> </ul>	<p>Paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un centre-ville historique ;</li> <li>- un quartier récent d'habitation ;</li> <li>- un grand ensemble ;</li> <li>- un lotissement pavillonnaire ;</li> <li>- un village.</li> </ul>

*Mots-clés :* centre-ville, grand ensemble, lotissement pavillonnaire.

### Thème 3 : Travailler en France (deux périodes)

**Question :** Quelles sont les principales caractéristiques paysagères des activités en France ?

<b>Objectifs d'apprentissage</b>	<b>Attendus (connaissances et compétences)</b>	<b>Repères</b>
- Connaître et comprendre la diversité paysagère des activités en France.	- Reconnaître et décrire un paysage : <ul style="list-style-type: none"><li>• industriel ;</li><li>• agricole ;</li><li>• d'activité commerciale ;</li><li>• de quartier d'affaires ;</li><li>• de station touristique.</li></ul>	Paysages : <ul style="list-style-type: none"><li>- industriel ;</li><li>- agricole ;</li><li>- commercial ;</li><li>- de quartier d'affaires ;</li><li>- de station touristique (littorale ou de montagne).</li></ul>

*Mots-clés :* exploitation agricole, station touristique, usine.

# Programme d'histoire-géographie pour le cycle 3

## Sommaire

### Principes

#### Histoire

##### Cours moyen première année

- Thème 1 : La vie quotidienne au Moyen Âge (XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles) (première et deuxième période)
- Thème 2 : La monarchie en France (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) (deuxième et troisième périodes)
- Thème 3 : Explorations et conquêtes par les Européens du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle (quatrième période)
- Thème 4 : 1789, une année révolutionnaire en France (cinquième période)

##### Cours moyen deuxième année

- Thème 1 : De la République à l'Empire (1792-1815) (première période)
- Thème 2 : Vers une France républicaine : la II<sup>e</sup> République (1848-1852) et la III<sup>e</sup> République de 1870 à 1914 (deuxième période)
- Thème 3 : L'âge industriel en France au XIX<sup>e</sup> siècle (deuxième période)
- Thème 4 : La France dans la Première Guerre mondiale (1914-1918) (troisième période)
- Thème 5 : La France pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) (quatrième période)
- Thème 6 : la France depuis 1945 : 80 ans de transformations (cinquième période)

##### Sixième : premiers humains, premières sociétés et premiers États, du Paléolithique au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. (45 heures)

- Thème introductif : Se repérer dans le temps : (2 à 3 heures)
- Thème 1 : Du Paléolithique au Néolithique : des chasseurs-cueilleurs aux premiers cultivateurs-éleveurs de l'humanité (7 à 9 heures)
- Thème 2 : Des sociétés, des États, des dieux (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C.) : Proche-Orient et Égypte pharaonique (12 à 14 heures)
- Thème 3 : Le monde grec : des cités-États aux conquêtes d'Alexandre le Grand (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – 323 av. J.-C.) (11 à 13 heures)
- Thème 4 : Les mondes celtes, des sociétés en relation avec les mondes méditerranéens (VIII<sup>e</sup>- milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) (6 à 8 heures)

#### Géographie

##### Cours moyen première année : la diversité des modes de vie dans le monde

- Thème 1 : Se nourrir (1 ou 2 périodes au choix)
- Thème 2 : Les inégalités dans le monde (1 ou 2 périodes au choix)
- Thème 3 : Se déplacer (1 période)
- Thème 4 : Communiquer dans le monde avec Internet (1 période)

##### Cours moyen deuxième année : la France, l'Union européenne

- Thème 1 : L'organisation du territoire français (2 périodes)
- Thème 2 : Les usages de l'eau douce en France (2 périodes)
- Thème 3 : l'Union européenne (1 période)

##### Sixième : habiter le monde (45 heures)

- Thème introductif : Je me repère à la surface de la Terre (2 à 3 heures)
- Thème 1 : Le peuplement de la Terre (9 à 12 heures)
- Thème 2 : Habiter une métropole (9 à 12 heures)
- Thème 3 : Habiter un espace soumis à des contraintes naturelles (9 à 12 heures)
- Thème 4 : Habiter un espace exposé aux risques dans le contexte du dérèglement climatique (9 à 12 heures)

## Principes

Au cycle 3, l'enseignement d'histoire-géographie permet la poursuite de la construction des repères essentiels à la culture de l'élève. Il s'appuie sur ce qui a été vu au cycle 2 et prépare le cycle 4. L'enseignement d'histoire-géographie inscrit l'élève dans une trame historique et géographique partagée, fondement d'une culture commune. En confrontant l'élève à l'altérité – du présent comme du passé –, en apprenant à questionner les évidences, en exerçant son esprit critique, l'enseignement d'histoire-géographie contribue à la construction de la citoyenneté et des compétences cognitives, émotionnelles et sociales.

L'histoire et la géographie contribuent pleinement à l'ensemble des éducations transversales.

Les notions et compétences travaillées sont à mettre en lien avec les apprentissages des autres enseignements, particulièrement en Enseignement moral et civique, pour développer une compréhension du monde et des enjeux contemporains.

L'enseignement d'histoire-géographie vise à développer trois compétences principales : se repérer dans le temps et l'espace, s'initier à la démarche historique et géographique, maîtriser différentes manières de décrire et d'expliquer la réalité du passé et du présent. Les élèves pratiquent les démarches et méthodes propres à l'histoire-géographie.

À l'issue du cycle, en histoire, l'élève a acquis les bases du savoir historique : différencier les récits fictionnels des récits historiques, questionner les traces du passé et les contextualiser en apprenant à interroger la fiabilité des sources (notamment numériques).

À l'issue du cycle, en géographie, l'élève a acquis les bases du savoir géographique et une vision d'ensemble de la géographie du monde. Il est capable de localiser, de nommer et de décrire les principaux repères physiques et humains à l'échelle du globe et de la France, en ayant conscience des grands facteurs de différenciation. Il a acquis les bases de la lecture et de la représentation de cartes et de schémas.

L'élève est confronté à une diversité de démarches complémentaires qui peuvent être articulées autour de trois modalités pédagogiques complémentaires :

- **L'étude de documents historiques et géographiques** permet à l'élève d'analyser et de comprendre un document en prélevant des informations, en émettant des hypothèses, en mettant en relation le contenu du document et les connaissances acquises, en développant son esprit critique.
- **L'étude d'un sujet ou d'une question** est conduite et analysée par le professeur qui prend appui sur quelques sources ou documents majeurs. Cette modalité d'enseignement implique un encadrement de l'élève par le professeur afin de clarifier et d'approfondir la compréhension des phénomènes étudiés. Elle permet notamment de comprendre que les savoirs sont constamment nourris et modifiés par de nouvelles découvertes scientifiques et des lectures renouvelées.
- **Des temps de récit** peuvent être utilisés pour restituer les caractéristiques de certaines périodes historiques ou de différents espaces à l'échelle du monde, la réalité quotidienne de sociétés passées et contemporaines proches ou éloignées du vécu des élèves. Ils rendent ainsi les connaissances plus vivantes, incarnées et accessibles à l'élève. Le récit peut être oral, écrit ou graphique.

La parole du professeur a une place importante pour la transmission des connaissances ou encore dans la conduite du travail sur document(s). Les temps de mise en activité de l'élève doivent être variés pour s'assurer que les élèves ont compris et acquis les connaissances et les compétences attendues. Dans la mesure du possible, il est important de s'appuyer sur la sensibilité, le vécu et l'environnement des élèves (évolution des modes de vie, grandes figures de l'histoire, patrimoine, milieu géographique, espace de vie, lecture, etc.) pour donner du sens à l'enseignement par sa contextualisation dans le territoire local et régional de l'établissement.

Au cycle 3, l'expression écrite et orale fait l'objet de toutes les attentions : écrire en cours d'histoire et de géographie est une activité quotidienne que ce soit sous la forme de résumés ou d'écrits personnels. Le cahier (ou le classeur) doit rendre compte du travail accompli en classe, comporter la trace des écrits de l'élève et différencier les écrits de travail des écrits validés. Il rassemble les documents et supports utilisés. Outre la structuration des apprentissages, le cahier (ou le classeur) permet de stabiliser les savoirs et les compétences, et d'aider l'élève à mémoriser et à réactiver les connaissances apprises en classe.

Les outils de travail, communs à l'ensemble de la classe, jouent un rôle essentiel dans les apprentissages. La frise chronologique aide l'élève à visualiser le temps long, à organiser les événements les uns par rapport aux autres et à mémoriser les faits et périodes historiques en comprenant leur enchaînement. Le planisphère (sur lequel la France – hexagonale et ultramarine – est matérialisée) et les cartes et plans à différentes échelles, notamment de la France, lui permettent de localiser, puis de situer les lieux étudiés, d'acquérir des repères géographiques et de mieux comprendre les relations entre les territoires à différentes échelles. Les repères sont positionnés au fur et à mesure des apprentissages effectués en vue de leur mémorisation, dans la continuité du cycle 2, tout comme doivent l'être les paysages et les exemples mobilisés. Dans la mesure du possible, planisphère(s) et carte(s) de la France, frise chronologique(s) et carte(s) historique(s) suivent la classe d'un niveau à l'autre, du cycle 2 au cycle 3 ce qui permet de consolider et de remobiliser les repères acquis et de les approfondir.

L'enseignement d'histoire-géographie contribue au développement des connaissances et des compétences numériques des élèves telles que définies dans le Cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les objectifs d'apprentissage disciplinaires et la plus-value des usages déterminent le choix des outils numériques les plus adaptés et leurs modalités d'utilisation (individuelle ou collective, en classe ou hors la classe, durée d'utilisation).

#### *L'écriture du thème*

Dans son rôle de transition entre les cycles 2 et 4, le format des programmes s'adapte au fil du cycle 3 pour garantir une cohérence interne à l'école élémentaire et au collège, en tenant compte des différences de contexte d'enseignement. La « **question** » formule l'axe de traitement du thème. La séquence doit apporter une réponse à cette interrogation.

Les trois colonnes du tableau précisent les modalités de traitement du thème :

- La première colonne « **objectifs d'apprentissage** » identifie le cœur des apprentissages. Ces objectifs sont structurés autour de verbes, notamment « connaître » et « comprendre », auxquels s'ajoute « identifier » en géographie. Ils énoncent avec précision les connaissances que l'élève doit acquérir et s'approprier, de manière à être capable de les articuler les unes aux autres.
- La deuxième colonne « **attendus (connaissances et compétences)** » précise ce que l'élève est en mesure de réaliser au terme de la séquence. Définis par des verbes qui en précisent le contenu (cf. le tableau ci-dessous), ces attendus permettent à l'élève de se familiariser avec le questionnement et les démarches de l'historien et du géographe en s'appuyant sur les grands champs de compétences suivants :

### Verbes de spatialisation

Localiser et nommer	Positionner un lieu ou un espace identifié sur une carte, ce qui implique d'être capable de les repérer dans l'espace et de mémoriser leur positionnement. L'acte de nommer s'inscrit dans une progression : de l'explicitation à l'oral à la reconnaissance de mots puis à la capacité d'associer l'écriture d'un toponyme à une localisation. Cette capacité relève des objectifs « connaître » et « identifier ».
Situer et nommer	Positionner un lieu, un territoire, une période ou un évènement identifiés par rapport à un autre, ce qui implique d'être capable de les contextualiser. Cette capacité relève de l'objectif « comprendre ».

### Verbes d'énonciation

Décrire (à l'écrit ou à l'oral)	Énoncer de manière ordonnée et hiérarchisée les composantes d'une situation ou d'un paysage pour en faire ressortir les caractéristiques principales. La description peut se faire à l'oral, à l'écrit ou sous forme graphique. Elle peut s'appuyer sur des documents.
Identifier	Observer, prendre conscience et relever les traits principaux d'un territoire, d'un phénomène ou d'une situation.
Reconnaître	Être capable de mobiliser des éléments de définition pour qualifier une situation, un paysage ou un phénomène (démarche déductive). Être capable de repérer les éléments caractéristiques d'une situation, d'un paysage ou d'un phénomène pour les qualifier (démarche inductive).
Définir (à l'écrit ou à l'oral)	Formuler et énoncer les caractéristiques d'une notion, d'une idée, d'un mot-clé, selon une progression au cours du cycle entre l'école élémentaire (langage commun) et la classe de 6 <sup>e</sup> (introduction du langage académique). « Définir » nécessite une mémorisation dont la portée s'inscrit également dans une progression au cours du cycle, depuis « reconnaître » (à l'école élémentaire) jusqu'à « reformuler avec mes mots » (fin du cycle 3-début du cycle 4), en vue de « mobiliser dans un raisonnement ou une analyse » (cycle 4).

### Verbes de combinaison

Comparer/Mettre en relation et comparer (à l'écrit ou à l'oral)	Distinguer les points communs et les différences entre au moins deux cas ou situations afin d'observer les traits principaux d'un territoire ou d'un phénomène, en prendre conscience, puis les reconnaître et les relier dans des contextes ou environnements variés.
Analyser (à l'écrit ou à l'oral)	Décomposer un processus, un phénomène, une situation pour en faire ressortir les principales composantes, repérer les principaux éléments d'un document (identifier et caractériser).
Expliquer ou raconter (à l'écrit ou à l'oral)	Rendre compte d'une situation ou d'une organisation (composantes, articulations), sous la forme d'un discours, d'un récit ou d'une représentation graphique, pour démontrer sa compréhension d'un phénomène ou d'un processus et son aptitude à changer de perspective.

Les fonds de carte constituent des supports d'activité qui permettent aux professeurs de concevoir et d'adapter leur enseignement, en présentant, par exemple, les délimitations des grandes aires à identifier, les tracés des fleuves, ou encore les localisations des villes.

- La troisième colonne « **repères** » indique les repères que l'élève doit maîtriser à l'issue de la séquence et qu'il doit mémoriser sur le long terme, ce qui nécessite une remobilisation fréquente de la part des professeurs.

Le tableau est complété par des « **mots-clés** » qui contribuent à l'enrichissement du lexique. Ces mots-clés (ordonnés de manière alphabétique) permettent de nourrir les écrits et les prises de parole de l'élève.

En classe de 6<sup>e</sup>, le tableau comporte une ligne supplémentaire, principalement destinée aux professeurs. Cette ligne est présente aussi dans les programmes du cycle 4 :

- En histoire, la rubrique « **patrimoine et œuvre d'art** » introduit l'idée de continuité et de filiation entre les générations, que le lien soit matériel ou immatériel, intellectuel, spirituel ou culturel. La rubrique peut être utilisée pour introduire le thème, souligner la portée d'une question, les permanences de longue durée, sans pour autant alourdir le traitement du thème. Ces éléments peuvent enrichir la culture générale de l'élève et lui donner du sens et relèvent notamment de l'enseignement d'histoire des arts.
- En géographie, la rubrique « **fil directeur** », également destinée aux professeurs, apparaît en classe de 6<sup>e</sup>. Elle précise une entrée définissant un support ou un objet d'étude commun à l'ensemble de l'année (exemple : en 6<sup>e</sup>, l'entrée paysagère), tout en laissant aux professeurs le choix de son expression.

L'enseignement d'histoire-géographie respecte la parité horaire entre les deux disciplines. Pour tenir compte des pratiques, la durée est indiquée :

- soit en période, pour l'école élémentaire. En histoire, le respect de la chronologie conduit à préconiser l'ordre et la durée dévolus à chacun des thèmes alors qu'en géographie, il est possible, notamment dans le cas de classes à plusieurs niveaux, de les organiser de manière libre au cours de l'année, tout en respectant la durée de chacun. Pour certains thèmes, la durée indiquée offre un choix pour tenir compte des contextes locaux ;
- soit en heures, pour la classe de sixième, en laissant, pour chacun des thèmes une marge de manœuvre aux professeurs dans le respect du volume annuel total.

*Conditions favorables aux apprentissages des élèves*

- Les élèves organisent leurs connaissances historiques et géographiques en s'appuyant sur des repères temporels et spatiaux qu'ils mémorisent et réactivent régulièrement dans différents contextes, et en prenant appui sur les acquis du cycle 2 ;
- les élèves s'approprient les contenus et objectifs dans le cadre d'activités diversifiées, vivantes et attractives (enquête documentaire, démarche inductive, étude de cas, usage d'exemples, productions graphiques, usage du numérique, etc.) ;
- les élèves découvrent des situations et des exemples précis, des références à l'histoire et à la géographie locales, à l'évolution des modes de vie, à la vie quotidienne des élèves et au territoire de proximité qui incarnent et contextualisent l'enseignement.

## Histoire

Au CM1 et CM2, les élèves poursuivent leur découverte de l'histoire en parcourant la période du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle. Ils découvrent différents régimes politiques (monarchie, république, par exemple), différentes organisations sociales, l'action de quelques figures historiques illustres (rois, reines, artistes, navigateurs, inventeurs, etc.), le rôle des hommes et des femmes dans les transformations des sociétés passées (invention, révolution), ce qui permet de comprendre que le monde d'aujourd'hui et la société contemporaine sont les héritiers de longs processus et de ruptures. Ils acquièrent ainsi les principaux repères chronologiques de l'histoire de France. En 6<sup>e</sup>, le programme réactive, enrichit et approfondit la connaissance des mondes anciens étudiés au cycle 2 en élargissant les repères au continent européen, au bassin méditerranéen et au Proche-Orient. Les élèves découvrent des mondes anciens pluriels et une grande diversité de cultures. Ils étudient comment l'humanité s'est adaptée à son environnement et l'a transformé. Ils appréhendent la diversité des manières de vivre en communauté, des modes d'organisation des sociétés anciennes et la pluralité des croyances. Le temps long de l'histoire des sociétés permet de commencer à s'interroger sur les continuités, les transformations et les ruptures dans la vie de celles et ceux qui nous ont précédés. Le programme permet également d'appréhender l'espace des sociétés dans leur profondeur historique. Il met les élèves au contact des traces du passé (objets, documents par exemple) qui sont étudiés par les scientifiques (archéologues, historiens, etc.) : ces traces et leur analyse permettent aux élèves de différencier les récits fictionnels des événements historiques. Les élèves apprennent également à commencer à questionner et à contextualiser ces traces grâce à leur maîtrise des repères historiques et ils identifient le rôle des acteurs, racontent leurs actions et cherchent à les comprendre.

Chaque thème fait une place aux actrices et acteurs de l'histoire, qu'ils soient individuels ou collectifs, célèbres ou peu connus. Une attention particulière est portée aux femmes pour visibiliser leur place et leur rôle dans l'histoire. Certaines sont citées nommément, d'autres mentionnées dans des collectifs (paysannes ou ouvrières, par exemple) ce qui n'interdit pas, quand cela est possible, de s'appuyer sur d'autres exemples concrets notamment liés à l'histoire locale.

## Cours moyen première année

### Thème 1 : La vie quotidienne au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècles) (première et deuxième période)

**Question :** Comment les femmes et les hommes vivaient-ils au Moyen Âge ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cadres de la vie des femmes et des hommes : la seigneurie (la domination d'un seigneur sur un territoire et les hommes qui y vivent) et la paroisse (l'encadrement par l'Église de la vie des femmes et des hommes de leur naissance à leur mort).</li> <li>- Les modes de vie des seigneurs, des paysannes et des paysans et des habitants des villes</li> <li>- Le rôle de l'Église.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire les fonctions d'un château (lieu de protection, lieu de vie du seigneur, symbole de la puissance du seigneur) <i>ou</i> Décrire le fonctionnement d'une seigneurie.</li> <li>- Raconter la vie quotidienne des paysannes et des paysans (calendrier annuel des travaux, obligations envers le seigneur, l'Église, etc.). <i>ou</i></li> </ul>	Situer le Moyen Âge sur une frise chronologique (476-1492) et identifier la période du XI <sup>e</sup> au XIII <sup>e</sup> siècle.  Une abbaye dans l'espace proche des élèves ou l'abbaye de Cluny.  Une cathédrale dans l'espace proche des élèves ou Notre-Dame de Paris.

	<p>Décrire les activités des villes au Moyen Âge (marché et foire, artisanat, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire le rôle social de l'Église (assistance aux pauvres et malades, enseignement).</li> <li>- Différencier l'art roman de l'art gothique.</li> </ul>	
--	---	--

*Mots-clés* : abbaye, art gothique, art roman, cathédrale, château, clergé, corvée, dime, Église/églises, paroisse, paysanne et paysan, seigneur, seigneurie.

## Thème 2 : La monarchie en France (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) (deuxième et troisième périodes)

**Question** : Comment le roi incarne-t-il le pouvoir aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<p>Connaitre et comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un roi mécène de la Renaissance, François I<sup>er</sup> (1515-1547).</li> <li>- Un roi pacificateur du royaume, Henri IV (1589-1610).</li> <li>- Un roi qui affirme son pouvoir absolu, Louis XIV (1643-1715).</li> <li>- Une société d'Ancien Régime divisée en trois ordres (clergé, noblesse, tiers état).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer sur une frise chronologique les règnes de François I<sup>er</sup>, Henri IV et Louis XIV.</li> <li>- Expliquer avec l'exemple de François I<sup>er</sup> et de Léonard de Vinci le rôle d'un roi dans la diffusion de la Renaissance.</li> <li>- Expliquer comment Henri IV pacifie le royaume de France dans le contexte des guerres de religion.</li> <li>- Expliquer comment le château de Versailles exprime le pouvoir absolu du roi.</li> <li>- Décrire le rôle des femmes à la Cour de Versailles.</li> <li>- Décrire l'organisation de la société d'ordres majoritairement composée de paysans.</li> </ul>	<p>1515 : début du séjour de Léonard de Vinci en France jusqu'à sa mort en 1519.</p> <p>1598 : édit de Nantes.</p> <p>1643-1715 : règne de Louis XIV.</p>

*Mots-clés* : artiste, catholique, guerres de religion, mécène, monarchie absolue, noblesse, protestant, société d'ordres.

## Thème 3 : Explorations et conquêtes par les Européens du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle (quatrième période)

**Question** : Pourquoi les Européens explorent-ils le monde et comment cela mène-t-il à la première colonisation ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
<p>Connaitre et comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les progrès techniques qui ont permis aux Européens de s'aventurer vers de nouveaux territoires.</li> <li>- La constitution des premiers empires coloniaux en Amérique.</li> <li>- La traite des esclaves entre l'Afrique et l'Amérique et la vie des esclaves dans les plantations.</li> <li>- Les échanges commerciaux avec les colonies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoriser le nom de plusieurs inventions permettant la navigation au grand large.</li> <li>- Localiser les grands empires coloniaux sur une carte.</li> <li>- Citer des conséquences de ces conquêtes sur les populations amérindiennes.</li> <li>- Décrire les conditions de vie des esclaves dans une plantation.</li> <li>- Nommer quelques denrées issues de ces colonies (tomate, chocolat, haricot, pomme de terre, sucre de canne, etc.).</li> </ul>	<p>1492 : Christophe Colomb débarque en Amérique.</p> <p>1519-1522 : l'expédition de Magellan fait le tour du monde.</p> <p>1685 : Édit royal de Louis XIV dit le « Code noir ».</p>

*Mots-clés* : boussole, caravelle, carte, commerce triangulaire, empire colonial, esclavage, plantation, traite.

## Thème 4 : 1789, une année révolutionnaire en France (cinquième période)

**Question :** Comment l'année 1789 met-elle fin à la monarchie absolue et à la société d'ordres ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contexte social, économique et intellectuel du royaume de France en 1789.</li> <li>- 1789, fin de la monarchie absolue et de l'Ancien Régime.</li> <li>- L'affirmation des nouveaux principes d'organisation de la société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire le contexte social, économique et intellectuel du royaume en 1789.</li> <li>- Citer des idées des Lumières.</li> <li>- Compléter une frise chronologique avec les événements marquants de l'année 1789.</li> <li>- Raconter la vie et l'action d'une femme ou de femmes au cours de l'année 1789.</li> <li>- Citer les principaux droits énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.</li> </ul>	Un ou une philosophe des Lumières. Printemps 1789 : rédaction des cahiers de doléances et réunion des États-Généraux. 14 juillet : prise de la Bastille. Nuit du 4 août : abolition des privilèges. 26 août : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. 5-6 octobre 1789 : marche des femmes à Versailles.

**Mots-clés :** Ancien Régime, citoyenneté, constitution, droits de l'Homme, égalité, *l'Encyclopédie*, liberté, les Lumières, Révolution, souveraineté nationale.

## Cours moyen deuxième année

### Thème 1 : De la République à l'Empire (1792-1815) (première période)

**Question :** Comment la République et l'Empire ont-ils transformé la vie des Français et des Françaises ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chute du roi et l'avènement de la République dans un contexte de guerre.</li> <li>- Les étapes qui conduisent Bonaparte à devenir empereur et à dominer une partie de l'Europe.</li> <li>- Les grandes réformes de la période napoléonienne et la remise en cause de certains acquis de la Révolution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raconter comment les Français et les Françaises participent à la vie politique depuis 1789.</li> <li>- Raconter la chute du roi et la naissance de la République.</li> <li>- Raconter le combat pour l'abolition de l'esclavage.</li> <li>- Expliquer comment Bonaparte devient empereur.</li> <li>- Nommer des réformes menées par Napoléon Bonaparte (Code civil, lycées, rétablissement de l'esclavage, etc.).</li> </ul>	Mars 1792 : Pétition de 319 femmes (Pauline Léon) pour s'organiser en garde nationale. Avril 1792 : composition de <i>La Marseillaise</i> . Septembre 1792 : naissance de la République. 1794 : première abolition de l'esclavage. 1802 : rétablissement de l'esclavage. 2 décembre 1804 : sacre de Napoléon Bonaparte qui devient Napoléon I <sup>er</sup> .

**Mots-clés :** empereur/empire, esclavage, le Code civil, liberté de la presse, lycée, préfet.

### Thème 2 : Vers une France républicaine : la II<sup>e</sup> République (1848-1852) et la III<sup>e</sup> République de 1870 à 1914 (deuxième période)

**Question :** Comment la France est-elle devenue une République ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les lois protectrices des droits et libertés.</li> <li>- Les lieux, les symboles et les rites de la République (en remobilisant les acquis de l'enseignement moral et civique).</li> <li>- La constitution d'un empire colonial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nommer de grandes lois fondatrices de la République : le suffrage universel masculin, l'abolition de l'esclavage, la liberté de la presse, les lois scolaires, la laïcité.</li> <li>- Nommer les symboles de la République : le drapeau tricolore, le 14 juillet, Marianne, la <i>Marseillaise</i>, la devise.</li> </ul>	1848 : suffrage universel masculin et abolition définitive de l'esclavage. 1882-1886 : lois Ferry sur l'École. 9 décembre 1905 : séparation des Églises et de l'État.

	- Localiser sur un planisphère les territoires de l'empire colonial français au début du XX <sup>e</sup> siècle.	
--	--	--

Mots-clés : abolition de l'esclavage, colonisation, démocratie, laïcité, république, suffrage universel masculin.

### Thème 3 : L'âge industriel en France au XIX<sup>e</sup> siècle (deuxième période)

Question : Quelles sont les transformations économiques et sociales en France au XIX<sup>e</sup> siècle ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les progrès techniques et scientifiques (sources d'énergie, chemin de fer, usines, progrès de la médecine) et leurs conséquences sur les modes de vie.</li> <li>- Les transformations de la société : bourgeois et ouvriers dans une société qui reste très majoritairement rurale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer les transformations de la vie quotidienne en lien avec les progrès techniques et scientifiques.</li> <li>- Nommer quelques progrès de la médecine.</li> <li>- Décrire les conditions de vie et les luttes sociales des ouvrières et des ouvriers (à la mine, à l'atelier, à l'usine), la vie quotidienne des bourgeoises et des bourgeois.</li> </ul>	Début XIX <sup>e</sup> siècle : invention de la locomotive (Stephenson). Fin du XIX <sup>e</sup> siècle : invention du vaccin contre la rage par Pasteur. Seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle : droit de grève et loi relative à la liberté syndicale.

Mots-clés : atelier, bourgeois, grève, industrialisation, mine, ouvrier, syndicat, urbanisation, usine, vaccin.

### Thème 4 : La France dans la Première Guerre mondiale (1914-1918) (troisième période)

Question : Comment la Première Guerre mondiale a-t-elle bouleversé la société française ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nord et l'est de la France, lieu des principaux combats sur le front occidental.</li> <li>- La vie des soldats sur le front.</li> <li>- Une guerre qui mobilise toute la population et l'économie de la métropole et des colonies.</li> <li>- Le bilan humain de la Première Guerre mondiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer sur une frise chronologique la Première Guerre mondiale.</li> <li>- Raconter la vie sur le front : combats et conditions de vie.</li> <li>- Expliquer la mobilisation humaine - notamment le rôle des femmes -, économique, industrielle et culturelle.</li> <li>- Mémoriser quelques éléments du bilan humain de la guerre, dont le nombre total de morts au combat (10 millions dont 1,4 millions de Français).</li> </ul>	1914-1918 : Première Guerre mondiale. Une grande bataille de la Première Guerre mondiale en France. 11 novembre 1918 : armistice.

Mots-clés : armistice, guerre de mouvement / guerre de position, poilus.

### Thème 5 : La France pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) (quatrième période)

Question : Comment la France a-t-elle vécu la défaite, l'Occupation puis la Libération ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principales phases de la Seconde Guerre mondiale en France.</li> <li>- Les conditions de vie sous l'Occupation.</li> <li>- La résistance à l'occupant.</li> <li>- Le rôle du régime de Vichy dans l'extermination des Juifs et les persécutions des Tsiganes.</li> <li>- Le bilan humain de la Seconde Guerre mondiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoriser les étapes de la Seconde Guerre mondiale en France : « drôle de guerre », défaite de juin 1940, occupation et collaboration, libération.</li> <li>- Décrire les difficultés de la vie sous l'Occupation.</li> <li>- Identifier le rôle du général de Gaulle ou de Jean Moulin dans la Résistance.</li> <li>- Décrire le rôle de Philippe Pétain et la politique antisémite du régime de Vichy, expliquer sa participation au processus d'extermination des Juifs</li> </ul>	1939-1945 : Seconde Guerre mondiale. 18 juin 1940 : appel du général de Gaulle. 1942 : rafle du Vel d'Hiv'. 6 juin 1944 : débarquement des Alliés en Normandie. 8 mai 1945 : capitulation de l'Allemagne nazie.

	<p>ou</p> <p>Expliquer, à partir d'un exemple, l'action des « Justes parmi les Nations ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoriser quelques éléments du bilan humain de la guerre : entre 60 et 70 millions de morts dans le monde, dont 6 millions de Juifs (60 % des Juifs d'Europe).</li> </ul>	
--	--	--

Mots-clés : antisémitisme, collaboration, nazisme, régime de Vichy, résistance.

## Thème 6 : la France depuis 1945 : 80 ans de transformations (cinquième période)

Question : Comment expliquer la longue période de paix et de transformation depuis 1945 ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une République démocratique et sociale depuis 1946.</li> <li>- Une société profondément transformée depuis 1945 (transports, modes de vie, etc.).</li> <li>- La France, actrice de la construction européenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Citer un exemple de réforme sociale et un exemple de droit des femmes.</li> <li>- Citer la date de la fondation de la V<sup>e</sup> République.</li> <li>- Décrire les transformations de la société française depuis 1945.</li> <li>- Raconter les grandes étapes de la construction européenne.</li> </ul>	1944 : droit de vote des femmes. 1957 : traité de Rome créant la CEE. 1958 : fondation de la V <sup>e</sup> République avec le général de Gaulle. 1965 : les Françaises peuvent travailler sans l'autorisation de leur époux et ouvrir un compte bancaire. 2000 : l'euro remplace le franc.

Mots-clés : innovation, loisir, Sécurité sociale, société de consommation, traité.

## Sixième : premiers humains, premières sociétés et premiers États, du Paléolithique au 1er siècle avant J.-C. (45 heures)

### Thème introductif : Se repérer dans le temps : (2 à 3 heures)

Questions : Comment les humains se repèrent-ils dans le temps ?

Comment les historiens découpent-ils le temps ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le découpage du temps (seconde, minute, heure, jour, semaine, mois, année, siècle, millénaire).</li> <li>- Les instruments de mesure du temps (horloge solaire, clepsydre, sablier, horloge mécanique, horloge à quartz, horloge atomique).</li> <li>- Le découpage du temps historique est le produit de convention et est sujet à débats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écrire les siècles en caractères romains.</li> <li>- Situer sur une frise chronologique les grandes périodes étudiées au primaire et au collège.</li> </ul>	IV <sup>e</sup> millénaire avant notre ère : début de l'Antiquité avec la naissance de l'écriture 395/476 av. J.-C : fin de l'Antiquité. 1453/1492 : fin du Moyen Âge/début des Temps modernes. 1789/1815 : fin des Temps modernes / début de l'époque contemporaine (jusqu'à aujourd'hui).

## Thème 1 : Du Paléolithique au Néolithique : des chasseurs-cueilleurs aux premiers cultivateurs-éleveurs de l'humanité (7 à 9 heures)

Questions : Comment les hommes et les femmes du Néolithique ont-ils transformé leur environnement par la pratique et la diffusion de l'agriculture ?

Quelles sont les caractéristiques et les conséquences de l'invention de l'agriculture ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une humanité plurielle : l'apparition des premiers humains en Afrique, les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment l'invention, la pratique et la diffusion de l'agriculture favorisent l'émergence des premiers</li> </ul>	Vers 400000 av. J.-C. : domestication du feu.

premières migrations, Néandertal et Homo Sapiens - La vie des hommes et des femmes au Paléolithique : des chasseurs-cueilleurs. - Les caractéristiques du Néolithique : la domestication des animaux et des plantes, la diffusion de sociétés sédentarisées. - L'apparition des sanctuaires et des nécropoles.	villages et la croissance démographique. - Localiser et nommer les foyers primaires néolithiques, leur diversité et les courants de néolithisation de l'Europe. - Décrire quelques aspects de la vie quotidienne ou quelques objets du Néolithique.	Vers 300000 av. J.-C. : traces les plus anciennes des Homo sapiens (Maroc actuel). Vers 10000/9000 av. J.-C. : début du Néolithique au Proche-Orient. Vers 4000 av. J.-C. : invention de la roue.
---	---	---

**Mots-clés :** agriculteur, archéologie, croissance démographique, domestication, migration, nécropole, Néolithique, Paléolithique.

**Patrimoine et œuvre d'art :** Lascaux / Chauvet, l'invention de la culture et de l'élevage, l'invention du sacré, etc.

## Thème 2 : Des sociétés, des États, des dieux (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C.) : Proche-Orient et Égypte pharaonique (12 à 14 heures)

**Questions :** Quelles sont les transformations politiques et religieuses fondatrices apparaissant au Proche-Orient et en Égypte entre le IV<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C. ?

*Quelles sont caractéristiques des premières cités-États, des premiers empires et des premiers royaumes ?*

*Dans quel contexte les Judéens font-ils le choix d'un dieu unique et quelles sont les caractéristiques de ce monothéisme ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : - Les caractéristiques des premières cités-États en Mésopotamie, à partir de l'exemple d'Ur ou d'Uruk au III <sup>e</sup> millénaire <i>ou</i> les caractéristiques du royaume d'Égypte unifié et organisé autour du Nil. - La fonction du roi conquérant et bâtisseur à la tête d'un empire (néo-assyrien, néo-babylonien par exemple) au I <sup>er</sup> millénaire <i>ou</i> du pharaon dans l'Égypte pharaonique. - La naissance du judaïsme, un premier monothéisme dans un monde polythéiste.	- Localiser : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur une carte du Proche-Orient : la Mésopotamie, le Croissant fertile, le Tigre, l'Euphrate, la cité-État étudiée ;</li> <li>sur une carte de l'Égypte : le Nil, Memphis, Thèbes et Abou Simbel, le royaume d'Égypte ;</li> <li>les royaumes d'Israël et de Juda.</li> </ul> - Expliquer le rôle de l'écriture. - Décrire les pouvoirs d'un roi néo-assyrien, néo-babylonien comme Nabuchodonosor II, <i>ou</i> d'un pharaon comme Ramsès II, par exemple. - Expliquer le rôle des temples en Mésopotamie, <i>ou</i> en Égypte. - Raconter un épisode de la Bible significatif des croyances du judaïsme.	Vers 3000 av. J.-C. : invention de l'écriture cunéiforme, apparition des premières cités-États en Mésopotamie et du premier royaume unifié d'Égypte. IX <sup>e</sup> siècle av. J.-C. : début de la rédaction de la Bible hébraïque.

**Mots-clés** (en fonction du choix opéré par les professeurs entre le Proche-Orient et l'Égypte pharaonique) : cité-État, écriture cunéiforme, empire, exil, hiéroglyphe, monothéisme, nécropole royale, pharaon, polythéisme, royaume, scribe, temple, Torah, Yahvé.

**Patrimoine et œuvre d'art :** Babylone, écriture, *L'épopée de Gilgamesh*, *Nabucco* de Verdi, hypogée de Ramsès II dans la vallée des Rois, Ramesseum, temple d'Abou Simbel, etc.

### Thème 3 : Le monde grec : des cités-États aux conquêtes d'Alexandre le Grand (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – 323 av. J.-C.) (11 à 13 heures)

**Questions :** Quelles sont les caractéristiques du monde grec ?

*Comment les Grecs ont-ils inventé la citoyenneté ?*

*Comment s'est réalisée l'expansion du monde grec à l'époque d'Alexandre le Grand ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'unité et la diversité du monde grec : des cités-États perpétuellement en guerre, un univers culturel commun, des sociétés esclavagistes.</li> <li>- La puissance d'Athènes au V<sup>e</sup> siècle : le citoyen, la démocratie et ses limites, l'impérialisme.</li> <li>- Les conquêtes d'Alexandre le Grand.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localiser, sur une carte du bassin méditerranéen : le monde grec au V<sup>e</sup> siècle, la mer Méditerranée, la mer Égée, un sanctuaire panhellénique, Athènes et l'Attique.</li> <li>- Identifier les droits et devoirs du citoyen à Athènes et la place des femmes.</li> <li>- Identifier les lieux de la démocratie athénienne.</li> <li>- Expliquer le rôle civique et religieux d'une fête à l'aide de représentations et de récits.</li> <li>- Localiser les conquêtes et l'empire d'Alexandre le Grand sur une carte du bassin méditerranéen et de l'Asie au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.</li> </ul>	VIII <sup>e</sup> s av. J.-C. : mise à l'écrit des poèmes homériques ( <i>L'Illiade</i> et <i>L'Odyssée</i> ). V <sup>e</sup> siècle av. J.-C. : puissance d'Athènes sous Périclès. 336-323 av. J.-C. : règne d'Alexandre le Grand.

*Mots-clés :* cité-État, colonie, citoyen, démocratie, esclavage, mythe, sanctuaire.

*Patrimoine et œuvre d'art :* l'Acropole d'Athènes, l'architecture classique, la *Guerre du Péloponnèse* de Thucydide, la géographie, l'histoire, *L'Illiade* et *L'Odyssée* d'Homère, les Jeux olympiques, Olympie, la philosophie, le théâtre, etc.

### Thème 4 : Les mondes celtes, des sociétés en relation avec les mondes méditerranéens (VIII<sup>e</sup>- milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) (6 à 8 heures)

**Questions :** Qui sont les Celtes ?

*Quelles sont les caractéristiques des mondes celtes ?*

*Quelles relations les Celtes ont-ils tissé avec leurs voisins ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La localisation des peuples celtes : une mosaïque de peuples indépendants dans l'Europe tempérée à l'âge du fer, dont les Celtes des Gaules, appelés Gaulois par les Romains.</li> <li>- Les principales caractéristiques des mondes celtes (à partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) mises en évidence par l'archéologie.</li> <li>- Le long processus d'intégration des Gaules aux mondes méditerranéens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localiser sur une carte de l'Europe les mondes celtes, les sites de Bibracte, La Tène et de Manching, deux peuples de la Gaule, Massalia.</li> <li>- Décrire quelques caractéristiques des mondes celtes (oppidum, techniques agricoles et artisanales, lieux de culte et divinités, etc.).</li> <li>- Expliquer le long processus d'intégration des Gaules aux mondes méditerranéens (le commerce, la guerre, etc.).</li> </ul>	650-550 av. J.-C. : tombes « princières » de Vix (Côte-d'Or) et Lavau (Aube). 600 av. J.-C. : fondation de Massalia (Marseille) par des colons grecs. 450-50 av. J.-C. : Second âge du fer dite « culture de la Tène ». 52 av. J.-C. : fin de la guerre des Gaules ; Jules César vainqueur de Vercingétorix.

*Mots-clés :* artisanat, commerce, druide, ferme, Gaules, oppidum, romanisation.

*Patrimoine et œuvre d'art :* les noms de régions (Arvernes d'Auvergne, Pictons du Poitou) et de villes (Amiens (cité des Ambiens), Reims (cité des Rèmes), Paris (cité des Parisii)), les paysages agraires avec la mise en valeur des terroirs (défrichement des sols, sélection des forêts), etc.

# Géographie

En géographie, les élèves poursuivent et approfondissent l'acquisition des repères spatiaux, à l'échelle de la France et du monde, en élargissant progressivement leur horizon et leur compréhension de la diversité des sociétés. Dans la continuité du cycle 2, dont les acquis sont régulièrement remobilisés, l'enseignement de la géographie repose sur l'acquisition de grands repères à l'échelle mondiale, l'observation et la caractérisation de l'environnement familier des élèves, la mobilisation de récits ou d'images (qui sont localisés sur une carte, notamment un planisphère). En répondant aux questions : « où ? », « qui ? », « comment ? », « pourquoi ici et pas ailleurs ? », ils acquièrent une vision d'ensemble de la géographie du monde, en ayant conscience des grandes caractéristiques paysagères et de peuplement, et en étant capables d'identifier des contrastes majeurs et de comprendre des éléments de différenciation des sociétés.

Au cours du cycle 3, les élèves acquièrent des repères à une échelle toujours plus précise : sur un planisphère, de l'échelle continentale à celle de l'aire régionale ; sur la carte de la France, de l'échelle nationale à l'échelle du territoire d'inscription de l'établissement en passant par l'échelle régionale. Le cycle 3 est l'occasion, en s'appuyant sur des éléments concrets, comme l'étude de l'eau douce en France, d'initier les élèves à la géographie du développement durable et à la transition écologique dans le contexte du dérèglement climatique, ainsi qu'aux réalités de ses causes anthropiques, et à son atténuation, avec une approche par les acteurs et incarnée dans les territoires. En fin de cycle, avec l'introduction explicite de la notion d'« habiter » en classe de 6<sup>e</sup>, les élèves maîtrisent des repères plus abstraits. Le cycle 3 permet d'approfondir l'aptitude à lire et à réaliser une représentation graphique (cartes et schémas). À cette fin, au cours de chaque année, au moins un thème est l'occasion de réaliser une production graphique avec les élèves. La mobilisation des repères spatiaux repose sur des rituels de localisation, des lectures et des activités qui permettent d'inscrire les apports spécifiques de la géographie dans l'environnement pluridisciplinaire de la classe.

## Cours moyen première année : la diversité des modes de vie dans le monde

### Thème 1 : Se nourrir (1 ou 2 périodes au choix)

**Question :** Comment se nourrit-on dans le monde ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- La diversité des pratiques alimentaires dans le monde.</li><li>- La provenance des principaux aliments que les élèves consomment.</li></ul>	Décrire : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les différences des pratiques alimentaires entre un pays riche et un pays en développement.</li><li>- La différence entre produits agricoles et produits transformés.</li><li>- La chaîne de production d'un aliment consommé (yaourt, biscuit, fruit, etc.).</li></ul>	Deux pays à ration alimentaire très riche situés sur deux continents différents.  Deux pays à ration alimentaire insuffisante situés sur deux continents différents.

*Mots-clés :* malnutrition/sous-nutrition, produit agricole/produit alimentaire transformé.

### Thème 2 : Les inégalités dans le monde (1 ou 2 périodes au choix)

**Question :** Comment décrire les inégalités de niveau de vie dans le monde ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaitre et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'inégal accès :<ul style="list-style-type: none"><li>• à l'eau ; ou</li><li>• à la santé ; ou</li><li>• à l'éducation.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les manifestations des inégalités de niveau de vie dans le monde.</li><li>- Localiser et nommer sur un planisphère les aires régionales.</li></ul>	Afrique <ul style="list-style-type: none"><li>- Afrique subsaharienne.</li><li>- Maghreb.</li></ul> Amérique <ul style="list-style-type: none"><li>- Amérique du Nord.</li><li>- Amérique du Sud.</li></ul> Asie <ul style="list-style-type: none"><li>- Asie du Sud-Est.</li><li>- Asie de l'Est.</li></ul> Europe. Océanie.

*Mots-clés :* inégalités.

### Thème 3 : Se déplacer (1 période)

**Question :** Comment se déplace-t-on dans le monde ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les modalités de déplacement des élèves de la classe (dont la marche) à différentes échelles de temps (par exemple, journée, semaine, etc.).</li><li>- Les principaux modes de transport de personnes et les infrastructures associées (avion/aéroport ; bateau/port ; train/gare ; voiture/route ; métro/station ; vélo/voie cyclable).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier la diversité des modalités de déplacement au cours de différentes périodes de temps (par exemple journée, semaine, etc.), en les associant à la distance à parcourir.</li></ul>	Deux unités de mesure des déplacements : <ul style="list-style-type: none"><li>- Distance kilométrique.</li><li>- Distance en temps.</li></ul>

*Mots clés :* avion/aéroport, bateau/port, marche, métro/station, train/gare, vélo/voie cyclable, voiture/route.

### Thème 4 : Communiquer dans le monde avec Internet (1 période)

**Question :** Comment communique-t-on avec Internet dans le monde ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- La diversité des usages d'Internet à partir des pratiques des élèves.</li><li>- Le fonctionnement d'Internet grâce à un réseau de câbles et de satellites qui connectent les espaces à l'échelle mondiale.</li><li>- L'inégal accès à Internet à l'échelle mondiale et à l'échelle de la France.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer qu'Internet repose sur un réseau de câbles continentaux et sous-marins reliant les aires régionales, ainsi que sur des satellites.</li><li>- Décrire les inégalités d'accès à internet :<ul style="list-style-type: none"><li>• à l'échelle mondiale à partir de la carte du taux d'accès de la population ayant accès à Internet, par pays ;</li><li>• à l'échelle nationale à partir de la carte du déploiement de la 5G en France.</li></ul></li></ul>	Les principales concentrations de câbles sous-marin. Une aire régionale très bien reliée à Internet. Une aire régionale faiblement reliée à Internet.

*Mots-clés :* câble sous-marins, internet, réseau, satellite.

## Cours moyen deuxième année : la France, l'Union européenne

### Thème 1 : L'organisation du territoire français (2 périodes)

**Question :** Comment est organisé le territoire français ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- La localisation des centres urbains et des axes de transport les plus importants en France.</li><li>- Le découpage administratif du territoire français.</li><li>- Les principales caractéristiques d'au moins deux Régions dont celle de l'école.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Localiser et nommer sur un fond de carte les repères du thème.</li></ul>	Les cinq principales agglomérations françaises. Les principaux axes de transports autoroutiers et ferroviaires. Les dix-huit Régions administratives et leur capitale régionale. Le département où vit l'élève.

*Mots-clés :* commune, département, région, TGV.

## Thème 2 : Les usages de l'eau douce en France (2 périodes)

**Question :** Pourquoi gérer l'eau douce en France ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Que l'eau est une ressource limitée.</li><li>- Les différents usages de l'eau en France.</li><li>- Les concurrences entre les usages de l'eau en France.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Décrire les différents usages de l'eau en France.</li><li>- À partir d'un exemple précis, expliquer que l'eau est une ressource convoitée faisant l'objet de conflits d'usages.</li></ul>	Les grands fleuves français (Garonne, Loire, Maroni, Rhin, Rhône, Seine). Les principaux massifs de montagne français (Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges). Deux grands lacs français dont un lac naturel.

*Mots-clés :* conflit d'usages, nappe phréatique.

## Thème 3 : l'Union européenne (1 période)

**Question :** Qu'est-ce que l'Union européenne ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- La différence entre Europe et Union européenne.</li><li>- Un aménagement réalisé avec le soutien de l'UE dans la région de l'école.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer la différence entre le continent (Europe) et la construction politique (Union européenne).</li><li>- Localiser et nommer dix pays membres de l'UE (dont les six pays fondateurs).</li></ul>	L'UE sur un fond de carte représentant l'Europe dans ses limites conventionnelles. 1957 : Traité de Rome. 1992 : Traité de Maastricht.

*Mots-clés :* Europe, Union européenne.

## Sixième : habiter le monde (45 heures)

### Thème introductif : Je me repère à la surface de la Terre (2 à 3 heures)

**Questions :** Comment représenter le monde et se situer sur un planisphère ?

*Quelles sont les principales projections cartographiques ?*

*Quels sont les grands repères qui permettent de se situer sur un planisphère ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Comparer différentes projections en mettant en évidence les déformations liées aux projections à partir d'au moins trois exemples. Connaître : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les principaux parallèles et méridiens.</li><li>- Les continents.</li><li>- Les océans.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer que la représentation de la Terre implique une déformation.</li><li>- Situer sur un planisphère, en variant les projections, les principaux parallèles, les continents, la France, et les océans.</li></ul>	Quatre projections : <ul style="list-style-type: none"><li>- Mercator.</li><li>- Peters.</li><li>- Lambert.</li><li>- Equal Earth.</li></ul> L'équateur, les tropiques du Cancer et du Capricorne, les cercles polaires nord et sud, le méridien de Greenwich.

### Thème 1 : Le peuplement de la Terre (9 à 12 heures)

**Questions :** Où sont les femmes et les hommes sur la Terre ?

*Où se situent les principales concentrations de population et les principaux flux migratoires à l'échelle mondiale ?*

*Quelles sont les principales dynamiques démographiques de ces foyers de peuplement ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître les grands foyers de peuplement dans le monde en mettant en évidence les dynamiques migratoires à l'échelle mondiale.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Localiser et nommer sur un planisphère les grands foyers de peuplement et les principaux flux migratoires (les limites des différentes zones figurent sur le fond de carte).</li></ul>	À l'échelle mondiale : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les principaux foyers de peuplement.</li><li>- Les principaux flux migratoires contemporains.</li></ul>

Comprendre les dynamiques démographiques contemporaines de deux foyers de peuplement : - un foyer de peuplement caractérisé par un fort taux de natalité ; - un foyer de peuplement caractérisé par un fort vieillissement.	- Définir les notions suivantes : croissance démographique, taux de natalité, taux de mortalité, solde naturel, solde migratoire, espérance de vie à la naissance.	
---	--	--

*Mots-clés* : croissance démographique, espérance de vie à la naissance, solde migratoire, solde naturel, taux de natalité, taux de mortalité, vieillissement.

## Thème 2 : Habiter une métropole (9 à 12 heures)

**Questions** : Comment habite-t-on une métropole ?

*Quelles sont les fonctions d'une métropole ?*

*Habite-t-on de la même manière toutes les métropoles ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Comprendre, à partir de l'exemple de deux métropoles, l'une située dans un pays développé, la seconde située dans un pays émergent : - La diversité des fonctions supérieures (politique, économique, culturelle) ; - La diversité des populations ; - La diversité des pratiques quotidiennes (résidentielles, travail, récréatives). Connaître les cinq premières métropoles mondiales.	- Définir la notion de métropole. - Décrire un paysage manifestant la diversité des fonctions d'une métropole. - Analyser une scène de vie dans une rue au sein d'une métropole. - Localiser et nommer les cinq principales métropoles à l'échelle mondiale sur un planisphère en précisant pour trois d'entre-elles les fonctions qui leur permettent de rayonner à l'échelle mondiale.	Un paysage de quartier d'affaires avec des gratte-ciels. Un paysage d'habitat informel. Un paysage de centre-ville historique. Les cinq premières métropoles mondiales.

*Mot-clé* : métropole.

*Fil directeur* : Des paysages diversifiés représentatifs de la diversité des fonctions, des populations et des pratiques quotidiennes dans les métropoles.

## Thème 3 : Habiter un espace soumis à des contraintes naturelles (9 à 12 heures)

**Questions** : Comment habite-t-on un espace soumis à des contraintes naturelles ?

*Qu'est-ce qu'une contrainte naturelle ?*

*Comment les sociétés s'adaptent-elles aux contraintes naturelles ?*

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : - Ce qu'est une contrainte naturelle. - Les différentes formes de contraintes naturelles. - Identifier les espaces soumis à de fortes contraintes naturelles. Connaître et comprendre, dans le contexte du dérèglement climatique : - Les adaptations mises en place par les sociétés sur un littoral menacé de submersion marine en s'appuyant sur au moins un exemple. <i>ou</i> - Les adaptations mises en place par les sociétés dans les espaces de haute-montagne en s'appuyant sur au moins un exemple.	- Définir ce qu'est une contrainte naturelle et en donner des exemples. - Analyser le paysage d'un espace soumis à de fortes contraintes naturelles. - Localiser et nommer sur un planisphère les espaces soumis à de fortes contraintes naturelles. - Décrire les adaptations mises en place par les sociétés dans un espace soumis à des contraintes naturelles de forte intensité en s'appuyant sur au moins un exemple précis.	Les principaux déserts chauds (Atacama, Gobi, Sahara) et froids (Antarctique, Arctique). Les principales forêts tropicales (Amazonie, bassin du Congo, Indonésie). Selon le choix opéré : - Des espaces de haute-montagne (Alpes, Andes, Atlas, Himalaya, Rocheuses) ; <i>ou</i> - Des littoraux menacés de submersion (archipels des océans Indien et Pacifique, delta du Gange, Floride, Pays-Bas).

Mots-clés : adaptation, atténuation, contrainte naturelle.

Fil directeur : un paysage de haute-montagne habitée ou de littoral habité menacé de submersion.

#### Thème 4 : Habiter un espace exposé aux risques dans le contexte du dérèglement climatique (9 à 12 heures)

Questions : Comment les sociétés vivent-elles avec le risque dans le contexte du dérèglement climatique ?

Qu'est-ce qu'un risque ?

Vit-on de la même manière face au risque dans le monde ?

Objectifs d'apprentissage	Attendus (connaissances et compétences)	Repères
Connaître et comprendre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Ce qu'est un risque.</li><li>- Ce qui distingue les risques « naturels » des risques « anthropiques ».</li><li>- L'aggravation des risques naturels par un dérèglement climatique d'origine anthropique.</li><li>- Pour un même type de risque, les différences de réponse (prévention, gestion, atténuation) apportée par une société d'un pays développé et par une société d'un pays émergent ou en développement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer ce qu'est un risque.</li><li>- Décrire au moins un risque naturel et un type de risque anthropique.</li><li>- Localiser sur un planisphère :<ul style="list-style-type: none"><li>• Les principales aires soumises à des risques :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ sismiques ;</li><li>▪ cycloniques.</li></ul></li><li>• Deux catastrophes « anthropiques » en les nommant.</li></ul></li><li>- Expliquer l'inégale vulnérabilité des sociétés à l'échelle mondiale.</li></ul>	Les principales aires soumises à des risques : <ul style="list-style-type: none"><li>- sismiques ;</li><li>- cycloniques – typhon, ouragan.</li></ul> Une catastrophe d'origine anthropique

Mots clés : aléa, risque, vulnérabilité.

Fil directeur : images de dispositifs de prévention des risques.

## Commissions administratives paritaires

### Composition et parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des corps de personnels affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENA2613910A

→ Arrêté du 22-5-2026

MEN – MESRE – MSJVA – SAAM A2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n°85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 94-1016 du 18-11-1994 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 modifié ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; décret n° 2011-1317 du 17-10-2011 modifié ; décret n° 2012-762 du 9-5-2012 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; décret n° 2017-1050 du 10-5-2017 modifié ; décret n° 2017-1051 du 10-5-2017 modifié ; décret n° 2017-1052 du 10-5-2017 modifié ; arrêté du 26-4-2022 ; arrêté du 12-5-2022

**Article 1** – En application des articles R. 262-1 à R. 262-3 du Code général de la fonction publique, les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes qui les composent pris en compte pour le renouvellement des commissions administratives paritaires locales instituées auprès de la cheffe du service de l'action administrative et des moyens ainsi que le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants prévus pour chacune desdites commissions sont fixés conformément au tableau ci-après :

Répartition femmes/hommes des commissions administratives paritaires locales

Commission administrative paritaire (CAP)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
CAP locale des AAE, des Infenes, des CTSSAE et des Assae	1 057	677	380	64,05 %	35,95 %	4	4
CAP locale des Saenes	528	440	88	83,33 %	16,67 %	2	2
CAP locale des Adjaenes	109	88	21	80,73 %	19,27 %	2	2
CAP locale des ATRF	66	11	55	16,67 %	83,33 %	2	2

**Article 2** – L'arrêté du 12 mai 2022 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur est abrogé.

**Article 3** – Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2026.

**Article 4** – La secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 22 mai 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,  
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,  
La secrétaire générale,  
Mélanie Joder

## Élections professionnelles

### Opérations à mener en vue des élections professionnelles aux instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat

NOR : MENF2611321C

→ Circulaire du 5-5-2026

MEN – DAF D1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux chefs de division de l'enseignement privé

Réf. : articles R. 914-3-1 et suivants du Code l'éducation

Les élections aux instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat s'inscrivent dans le cadre du renouvellement général des instances représentatives des personnels de l'administration et des établissements publics de l'État. Le scrutin se déroulera du 3 au 10 décembre 2026.

Comme en 2022, les élections se feront par la voie du vote électronique. La circulaire DGRH relative à l'organisation des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 apporte en parallèle des précisions détaillées sur les critères pour être électeurs, la procédure de dépôt des candidatures ainsi que sur la mise en œuvre du vote électronique.

De même, comme en 2022, les maîtres ayant conclu un contrat d'alternance pour exercer dans un établissement d'enseignement privé sous contrat sont électeurs en application des dispositions du décret n° 2022-429 du 25 mars 2022 relatif à la prise en compte des maîtres en contrat d'alternance des établissements d'enseignement privés sous contrat dans la composition et les compétences de divers organismes consultatifs. Ils sont électeurs et éligibles aux Commissions consultatives mixtes (CCM) et au Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP). Il convient de noter que pour avoir la qualité d'électeurs, ils doivent exercer depuis au moins deux mois.

Par ailleurs, comme pour les dernières élections professionnelles, les dispositions relatives à la mise en œuvre du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes prévu par le décret n° 2018-235 du 30 mars 2018 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, sont à prendre en compte. Pour mémoire, ce principe a vocation à permettre l'élection d'une part proportionnelle de représentants du personnel de chaque sexe à la part de femmes et d'hommes représentés au sein des instances représentatives du personnel.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, une observation de la part de femmes et d'hommes dans les effectifs d'électeurs à chacune des instances représentant les personnels des établissements d'enseignement privés a été réalisée par les services du ministère. Il vous appartient de prendre un arrêté fixant les parts de femmes et d'hommes dans les électeurs pour la ou les instance(s) qui vous sont rattachée(s) (cf. modèle d'arrêté type en annexe 1).

La présente circulaire vise à énumérer les décisions ou actions à conduire par le recteur ou le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), par délégation, selon la commission consultative mixte (CCM) considérée. Elle précise les opérations à mener en vue des élections professionnelles pour les désignations des représentants des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat au sein des organismes consultatifs (I) ainsi que les modalités de participation et de désignation des représentants des chefs d'établissements aux CCM (II).

## I. Les opérations à mener en vue des élections professionnelles pour la désignation des représentants des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat au sein des organismes consultatifs

### 1. Bases électorales en vue du vote électronique à sécuriser

Les conditions pour être électeur sont identiques quelle que soit l'instance concernée. Il en est de même des conditions d'éligibilité.

Le vote électronique nécessite la constitution d'une base électorale nationale des maîtres de l'enseignement privé sous contrat à partir des bases Agape privé et EPP privé. Les informations contenues dans ces bases détermineront, d'une part, la qualification d'électeur et, d'autre part, l'attribution des scrutins par électeur aux instances qui le concernent.

Aussi, j'appelle votre attention sur la nécessité de veiller rigoureusement à l'exhaustivité, à la fiabilité et à la mise à jour régulière des données saisies dans ces bases de gestion.

Une actualisation du vade-mecum rappelant les règles de codification propres aux bases de gestion privées vous sera communiqué prochainement. Le vade-mecum sera également transmis aux correspondants fonctionnels et aux services gestionnaires. Celui-ci pourra évoluer notamment en fonction des retours de vos services. Ces échanges sont primordiaux pour garantir la meilleure préparation du scrutin possible.

## 2. Création d'une CCMI (article R. 914-6 du Code de l'éducation)

Le recteur a la faculté de créer par arrêté une Commission consultative mixte interdépartementale (CCMI). Cette CCMI se substitue en toutes matières et toutes compétences aux Commissions consultatives mixtes départementales (CCMD) qu'elle regroupe au sein d'une académie.

Une présentation par département d'opérations de gestion intéressant les maîtres est possible même en cas d'existence d'une CCMI (interdépartementale).

Le recteur peut confier la présidence de la CCMI à un représentant (Dasen du département chargé de la gestion mutualisée par exemple).

### 2.1 Conditions

La gestion des maîtres du 1<sup>er</sup> degré des écoles privées sous contrat doit être partiellement ou totalement mutualisée entre certains – ou l'ensemble – des départements d'une même académie.

La mutualisation des services doit remplir les conditions suivantes :

- porter sur l'ensemble des questions individuelles entrant dans le champ de compétence des CCM ;
- être effective préalablement à la création de la CCMI ;
- le périmètre de la CCMI doit correspondre au périmètre de la mutualisation des services de gestion.

Au sein d'une académie, il peut donc y avoir :

- une CCMI unique recouvrant l'ensemble de ses départements ;
- plusieurs CCMI ;
- une CCMI pour certains départements et une ou plusieurs CCMD.

### 2.2 Procédure de création d'une CCMI

La création éventuelle d'une ou plusieurs CCMI au sein de l'académie doit faire l'objet d'une consultation préalable des organisations syndicales représentatives des maîtres du 1<sup>er</sup> degré dans le ressort territorial de la CCMI envisagée.

La CCMI est créée par un arrêté du recteur (cf. annexe 2). Il précise obligatoirement le nombre des sièges des représentants des maîtres et de l'administration, titulaires et suppléants, déterminé selon les modalités précisées au point 3. Le seuil des effectifs à prendre en compte pour déterminer le nombre des sièges de représentants titulaires des maîtres à pourvoir résulte de la somme des effectifs des départements entrant dans le ressort de la CCMI.

**Ces arrêtés de création fixant le nombre des représentants titulaires et suppléants des maîtres et de l'administration doivent être publiés avant le 3 juin 2026.**

Ils sont transmis, pour information, au bureau DAF-D1 par voie électronique à l'adresse suivante : [daf.electionsprofessionnelles2026@education.gouv.fr](mailto:daf.electionsprofessionnelles2026@education.gouv.fr) dès qu'il a été pris.

## 3. Arrêté fixant le nombre de sièges des représentants des maîtres et de l'administration aux commissions consultatives mixtes (articles : R. 914-5, R. 914-6 et R. 914-8 du Code de l'éducation)

Il appartient au recteur ou au Dasen, par délégation, selon la CCM considérée, de déterminer par arrêté le nombre de sièges des représentants des maîtres et de l'administration à ladite instance (cf. arrêté type en annexe 3). Le nombre de sièges des représentants des chefs d'établissements est fixé par un arrêté distinct (cf. arrêté type en annexe 4).

Le nombre des sièges des membres, titulaires et suppléants, à pourvoir pour la CCM considérée est déterminé en fonction d'un effectif de maîtres constaté à une date fixée par arrêté du ministre. Pour les prochaines élections, cette date a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 par l'arrêté du 20 avril 2026 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat (NOR : MENF2609269A) publié au Journal officiel du 26 avril 2026.

Ces seuils sont communs à l'ensemble des CCM, y compris les CCMI.

Le nombre de représentants titulaires des maîtres est compris entre 1 et 6 (article R. 914-5 du Code de l'éducation).

Tableau des seuils déterminant le nombre des représentants titulaires des maîtres

Seuils d'effectifs	Siège(s)
1 inférieur ou égal à 70	1
71 inférieur ou égal à 250	2
251 inférieur ou égal à 750	3
751 inférieur ou égal à 1 500	4

Seuils d'effectifs	Siège(s)
1 501 inférieur ou égal à 2 500	5
Supérieur à 2 501	6

Point d'attention : l'observation des effectifs pour déterminer le nombre des représentants titulaires des maîtres d'une CCM est un exercice différent de l'établissement de la liste des électeurs à ladite commission.

**Les CCMi comprennent en nombre égal des représentants des maîtres et de l'administration. Seuls ces représentants ont la qualité de membres et disposent d'une voix délibérative.**

**Les arrêtés fixant le nombre des représentants titulaires et suppléants des maîtres et de l'administration doivent être publiés avant le 3 juin 2026.** Ils sont transmis, pour information, au bureau DAF-D1 par voie électronique à l'adresse : [daf.electionspensionnelles2026@education.gouv.fr](mailto:daf.electionspensionnelles2026@education.gouv.fr).

## II. Les modalités de participation et de désignation des représentants des chefs d'établissements aux CCM (article R. 914-10-23 du Code de l'éducation)

### 1. Les modalités de participation des représentants des chefs d'établissements aux CCM

Les représentants des chefs d'établissements sont désignés par vos soins, sur la base de propositions émanant des délégations locales des organisations professionnelles et/ou des sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat.

En premier lieu, j'attire votre attention sur le fait que les chefs d'établissements du 2<sup>d</sup> degré qui assurent, en plus de leurs fonctions de direction, un service d'enseignement sont électeurs au scrutin de liste des représentants des maîtres. En revanche, les chefs d'établissements inscrits sur une liste candidate de représentants des maîtres ne peuvent être désignés comme représentant des chefs d'établissements.

Les représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat n'ont pas juridiquement la qualité de membre de la commission :

- leur participation n'est pas prise en compte pour l'atteinte du quorum prévu à l'article R. 914-12 du Code de l'éducation ;
- ils ne participent pas aux délibérations relatives aux questions disciplinaires ;
- Ils ont une voix consultative. Ils prennent part au débat de la CCM, reçoivent le procès-verbal et, le cas échéant, communiquent leurs observations.

### 2. La désignation des représentants des chefs d'établissements aux CCM

Les modalités de désignation des représentants des chefs d'établissement sont fixées à l'article R. 914-10-23 du Code de l'éducation. La procédure décrite ci-après en précise les modalités de mise en œuvre.

#### 2.1 L'arrêté fixant le nombre de chefs d'établissements participant aux CCM (cf. l'arrêté type en annexe 4)

Cet arrêté est distinct de celui fixant le nombre de représentants de l'administration et des maîtres.

Il a pour objet de :

- fixer le délai de transmission par les délégations locales des organisations professionnelles ou les sections locales des organisations syndicales de leurs propositions de candidats pour la représentation des chefs d'établissements ;
- fixer le nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat pouvant participer à une commission consultative mixte.

Le nombre des représentants des chefs d'établissements est fixé en référence au nombre des représentants titulaires des maîtres (prévu par arrêté rectoral).

Le III de l'article R. 914-10-23 du Code de l'éducation dispose que « Il est égal au minimum à la moitié du nombre de représentants titulaires des maîtres siégeant à la commission consultative mixte considérée arrondi au nombre entier supérieur et au maximum au nombre de sièges de représentants titulaires fixé pour la représentation des maîtres ».

Exemple : compte tenu d'un effectif de 600 maîtres du 1<sup>er</sup> degré, la CCM du département X comporte 3 représentants titulaires des maîtres. Le nombre de représentants des chefs d'établissements est fixé par arrêté du DASEN (par délégation du recteur), soit à 2, soit à 3.

La consultation des délégations locales des organisations professionnelles et des sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort de la CCM est menée en vue de l'adoption dudit arrêté.

Un seul arrêté peut être pris pour fixer le nombre de représentants des chefs d'établissements pour chaque commission consultative mixte académique et/ou départementale (et interdépartementale le cas échéant). Dans ce cas, il est obligatoirement signé par le recteur d'académie.

Il est recommandé que cet arrêté soit pris le plus en amont possible du renouvellement général des instances représentatives des maîtres pour la bonne information des maîtres et chefs d'établissements et au plus tard 2 mois avant la

date d'ouverture du scrutin. Dans le cas où la représentation des chefs d'établissements ne pose pas de difficulté particulière, il est préconisé que cet arrêté soit pris dans le délai imposé pour la création des CCM.

Les arrêtés relatifs aux représentants des chefs d'établissements dans les CCM sont transmis au bureau DAF-D1 par voie électronique à l'adresse suivante : [daf.electionsprofessionnelles2026@education.gouv.fr](mailto:daf.electionsprofessionnelles2026@education.gouv.fr)

## 2.2 La désignation des chefs d'établissements participant aux CCM

Les représentants des chefs d'établissements sont nommés par arrêté de l'autorité académique compétente (en fonction de la CCM considérée) sur proposition préalable des organisations syndicales ou professionnelles représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat.

### 2.2.1 Les organisations syndicales compétentes

Pour pouvoir proposer des candidats à la représentation des chefs d'établissements, une organisation professionnelle ou une organisation syndicale doit disposer d'une délégation locale ou d'une section locale dont les statuts précisent qu'elle a vocation à représenter les chefs d'établissements du niveau considéré (1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré) dans le ressort territorial de la CCM pour laquelle les propositions sont faites.

L'article R. 914-10-23 n'impose aucune contrainte de délai à la création d'une section ou d'une délégation locale mais il est recommandé que celle-ci intervienne dans un délai compatible avec le calendrier de la mise en place des CCM.

Pour une CCMD ou une CCMI, les propositions peuvent émaner d'une délégation ou d'une section constituée au niveau académique.

Dans le cas de propositions communes à plusieurs organisations professionnelles et/ou syndicales, chaque organisation professionnelle et/ou syndicale doit remplir les caractéristiques précitées.

### 2.2.2 Possibilité d'une élection sur sigle organisée localement pour déterminer la répartition de la représentation des chefs d'établissements

Conformément aux dispositions de l'article R. 914-10-23 du Code de l'éducation et notamment son IV, « À l'occasion de la création ou du renouvellement de la CCM considérée, une délégation locale d'une organisation professionnelle ou une section locale d'une organisation syndicale représentant dans le ressort de la commission consultative mixte considérée les chefs d'établissement du premier ou du second degré sous contrat peut demander au recteur d'académie ou au directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur, selon la commission consultative mixte considérée, la convocation d'une élection pour déterminer les organisations professionnelles et les organisations syndicales représentant les chefs d'établissement qui peuvent proposer des représentants à désigner. »

Il appartient au recteur d'académie ou au directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'apprécier la demande. Dans le cas où l'autorité académique décide de convoquer une élection, cette dernière est organisée sur sigle, a lieu à la plus forte moyenne après application du quotient électoral. L'élection sur sigle signifie que l'électeur vote avec un bulletin comprenant uniquement le nom d'une ou éventuellement plusieurs délégations locales d'organisations professionnelles ou sections locales d'organisations syndicales.

En cas de réponse favorable de l'autorité académique, une procédure explicitant ces élections est détaillée en annexe 5. Un modèle d'arrêté type relatif aux modalités d'organisation de l'élection sur sigle est proposé en annexe 6.

## 2.3 Nomination des représentants (arrêté rectoral)

### 2.3.1 Procédure préalable

Il est précisé que les candidats proposés à la représentation des chefs d'établissements doivent être préalablement recensés dans les bases Agape ou EPP privés, y compris son module ADI, en tant que chef d'établissement remplissant les conditions pour être électeurs mentionnées aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article R. 914-10-23 (pour davantage de précisions voir également le 2 de l'annexe 5).

Cette proposition doit concerner des candidats qui remplissent chacun l'ensemble des conditions pour être électeurs à l'instance considérée. En outre, ils ne doivent pas être candidats à la représentation des maîtres. Cette exclusion ne concerne pas seulement les candidats à la représentation des maîtres qui seraient élus mais également les candidats non élus à l'issue du scrutin relatif à la représentation des maîtres. En effet, ces derniers pourraient ultérieurement être désignés en remplacement en cours de cycle électoral pour le mandat restant à courir.

La vérification des candidatures est opérée dans les plus brefs délais qui suivent la réception des propositions nominatives de candidats.

Sur la base des propositions des délégations locales des organisations professionnelles ou des sections locales des organisations syndicales, le recteur ou le DASEN par délégation, procède à la désignation nominative des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat pour la CCM considérée.

Des représentants suppléants des chefs d'établissements peuvent également être désignés. Ils n'assistent aux réunions de la CCM qu'en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Conformément aux dispositions du V de l'article R. 914-10-23 du Code de l'éducation, à défaut de proposition de représentants des chefs d'établissement, il est procédé par voie de tirage au sort parmi les chefs d'établissement du premier ou du second degré sous contrat en fonctions dans le ressort territorial de la commission consultative mixte considérée.

Les sièges des représentants des chefs d'établissement demeurent vacants si leur désignation est refusée par les intéressés. Le défaut de proposition de représentants à désigner de la part des organisations professionnelles ou syndicales dans les délais préconisés n'empêche pas le fonctionnement de la CCM considérée.

### 2.3.2 L'arrêté de nomination

Il est préconisé que l'arrêté de nomination intervienne, comme pour les représentants de l'administration, au plus tard dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats de l'élection des représentants des maîtres à la même CCM.

### 2.3.3 Le remplacement en cours de mandat d'un représentant des chefs d'établissement

Un représentant des chefs d'établissements qui ne remplit plus les conditions requises pour être proposé à cette désignation ne peut exercer ses fonctions de représentation.

Un représentant désigné sur proposition d'une délégation locale d'une organisation professionnelle ou d'une section locale d'une organisation syndicale cesse de faire partie de la commission si cette délégation, section ou lui-même en fait la demande écrite auprès du recteur ou du DASEN selon la CCM considérée.

Dans tous les cas, la délégation locale de l'organisation professionnelle ou la section locale de l'organisation syndicale concernée propose dans les meilleurs délais un candidat qu'il appartient au recteur ou au DASEN selon la CCM considérée de nommer, après avoir vérifié qu'il remplit les conditions requises mentionnées au point 2.3.1. Le remplaçant est nommé pour la durée du mandat de la commission restant à courir.

## 3. Abrogation des circulaires antérieures

La présente circulaire abroge la circulaire du 14 avril 2022 (MENF2210346C) relative aux opérations à mener en vue des élections professionnelles aux instances représentatives des maîtres.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles que vous rencontreriez dans la mise en œuvre de la présente circulaire.

Mes services (bureau DAF-D1) se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
La directrice des affaires financières,  
Marine Camiade

## Annexe(s)

- ⌵ [Annexe 1 – Arrêté fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une commission consultative mixte](#)
- ⌵ [Annexe 2 – Arrêté relatif à la création d'une commission consultative mixte interdépartementale](#)
- ⌵ [Annexe 3 – Arrêté fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte considérée](#)
- ⌵ [Annexe 4 – Arrêté type fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à une commission consultative mixte](#)
- ⌵ [Annexe 5 – Organisation d'une élection sur sigle organisée localement pour déterminer la répartition de la représentation des chefs d'établissement](#)
- ⌵ [Annexe 6 – Arrêté type relatif aux modalités d'organisation de l'élection sur sigle pour la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte](#)
- ⌵ [Annexe 6 bis – Calendrier des opérations électorales pour déterminer les organisations professionnelles et les organisations syndicales représentant les chefs d'établissement](#)
- ⌵ [Annexe 6 ter – Formulaire de réclamation relative à la liste électorale](#)
- ⌵ [Annexe 6 quater – Modèle type de candidature sur sigle et de bulletin de vote pour une élection sur sigle](#)

## Annexe 1 – Arrêté fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une commission consultative mixte

Arrêté du **[date de l'arrêté]** fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une commission consultative mixte **[choisir : académique / départementale / interdépartementale]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]**

Le **[choisir : recteur – pour CCMA ou CCMI / Dasen – pour CCMD]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]**

Vu l'article R. 914-5 du Code de l'éducation [pour les CCMD, CCMI et CCMA]

Vu l'article R. 914-6 du Code de l'éducation [pour les CCMI]

Vu l'article R. 914-8 du Code de l'éducation [pour les CCMA]

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> – En application de l'article R. 914-5 du Code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la **[CCMA ou CCMI / Dasen – pour CCMD]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]** sont ainsi fixées : **[nombre total d'électeurs représentés dans l'instance]** agents représentés dont **[nombre femmes représentées]** femmes soit **[pourcentage]** % et dont **[nombre d'hommes représentés]** hommes soit **[pourcentage]** %.

À ....., le .....

[Signature de l'autorité concernée]

## Annexe 2 – Arrêté relatif à la création d'une commission consultative mixte interdépartementale

Arrêté du [date de l'arrêté] relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale [choisir : de l'académie / des département(s)] de [préciser]

Le recteur de [préciser]

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R. 914-5 ; R. 914-6 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;  
Vu l'arrêté du 20 avril 2026 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Arrête :

Article 1 – Il est créé auprès du recteur une commission consultative mixte interdépartementale ayant compétence en application des articles R. 914-5 et R. 914-6 du Code de l'éducation pour donner un avis sur les questions individuelles intéressant les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré [choisir : de l'académie / du/des département(s)] de [préciser].

Article 2 – La commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres ayant la qualité de membre.

Compte tenu d'un effectif de maîtres observé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

1° Membres représentants titulaires des maîtres : [préciser A] ;

2° Membres représentants titulaires de l'administration : [égal à A] ;

La commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

Article 3 – Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du Code de l'éducation.

Article 4 – Le [titre de la ou des autorités] est [sont] chargé[s] de l'exécution [chacun en ce qui le concerne] du présent arrêté, qui sera publié.

À ....., le .....

[Signature de l'autorité concernée]

## Annexe 3 – Arrêté fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte considérée

Arrêté du [date de l'arrêté] fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte **choisir : académique / départementale / interdépartementale** [choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)] de [préciser]

Le recteur de [préciser]

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R. 914-5 ; R. 914-6 [pour une CCMI] ; R. 914-8 [pour une CCMA] R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;

Vu l'arrêté du [date de l'arrêté] relatif à la création de la commission consultative mixte **[choisir : académique / départementale / interdépartementale] [choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)] de [préciser] ;**

Vu l'arrêté du 20 avril 2026 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Arrête :

Article 1er – La commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres.

Compte tenu d'un effectif de maîtres [et documentalistes] observé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

1° Membres représentants titulaires des maîtres : [préciser A] ;

2° Membres représentants titulaires de l'administration : [égal à A] ;

La commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

Article 2 – Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du Code de l'éducation.

Article 3 – Le [titre de la ou des autorités] est [sont] chargé[s] de l'exécution [chacun en ce qui le concerne] du présent arrêté, qui sera publié.

À ....., le .....

[Signature de l'autorité concernée]

## Annexe 4 – Arrêté type fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à une commission consultative mixte

Arrêté du [date de l'arrêté] fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte [choisir : académique / départementale / interdépartementale] [choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)] de [préciser]

Le [choisir : recteur -pour CCMA ou CCMI- ou DaseN -pour CCMD] de [préciser]

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté du [date de l'arrêté] relatif à la création de la commission consultative mixte [choisir : académique / départementale / interdépartementale] [choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)] de [préciser] ;

Vu l'arrêté du [date de l'arrêté] fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte choisir : académique / départementale / interdépartementale] [choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)] de [préciser]

Arrête :

Article 1 – Compte tenu du nombre des représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté du [date de l'arrêté] susvisé à la commission consultative mixte [choisir : académique / départementale / interdépartementale] [choisir : de l'académie / du/des département(s)] de [préciser], le nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du [choisir : premier/second] degré est fixé à [préciser : a minima =  $\frac{1}{2}$  du nombre de représentants titulaires des maîtres arrondi à l'entier supérieur ; a maxima = nombre de représentants titulaires des maîtres].

Article 2 – Les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la commission mentionnée à l'article 1er formulent auprès [dénomination de l'autorité compétente : recteur ou DaseN] des propositions nominatives de représentants au plus tard le [date à préciser compte tenu du calendrier préconisé en annexe 3]. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.

Article 3 – Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 4 – Le [titre de la ou des autorités] est [sont] chargé[s] de l'exécution [chacun en ce qui le concerne], de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

À ....., le .....

[Signature de l'autorité concernée]

## Annexe 5 – Organisation d'une élection sur sigle organisée localement pour déterminer la répartition de la représentation des chefs d'établissement

### 1. Demande d'une élection sur sigle par les organisations syndicales

Une organisation professionnelle ou syndicale implantée localement et remplissant les conditions exposées au point 2.2.1 de la présente circulaire peut demander l'organisation d'une élection pour déterminer les organisations professionnelles ou syndicales pouvant proposer des représentants à désigner.

Aussi, vous veillerez à consulter le plus en amont possible les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements dans le ressort des CCM (premier semestre 2026).

La demande d'organisation d'une élection sur sigle formalisée est transmise à l'autorité compétente (recteur ou DASEN selon la CCM considérée) dans un délai préalablement fixé et communiqué par celles-ci. Afin d'organiser les opérations électorales dans les meilleures conditions, le délai de 6 mois avant la date d'ouverture du scrutin pour le renouvellement général est préconisé.

Le recteur ou le DASEN apprécie la demande selon la CCM considérée notamment au regard de la difficulté à départager les délégations locales des organisations professionnelles et/ou les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements pour proposer des candidats à la désignation des représentants des chefs d'établissements à la CCM considérée.

Préalablement à toute décision de refus d'une demande d'organisation d'une élection, vous veillerez à faire part à la direction des affaires financières (bureau DAF-D1) de votre décision et de la (ou des) raisons qui la motive(nt).

Si une suite favorable est réservée à cette demande, il appartient à l'autorité compétente, selon la CCM considérée, d'organiser une élection sur sigle dans un calendrier compatible avec le renouvellement général des représentants des personnels et l'installation des commissions à son issue. En tout état de cause, un tel scrutin doit se dérouler avant le 3 novembre 2026. L'élection est organisée dans le ressort territorial de la CCM considérée.

L'arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'élection sur sigle est transmis, pour information, à l'adresse suivante : [daf.electionsprofessionnelles2026@education.gouv.fr](mailto:daf.electionsprofessionnelles2026@education.gouv.fr) au bureau DAF-D1.

En cas de recours devant le tribunal administratif sur la recevabilité des candidatures au scrutin, il appartiendra au service académique organisateur de suivre attentivement le déroulement de la procédure compte tenu des délais très courts dans lesquels elle s'inscrit et de produire dans les plus brefs délais les mémoires exposant la position de l'administration en liaison, en tant que de besoin, avec les services de la direction des affaires juridiques. En tout état de cause, les éventuels recours n'interrompent pas le déroulement des opérations électorales. La décision du tribunal est immédiatement exécutoire, la procédure d'appel n'étant pas suspensive. Le processus électoral doit être poursuivi en intégrant la ou les candidatures dont le tribunal a admis la recevabilité.

Le vote a lieu par correspondance.

### 2. Les critères pour être électeur

Les conditions pour être électeur à l'élection sur sigle sont les suivantes :

- être chef d'établissement d'enseignement privé sous contrat en exercice ou en congé parental ;
- être chef d'un établissement d'enseignement privé sous contrat du 1<sup>er</sup> degré pour les CCMD et CCMI ou du 2<sup>d</sup> degré pour les CCMA ;
- être chef d'un établissement situé dans le ressort territorial de la CCM considérée.

Les chefs d'établissements du 2<sup>d</sup> degré qui assurent, en sus de leurs fonctions de direction, un service d'enseignement, sont électeurs au scrutin de liste des représentants des maîtres et, le cas échéant, au scrutin sur sigle en vue de la désignation des représentants des chefs d'établissements à la CCMA.

Les directeurs d'écoles, même déchargés au titre de leurs fonctions de direction, votent aux deux scrutins relatifs à la représentation des maîtres et des chefs d'établissements.

Les chefs d'établissements qui cumulent les fonctions de direction d'un établissement d'enseignement primaire et d'un établissement d'enseignement secondaire votent uniquement aux élections organisées au niveau académique.

Ces listes sont constituées à partir des données figurant dans :

- Agape privé : complément qualité « 1 » (chef d'établissement) ;
- EPP privé : complément qualité « 1 » (chef d'établissement) ;
- Module ADI d'EPP privé pour les chefs d'établissements n'effectuant pas parallèlement de service(s) d'enseignement.

Les listes électorales comportent les noms, prénoms ainsi que le nom et l'adresse de l'établissement dont la direction est assurée. Ce sont des documents administratifs communicables aux représentants des sections locales des organisations syndicales ou des délégations locales des organisations professionnelles concourant à l'élection sur sigle qui en font la demande. Ces listes sont communiquées sur support papier ou sur support électronique selon les modalités prévues par les articles L. 311-9 à L. 311-15 du Code des relations entre le public et l'administration.

### 3. Les critères pour être candidat

Peuvent candidater les organisations professionnelles ou syndicales qui :

- disposent d'une délégation ou d'une section locale représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la CCM considérée ;
- représentent les chefs d'établissements du 1<sup>er</sup> degré pour les CCMD et CCMI et/ou les chefs d'établissements du 2<sup>d</sup> degré pour les CCMA.

Les candidatures doivent être déposées au moins six semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures peuvent être communes.

En cas de candidature commune, les organisations syndicales ou professionnelles concernées doivent chacune remplir les conditions précitées. Les candidatures communes qui ont obtenu un nombre de suffrages leur permettant de désigner des représentants trouvent un accord pour proposer ces représentants au nom de la candidature commune.

### 4. Proclamation des résultats

Il est procédé au dépouillement du scrutin dans un délai qui ne peut être supérieur, sauf circonstance particulière, à trois jours ouvrables à compter de la date du scrutin. À l'issue, les résultats de l'élection sur sigle sont proclamés par le recteur ou le Dasep selon la CCM considérée, sans délai.

Le nombre de représentant(s) obtenu par chacune des organisations syndicales ou professionnelles candidates est déterminé selon la règle de la plus forte moyenne après application du quotient électoral (dont les modalités sont précisées à l'article 18 du modèle d'arrêté joint en annexe 6).

Les organisations professionnelles ou syndicales ainsi départagées pour proposer des représentants des chefs d'établissement à la désignation, font au moins autant de propositions qu'elles ont obtenues de représentants.

## Annexe 6 – Arrêté type relatif aux modalités d'organisation de l'élection sur sigle pour la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte

Arrêté du **[date de l'arrêté]** relatif aux modalités d'organisation de l'élection sur sigle pour la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte **[choisir : académique / départementale / interdépartementale]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]**

Le **[choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasen - pour CCMD]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté du **[date de l'arrêté]** relatif à la création de la commission consultative mixte **[choisir : académique / départementale / interdépartementale]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]** ;

Vu l'arrêté du **[date de l'arrêté]** fixant le nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte **[choisir : académique / départementale / interdépartementale]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]** ;

Arrête :

### Chapitre I – Dispositions générales

Article 1 – Il est convoqué une élection sur sigle pour déterminer la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat au sein de la commission consultative mixte **[choisir : académique / départementale / interdépartementale]** **[choisir : de l'académie / du/des département(s)]** de **[préciser]**.

Article 2 – L'élection est organisée sur sigle dans le ressort territorial de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1.

Article 3 – Les opérations électorales se déroulent conformément au calendrier annexé au présent arrêté.

### Chapitre II – Électeurs

Article 4 – Sont électeurs les chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat du **[choisir : 1<sup>er</sup> / 2<sup>d</sup>]** degré situés dans le ressort territorial de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1, sous réserve qu'ils assurent effectivement ces fonctions ou qu'ils soient en congé parental à la date du scrutin.

Les chefs d'établissement qui cumulent les fonctions de direction d'un établissement d'enseignement primaire et d'un établissement d'enseignement secondaire sont électeurs au scrutin relatif à la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte académique.

La qualité d'électeur s'apprécie au jour du scrutin.

Chaque électeur ne dispose que d'une voix.

Article 5 – I. La liste des électeurs est arrêtée par le **[choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasen - pour CCMD]** de **[préciser]**.

Les électeurs sont avisés de leur inscription sur la liste et des conditions dans lesquelles ils pourront voter au moins un mois avant la date du scrutin, soit au plus tard à la date fixée en annexe.

II. La liste des électeurs est affichée dans les services académiques concernés au moins un mois avant la date du scrutin, soit au plus tard à la date fixée en annexe. Les noms, prénoms, civilités, noms et adresses de l'établissement dont la direction est assurée, à l'exclusion de toute autre mention à caractère personnel, sont portés sur cette liste.

Cette liste est communiquée, sur tout support approprié, aux délégués de candidature sur sigle qui en font la demande.

III. Dans les huit jours qui suivent l'affichage, les électeurs peuvent vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription. Dans ce même délai, et pendant trois jours à compter de son expiration, des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale.

Les réclamations sont effectuées prioritairement sur le formulaire établi en annexe au présent arrêté.

Le **[choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasen - pour CCMD]** de **[préciser]** statue sur ces réclamations au plus tard à la date fixée en annexe.

Aucune modification n'est alors admise sauf si un événement postérieur et prenant effet au plus tard la veille du scrutin entraîne, pour un chef d'établissement d'enseignement privé sous contrat, l'acquisition ou la perte de la qualité d'électeur au sens de l'article 4. Dans ce cas, l'inscription ou la radiation est prononcée au plus tard la veille du scrutin, soit à l'initiative de l'administration, soit à la demande de l'intéressé, et immédiatement portée à la connaissance des électeurs par voie d'affichage.

## Chapitre III – Candidatures

Article 6 – Sont habilitées à présenter une candidature sur sigle les délégations locales des organisations professionnelles et/ou les sections locales des organisations syndicales représentant dans le ressort de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1 les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du **[choisir : 1<sup>er</sup> / 2<sup>d</sup>]** degré.

Les délégations locales d'organisations professionnelles ou plusieurs sections locales d'organisations syndicales affiliées à une même union ne peuvent présenter des listes concurrentes à l'élection mentionnée à l'article 1.

Article 7 – Les candidatures sur sigle doivent être déposées ou parvenir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moins six semaines avant la date du scrutin, soit au plus tard à la date et avant l'heure fixées en annexe.

Le dépôt de candidature sur sigle fait l'objet d'un récépissé remis au délégué de candidature ou son suppléant.

Aucune candidature sur sigle ne peut être déposée, modifiée ou retirée après la date et l'heure fixées en annexe.

Article 8 – Chaque candidature sur sigle doit indiquer le nom d'un délégué et, le cas échéant, d'un délégué suppléant afin de la représenter dans toutes les opérations électorales.

Le dépôt de chaque candidature doit être accompagné d'une déclaration de candidature sur sigle datée et signée par le délégué ou le suppléant de la délégation locale d'organisation professionnelle ou de la section locale d'organisation syndicale candidate. Elle mentionne le cas échéant, l'union à caractère national à laquelle la ou les délégations locales de l'organisation professionnelle ou la ou les sections locales de l'organisation syndicale est ou sont affiliées.

Lorsque l'administration constate que la candidature sur sigle ne satisfait pas aux conditions fixées par l'article 6, elle informe le délégué de la candidature, par décision motivée, de l'irrecevabilité de cette candidature. Cette décision est remise au plus tard le jour suivant la date limite de dépôt des candidatures sur sigle.

Les contestations sur la recevabilité ou l'irrecevabilité des candidatures sur sigle déposées constatée par l'administration sont portées devant le tribunal administratif compétent dans les trois jours qui suivent la date limite du dépôt des candidatures. Le tribunal administratif statue dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la requête. L'appel n'est pas suspensif.

Article 9 – Les candidatures sur sigle peuvent être communes à plusieurs délégations locales d'organisations professionnelles et/ou à sections locales d'organisations syndicales.

En cas de candidature sur sigle commune, les délégations et/ou sections locales concernées doivent chacune remplir les conditions prévues à l'article 6.

Le nom de chaque délégation locale d'organisation professionnelle et/ou section locale d'organisation syndicale déposant la candidature sur sigle commune doit être clairement indiqué sur la déclaration de candidature sur sigle commune. La déclaration est signée par chaque délégation locale d'organisation professionnelle et/ou section locale d'organisation syndicale partie à la candidature sur sigle commune.

Chaque candidature sur sigle commune doit indiquer le nom d'un délégué unique et, le cas échéant, d'un délégué suppléant unique.

Les délégations et/ou sections locales déposant une candidature sur sigle commune doivent indiquer lors de son dépôt la base sur laquelle s'effectue la répartition des suffrages exprimés. À défaut, la répartition des suffrages se fait à part égale entre les délégations et/ou sections locales parties à la candidature sur sigle commune.

Cette répartition est mentionnée sur les candidatures sur sigle affichées.

Article 10 – Lorsque plusieurs délégations locales d'organisations professionnelles ou plusieurs sections locales d'organisations syndicales affiliées à une même union d'organisations professionnelles ou d'organisations syndicales ont déposé des candidatures sur sigle concurrentes pour une même élection, l'administration en informe, dans un délai de trois jours à compter de la date limite de dépôt des candidatures sur sigle les délégués de chacune des candidatures sur sigle concernées. Ces derniers disposent alors d'un délai de trois jours pour transmettre les modifications ou les retraits de candidatures sur sigle nécessaires.

Si, après l'expiration de ce dernier délai, ces modifications ou retraits ne sont pas intervenus, l'administration informe dans un délai de trois jours l'union d'organisations professionnelles ou l'union d'organisations syndicales dont les candidatures sur sigle se réclament. Celle-ci dispose alors d'un délai de cinq jours pour indiquer à l'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la candidature sur sigle qui pourra se prévaloir de l'appartenance à l'union. En l'absence de cette indication, les délégations locales des organisations professionnelles ou les sections locales des organisations syndicales ayant déposé les candidatures en cause ne peuvent se prévaloir de l'appartenance à une union.

Article 11 – Le [choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasein - pour CCMD] de [préciser] procède dès possible à l'affichage de la liste des candidatures sur sigle conformes dans les services académiques concernés à la date fixée en annexe.

## Chapitre IV – Opérations électorales

Article 12 – Le vote a lieu sur sigle, à bulletin secret et sous enveloppe.

Article 13 – Pour chaque candidature sur sigle, les enveloppes et les bulletins de vote sont établis aux frais de l'administration qui procède à leur transmission aux électeurs admis à voter.

Chaque bulletin de vote comporte obligatoirement les mentions qui suivent :

1° La mention : « Élection sur sigle pour la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat » ;

2° L'instance pour laquelle l'élection sur sigle est organisée ;

3° La date du scrutin ;

4° Le ou les noms de la candidature sur sigle et, le cas échéant, l'union à caractère national à laquelle elle est affiliée.

Seul le matériel de vote fourni par l'administration peut être utilisé pour le scrutin.

L'administration ne prend pas en charge les professions de foi des candidatures sur sigle et leur transmission. Toutefois, lorsque la délégation locale de l'organisation professionnelle ou la section locale de l'organisation syndicale le demande, l'administration transmet, en même temps que le matériel de vote, les professions de foi imprimées par les soins des délégations locales d'organisation professionnelle ou des sections locales d'organisation syndicale ayant présenté des candidatures sur sigle.

Article 14 – Le vote s'effectue par correspondance dans les conditions fixées à l'article 15. Tout vote effectué par une autre voie est nul.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Tout vote comportant plus d'un bulletin ou un bulletin modifié ou raturé est nul.

Article 15 – Le vote par correspondance s'opère de la façon suivante.

Les bulletins de vote expédiés, aux frais de l'administration, par les électeurs doivent parvenir ou être déposés au bureau de vote au plus tard à la date et avant l'heure de clôture du scrutin fixée en annexe.

Les bulletins de vote sont adressés ou déposés sous trois enveloppes cachetées.

1° L'enveloppe n° 1 contient le bulletin de vote et ne comporte aucune mention ni aucun signe distinctif ;

2° L'enveloppe n° 2 porte la mention : « Élection sur sigle pour la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte [**choisir : académique / départementale / interdépartementale**] [**choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)**] de [**préciser**]. Elle porte lisiblement les noms, prénoms et établissement dont la direction est assurée par l'électeur. Elle doit être signée ;

3° L'enveloppe n° 3 contient les deux enveloppes ci-dessus. Elle est cachetée et libellée à l'adresse du [**choisir : rectorat / DSDEN**] [**choisir : de l'académie / choisir du département**] de [**préciser**]. Cette enveloppe doit parvenir à l'adresse indiquée au plus tard à la date et avant l'heure de clôture du scrutin fixée en annexe. L'affranchissement de l'enveloppe n° 3 est pris en charge par l'administration.

Les plis sont conservés sous la responsabilité [**choisir : du recteur - pour CCMA ou CCMI / du Dasen - pour CCMD**] de [**préciser**], qui prend toutes mesures qu'il estime nécessaires à cet effet.

Article 16 – Pour l'élection mentionnée à l'article 1, un bureau de vote est institué qui comprend un président et un secrétaire désignés par le [**choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasen - pour CCMD**] de [**préciser**] ainsi qu'un délégué de chaque candidature sur sigle en présence.

Il procède au dépouillement du scrutin. À l'issue du dépouillement et sans délai, le bureau de vote procède à la proclamation des résultats du scrutin.

Le dépouillement est effectué et les résultats sont proclamés dans un délai qui ne peut être supérieur, sauf circonstances exceptionnelles, à trois jours ouvrables à compter de la clôture du scrutin, soit au plus tard à la date fixée en annexe.

Article 17 – I. Dans un local accessible au public, le bureau de vote, présidé par le président désigné par l'autorité académique, procède au dépouillement des votes à la date fixée en annexe.

Les enveloppes n° 3, puis les enveloppes n° 2 sont ouvertes.

Au fur et à mesure de l'ouverture des enveloppes n° 2, la liste électorale est émarginée et l'enveloppe n° 1 est déposée, sans être ouverte, dans l'urne dédiée au scrutin.

II. Sont mises à part :

- les enveloppes n° 3 parvenues au bureau de vote après l'heure de clôture du scrutin. La date et l'heure de leur réception sont portées sur les enveloppes de vote par correspondance parvenues au bureau de vote après la date et l'heure de clôture du scrutin ;
- les enveloppes n° 2 non signées ou celles qui ne comportent pas le nom du votant ou sur lesquelles la mention du nom est illisible ;
- les enveloppes n° 2 multiples parvenues sous la signature d'un même électeur ;
- les enveloppes n° 1 multiples parvenues dans une même enveloppe n° 2 ;
- les enveloppes n° 1 portant une mention ou un signe distinctif.

Le nom des électeurs dont émanent ces enveloppes n'est pas émarginé sur la liste électorale.

III. N'entrent pas en compte dans le dépouillement du résultat les bulletins exprimés dans les conditions suivantes :

- les enveloppes n° 1 comportant plusieurs bulletins différents ;
- les bulletins transmis dans l'enveloppe n° 2 sans enveloppe n° 1 ;
- les bulletins comportant une mention ou un signe distinctif ;
- les bulletins comportant une modification de la candidature sur sigle ;
- les bulletins blancs et les enveloppes n° 1 et n° 2 vides.

Article 18 – Le bureau de vote constate le nombre total de votants et détermine le nombre total de suffrages valablement exprimés ainsi que le nombre de voix obtenues par chaque candidature sur sigle. Il détermine le quotient électoral en divisant le nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à désigner à la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1.

Le nombre des représentants obtenu est réparti à la plus forte moyenne après application du quotient électoral.

La répartition du nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat au sein de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1 est effectuée comme suit.

1° Chaque candidature sur sigle a droit à autant de représentants que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

2° Le nombre de représentants restant éventuellement à répartir est attribué suivant la règle de la plus forte moyenne.

Dans le cas où deux candidatures sur sigle ont la même moyenne et où il ne reste qu'un seul représentant à attribuer, ce dernier est attribué à la candidature sur sigle qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les deux candidatures sur sigle en cause ont recueilli le même nombre de voix, le représentant est attribué à l'une d'entre elles par tirage au sort.

Article 19 – Un procès-verbal des opérations électorales est établi par le bureau de vote, sur lequel sont portés le nombre d'électeurs, le nombre de votants, le nombre des suffrages valablement exprimés, le nombre de votes blancs, le nombre de votes nuls et le nombre de voix obtenues par chaque candidature sur sigle en présence. Il est immédiatement transmis à l'autorité auprès de laquelle la commission consultative mixte est instituée et aux délégués des candidatures en présence ou à leur suppléant.

Sont annexés à ce procès-verbal les enveloppes mises à part sans être ouvertes et les bulletins blancs ou nuls.

Article 20 – Les contestations éventuelles sur la validité des opérations électorales doivent être portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant le **[choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasen - pour CCMD]** de **[préciser]** puis, le cas échéant, devant la juridiction administrative.

## Chapitre VII – Dispositions finales

Article 21 – Le **[choisir : recteur - pour CCMA ou CCMI / Dasen - pour CCMD]** de **[préciser]** est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

À ....., le .....

[Signature de l'autorité concernée]

## Annexe 6 bis – Calendrier des opérations électorales pour déterminer les organisations professionnelles et les organisations syndicales représentant les chefs d'établissement

Élection sur sigle du [jour mois année]

Opération	Date	Précisions Colonne à supprimer dans l'arrêté à signer
Date limite de dépôt des candidatures sur sigle	Préciser : Jour mois année, à XX h, heure de [Paris]	<b>Au moins six semaines avant la date du scrutin</b>
Date limite de remise de la décision motivée d'irrecevabilité d'une candidature sur sigle	Préciser : Jour mois année	<b>Jour suivant la date limite de dépôt des candidatures sur sigle</b>
Date limite de contestation devant le TA de la recevabilité ou de l'irrecevabilité d'une candidature sur sigle	Préciser : Jour mois année	<b>3 jours après la date limite de dépôt des candidatures sur sigle</b>
Date de validation définitive des candidatures sur sigle	Préciser : Jour mois année	<b>Dans les plus brefs délais</b>
Date d'information des électeurs : Inscription sur liste électorale Conditions de vote	Préciser : Jour mois année	<b>Au moins un mois avant la date du scrutin</b>
Date d'affichage des listes électorales	Préciser : Jour mois année	<b>Au moins un mois avant la date du scrutin</b>
Date d'affichage des candidatures sur sigle	Préciser : Jour mois année	<b>Dès que possible</b>
Fin du délai de contestation des listes électorales	Préciser : Jour mois année	<b>Huit jours après l'affichage</b>
Date de : Validation des rectifications des listes électorales par l'autorité académique Affichage des listes électorales définitives	Préciser : Jour mois année	<b>Dans les plus brefs délais</b>
Date(s) de distribution du matériel électoral	Préciser : Jour mois année ou Du jour mois année au jour mois année	<b>Préconisation : Au plus tard 2 semaines avant le scrutin compte tenu des délais d'acheminement postal du matériel de vote et des votes en retour</b>
Date et heure d'ouverture du scrutin	Préciser : Jour mois année, à XX h, heure de [Paris]	<b>Calendrier préconisé : Au plus tard un mois avant la date d'ouverture du scrutin pour le renouvellement général</b>
Date et heure de clôture du scrutin	Préciser : Jour mois année, à XX h, heure de [Paris]	
Date du dépouillement	Préciser : Jour mois année	<b>Délai qui ne peut être supérieur, sauf circonstances exceptionnelles, à trois jours ouvrables à compter de la clôture du scrutin</b>
Date de proclamation des résultats	Préciser : Jour mois année	
Date limite de contestation des opérations électorales devant l'autorité académique	Préciser : Jour mois année	<b>Cinq jours après la proclamation des résultats</b>

## Annexe 6 ter – Formulaire de réclamation relative à la liste électorale

Élection sur sigle du [jour mois année]

### Demande de modification de la liste électorale

Mme / M. (rayer la mention inutile)	
Nom patronymique :	
Nom d'usage :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Nom de l'établissement dont la direction est assurée :	
Adresse de l'établissement dont la direction est assurée :	
[Choisir : Académie/Département] de rattachement de l'établissement	
Objet de la modification de la liste électorale demandée : (rayer les mentions inutiles)	Ajout à la liste Suppression de la liste Correction d'erreur(s) matérielle(s) Autre (préciser) :
Motif de la demande (le cas échéant) :	
Adresse électronique de l'électeur :	

## Annexe 6 quater – Modèle type de candidature sur sigle et de bulletin de vote pour une élection sur sigle

Élection sur sigle pour la répartition de la représentation des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat

Commission consultative mixte [choisir : académique / départementale / interdépartementale] [choisir : de l'académie / choisir du/des département(s)] de [préciser]

Scrutin du [jour mois année]

**Candidature sur sigle présentée par** : [nom de la ou des délégations locales d'organisations professionnelles et/ou de la ou des sections locales d'organisations syndicales et, le cas échéant, l'union à caractère national à laquelle elle ou elles sont affiliées]

**Logo** (facultatif) :

## Nomination

**Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information et fonctionnaires de sécurité des systèmes d'information adjoints pour le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

NOR : MENA2612440A

→ Arrêté du 4-5-2026

MEN – MESRE – MSJVA – SAAM A4

---

Vu Code de la défense, notamment articles L. 1141-1 et R. 1143-1 à R. 11143-8 ; arrêté du 10-6-2025

---

**Article 1** – Pierre Marin, responsable de la mission pour la sécurité numérique, est nommé fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI) au sein du service de défense et de sécurité des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

**Article 2** – Jean-Michel Barbier, adjoint au responsable de la mission pour la sécurité numérique, est nommé fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information adjoint, au sein du service de défense et de sécurité des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

**Article 3** – Matthieu Rudant, adjoint au responsable de la mission pour la sécurité numérique, est nommé fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information adjoint, au sein du service de défense et de sécurité des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

**Article 4** – Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 4 mai 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,  
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,  
La secrétaire générale, haute fonctionnaire de défense et de sécurité,  
Mélanie Joder

## Nomination

### Médiateurs académiques

NOR : MENB2612437A

→ Arrêté du 5-5-2026

MEN – MESRE – Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 30-10-2023 ; arrêté du 5-12-2025

---

**Article 1** – Sont nommés médiateurs académiques à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 :

- Christine Englebert-Regnier médiatrice académique de l'académie de Lille ;
- Thierry Geldhof, médiateur académique de l'académie de Toulouse.

**Article 2** – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 5 mai 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,  
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,  
Catherine Becchetti-Bizot